



Juillet 2020

Groupe Prévoir

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière

Exercice clos au 31 décembre 2019

I - Introduction	4
II - Synthèse	5
A. Activités et résultats.....	8
A.1. Activité	8
A.2. Résultat de souscription.....	14
A.3. Résultat des investissements	17
A.4. Résultat des autres activités	19
A.5. Autres informations	19
B. Système de gouvernance	20
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	20
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité	27
B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	29
B.4. Contrôle interne.....	35
B.5. Fonction d'audit interne.....	38
B.6. Fonction actuarielle.....	39
B.7. Sous-traitance	40
B.8. Autres informations	41
C. Profil de risque	42
C.1. Risque de souscription	42
C.2. Risque de Marché.....	48
C.3. Risque de Contrepartie	52
C.4. Risque de liquidité.....	53
C.5. Risque opérationnel	54
C.6. Autres risques.....	55
C.7. Autres informations	55
D. Valorisation aux fins de solvabilité.....	56
D.1. Actifs.....	57
D.2. Provisions techniques	60
D.3. Autres passifs	64
D.4. Méthodes de valorisation alternatives	66
D.5. Autres informations	66
E. Gestion du capital	67
E.1. Fonds propres	67
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	69
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le capital de solvabilité requis 74	74
E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	74
E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	74
E.6. Autres informations	74

Annexes..... 75

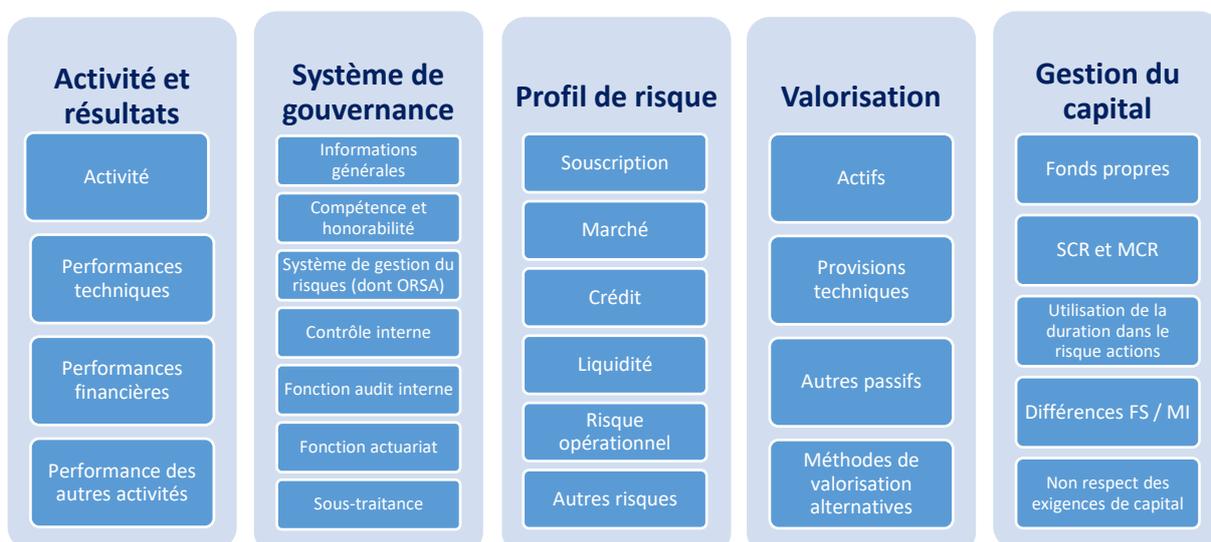
I - Introduction

L'article 51 de la directive Solvabilité 2 et l'article 300 des Actes Délégués imposent à toute compagnie d'assurance de veiller à communiquer régulièrement des informations sur leur solvabilité et leur situation financière. Les articles 293 à 297 des Actes Délégués imposent plus précisément aux compagnies d'assurance d'établir un rapport de leur solvabilité et leur situation financière, sur les points suivants :

- l'activité et la performance ;
- le système de gouvernance ;
- le profil de risque ;
- la valorisation à des fins de solvabilité ;
- la gestion du capital.

Le présent Rapport narratif sur la Solvabilité et la Situation Financière permet au Groupe Prévoir de communiquer les informations relatives au cadre de son activité et de ses performances, à son système de gouvernance, à son profil de risque, à sa valorisation et à sa gestion du capital. La structure de ce rapport est établie selon la structure prévue à l'annexe 20 des Actes Délégués.

Il reprend donc le plan type prévu dans le règlement européen sur les Actes délégués :



II - Synthèse

Faits marquants

En 2019, le Groupe PRÉVOIR a connu de profondes mutations en opérant la fusion de ses compagnies d'assurance et en intégrant en son sein une activité de courtage, à la suite de l'acquisition de AssurOne Group. Cela permet au Groupe de diversifier ses sources d'activité, tout en restant avant tout un groupe d'assurance.

La fusion des entités d'assurance, Prévoir-vie et Prévoir-Risques Divers, est effective depuis le 1er octobre 2019, avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2019. La société d'assurance Prévoir-Vie devient ainsi une entité vie mixte après avoir reçu les agréments pour les branches 1 et 2 en novembre 2018. Cette fusion permet, non seulement, de rationaliser le fonctionnement de l'activité d'assurance et de consolider la solvabilité de l'entreprise.

La Société Centrale Prévoir a saisi en 2019 l'opportunité d'acquérir AssurOne Group, structure de courtage spécialisée dans la distribution digitale.

La distribution d'AssurOne Group est organisée à partir des canaux suivants : plateforme de courtage avec des processus de souscription entièrement digitalisés, courtier grossiste en B2B (business-to-business), vente directe, et distribution d'assurance en marque blanche.

Cette acquisition permet au Groupe PRÉVOIR d'accélérer la transformation de l'entreprise sur des axes déjà identifiés auparavant et déjà opérants en 2019 :

- La diversification de sa distribution grâce à l'ajout ou le développement de nouveaux canaux de distribution (courtage, partenariats, vente directe sur Internet ou par téléphone) ;
- Une expertise reconnue de la transformation digitale qui servira de socle pour des synergies à développer progressivement, permettant ainsi au Groupe PRÉVOIR de capitaliser au maximum sur l'agilité opérationnelle, l'innovation technologique, la connaissance client et l'expertise digitale apportées par AssurOne et TWINSEO / UTWIN.

Enfin, la filiale cambodgienne a été cédée en 2019 au groupe japonais Renet.

Activité et résultats

La SA Société Centrale Prévoir est un Groupe d'assurance privé qui propose des solutions de prévoyance, de complémentaire santé, d'assurance dépendance, d'épargne et de retraite à une clientèle de particuliers, de professionnels indépendants et de petites entreprises. Le Groupe compte parmi ses filiales qui ont une activité d'assurance : Prévoir-Vie, Mirae Asset Prévoir Life Insurance (MAP LIFE) au Vietnam. Le Groupe a désormais une activité de courtage suite à l'acquisition de AssurOne Group.

Le portefeuille de contrats du Groupe comporte trois familles principales de produits :

- une famille de produits de prévoyance Vie
- une famille de produits de prévoyance Non Vie
- une famille de contrats d'épargne

Les contrats d'épargne représentent 80 % du total des provisions techniques d'assurance du Groupe (hors provisions pour frais d'acquisition reportés).

Le portefeuille du Groupe comprend également des contrats commercialisés par les succursales de Prévoir-Vie au Portugal et en Pologne : contrats de prévoyance et d'épargne.

Le Chiffre d'Affaires total de l'activité Assurance atteint 521,3 M€, en diminution de 1,7% par rapport à l'an dernier, par suite du recul de l'encaissement sur les produits d'épargne à versements libres (conformément à l'orientation stratégique) et de l'arrêt de la commercialisation de l'offre emprunteur ADP April courant 2019. Ce recul masque la hausse du chiffre d'affaires prévoyance du canal Réseau Salariés.

En 2019, l'encours des placements en valeur nette comptable a augmenté de 0,7%. La part obligataire diminue légèrement au profit des actions et de l'immobilier. Le poids des disponibilités a quant à lui fortement diminué (-40%). Les produits financiers progressent fortement en 2019 grâce à la réalisation d'une plus-value sur la cession d'un immeuble.

Enfin, les frais nets de l'activité Assurance sont en baisse de 3,6% par rapport à 2018. Cette baisse s'explique en partie par le recul des frais du réseau commercial et par le ralentissement des investissements sur les projets liés à la transformation du groupe, baisse conforme au plan stratégique.

La crise sanitaire autour du risque pandémique du COVID 19 a conduit le groupe à adapter son PCA (plan de continuité d'activité) au cas particulier de cette « pandémie » afin d'assurer la poursuite d'activité au service de tous ses clients. Cette crise sanitaire s'est doublée d'une crise financière entraînant de violents mouvements de taux et d'actions. Ce contexte global est quotidiennement suivi par une « cellule de crise » dédiée afin d'appréhender si ces risques sont susceptibles de modifier la situation économique, financière ou patrimoniale de l'entreprise. Compte tenu des impacts potentiels importants sur l'activité, la sinistralité et la valorisation des actifs, une étude d'impact spécifique figure en annexe du rapport.

Toutefois, les orientations de 2020 s'inscrivent dans la poursuite de celles déjà mises en œuvre et qui ont commencé à porter leurs fruits : renforcement de la qualité de service pour une satisfaction (et une fidélité) encore plus élevée de nos clients ; performance accrue du réseau salarié incluant davantage de prévoyance et de prospection ; professionnalisation et développement ambitieux de l'activité partenaires ; déploiement du digital et de la vente directe ; consolidation de l'offre produit ; engagement des collaborateurs.

Système de gouvernance

L'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (ou « AMSB » au sens de l'article 40 de la Directive Solvabilité 2) du Groupe est composé du Conseil d'Administration présidé par Mme Lacoste, Président Directeur Général.

La direction générale met en œuvre la stratégie adoptée par le Conseil d'Administration. Elle est assistée par le comité Groupe qui a été mis en place en 2019 à la suite de l'acquisition d'AssurOne et de TWINSEO/UTWIN. Ce comité réunit les dirigeants des principales sociétés du groupe (PDG et DGD de Prévoir-Vie, PDG d'AssurOne et PDG de TWINSEO/UTWIN), ainsi que les directeurs des fonctions supports (Stratégie, Juridique, Finance, Ressources Humaines et Systèmes d'Information). Parmi eux, le Directeur financier et le Directeur de la Stratégie et de la Transformation ont été désignés par le Conseil d'Administration "dirigeants effectifs" au sens de la directive européenne Solvabilité 2. Ils interviennent dans toutes les décisions significatives.

Conformément à l'alinéa 1 de l'article 44 de la Directive Solvabilité 2, le système de gestion des risques, basé sur une approche globale couvrant l'ensemble des risques auxquels est exposé le Groupe, vise à pouvoir contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques auxquels l'organisme est ou pourrait être exposé. Cette approche en matière de gestion des risques et de gouvernance est formalisée grâce à un ensemble de politiques écrites dont les principes sont décrits dans la section B.3.

Profil de risque

A travers le calcul du capital de solvabilité requis (SCR), le Groupe évalue ses risques de souscription, de marché, de contrepartie et son risque opérationnel. En complément, le Groupe procède à l'identification et l'évaluation d'autres risques, en particulier le risque de liquidité, et a implémenté un dispositif de suivi et maîtrise des risques opérationnels.

En plus de ces évaluations, le Groupe procède à des analyses de scénarios et des mesures de sensibilités en cas de survenance de situations défavorables.

Le risque de marché demeure prépondérant : il représente, en capital de solvabilité requis (SCR), 87% de la somme de l'ensemble des risques, en progression de 4 points en raison de l'augmentation de la valorisation des différentes classes d'actifs sur l'exercice. Ce risque est principalement lié à la volatilité des marchés financiers sur le portefeuille d'investissement. Au cours de l'exercice, la valeur de marché des placements a progressé de 8,85% : l'ensemble des classes d'actifs ont vu leur stock de plus-values latentes s'accroître. En vision « transparisée » des sous-jacents des OPCVM, la part obligataire s'établit à 46,7% dans le total des placements, 18,7% pour l'immobilier et 32,3% pour les actions. Enfin, le montant de la poche monétaire a fortement reculé (-40%).

Le poids du risque de souscription, le second dans la hiérarchie, représente 8% du SCR.

Valorisation aux fins de solvabilité

Les catégories d'actifs et de passifs importantes qui composent le bilan Solvabilité 2 du Groupe, ont été valorisées conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, à des montants pour lesquels ces derniers pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.

Ainsi, la construction du bilan prudentiel Solvabilité 2 consiste, dans une première étape, à agréger les comptes sociaux des différentes entités après élimination des titres de participation et des opérations intra groupe, puis, dans une seconde étape, à appliquer les principes de valorisation de la norme Solvabilité 2 aux différents postes du bilan. Le bilan prudentiel ne peut donc pas être comparé aux comptes du Groupe établis selon les normes de consolidation applicables en France.

Les principaux écarts de valorisation concernent, d'une part, les actifs de placement, enregistrés en valeur de marché au bilan prudentiel, alors qu'ils sont comptabilisés à leur coût historique amorti dans les comptes sociaux. Les provisions techniques de Prévoir-Vie, d'autre part, figurent au bilan prudentiel à leur valeur économique intégrant une estimation au plus juste des flux futurs, quand leur montant enregistré dans les comptes sociaux reflète une vision prudente et rétrospective des engagements envers les assurés.

Les écarts de valorisation entre l'approche Solvabilité 2 et les normes comptables sont présentés dans la section D. Le bilan prudentiel présente un excédent d'actif sur le passif en nette progression : 1 487,8 M€ à fin 2019 contre 1 259,8 M€ en 2018. La forte augmentation de la valeurs de marché des actifs financiers explique cette progression même si, pour Prévoir-Vie, l'impact sur les fonds propres prudentiels est atténué par une augmentation du Best Estimate provenant de l'incorporation d'une partie de la hausse des plus-values latentes dans les participations aux bénéficiaires des assurés et de la baisse des taux d'actualisation.

Gestion du capital

Le dispositif de gestion des fonds propres vise à ce que le Groupe dispose en permanence d'un niveau minimum de fonds propres lui permettant de respecter les obligations réglementaires et le cadre d'appétence aux risques défini dans la stratégie.

Les fonds propres du Groupe sont exclusivement constitués d'éléments de fonds propres de base de première qualité (Tier 1), non restreints. Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR correspondent à l'excédent d'actif sur le passif issu de l'établissement du bilan prudentiel (cf. ci-dessus) dont sont déduits le dividende prévisionnel de l'exercice et les montants non disponibles au titre des intérêts minoritaires et de la filiale située hors espace européen (cf. E.1.2.). Ces fonds propres s'élèvent à 1 405,4 M€ à fin 2019 (+17,9%).

Le capital de solvabilité requis s'établit à 478,2 M€ contre 403,3 M€ à fin 2018, soit une hausse de 18,6% sur la période.

Le SCR brut progresse fortement (+24,3%) en raison de l'augmentation des valeurs de marché sur les différentes classes d'actifs (actions, immobilier, obligations). Ainsi, les chocs de marché réalisés pour le calcul du SCR s'appliquent à des valeurs de marché des placements plus importantes. Toutefois, pour l'entité d'assurance-vie, cette forte hausse des plus-values latentes permet une augmentation significative de l'absorption par les provisions techniques des chocs de marché, ce qui atténue l'impact sur le SCR net. En revanche, pour les portefeuilles de placements des autres entités, essentiellement composés d'actions, la hausse du SCR de marché est légèrement atténuée par l'absorption par les impôts mais provoque tout de même une augmentation sensible du SCR net du Groupe. De son côté le SCR de souscription brut de l'activité vie est en recul et le SCR de souscription santé demeure stable.

En 2019, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles du Groupe s'élève à 294%. Les fonds propres prudentiels intègrent à compter de cet exercice un montant de fonds excédentaires correspondant à une fraction de la provision pour participation aux bénéficiaires (PPB) de Prévoir-Vie, admissible au titre de la couverture du SCR (cf. E.1.2.). En ne tenant pas compte de ce montant, le ratio de couverture du SCR s'élève à 276%. Le ratio de couverture du SCR à fin 2018 s'élevait à 295%.

A. Activités et résultats

A.1. Activité

A.1.1. Informations Générales

La SA Société Centrale Prévoir (Groupe Prévoir) est un Groupe d'assurance privé et indépendant, créé en 1910, spécialiste de l'assurance de personnes. Il propose des solutions de prévoyance, de complémentaire santé, d'assurance dépendance, d'épargne et de retraite à une clientèle de particuliers, de professionnels indépendants et de petites entreprises. Le Groupe Prévoir s'est donné pour mission d'accompagner ses clients, en particulier les familles à revenus modestes, à chaque étape de leur vie.

En 2019, le Groupe PRÉVOIR a connu de profondes mutations en opérant la fusion de ses compagnies d'assurance et en intégrant en son sein une activité de courtage, à la suite de l'acquisition de AssurOne Group.

Cela permet au Groupe de diversifier ses sources d'activité, tout en restant avant tout un groupe d'assurance.

La SA Société Centrale Prévoir est une société anonyme de droit français du Groupe Prévoir.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR, 4 Place de Budapest, 75009 Paris) est l'organisme en charge de son contrôle financier ainsi que de celui du Groupe Prévoir.

Les Commissaires aux comptes titulaires sont PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Christine Billy et EXCO Paris Ace – auditeurs et conseils d'entreprise, représenté par François Shoukry.

A.1.2. Organisation du Groupe Prévoir

Les sociétés du Groupe Prévoir sont majoritairement détenues par une holding, la « Société Centrale Prévoir », une société anonyme dont le siège social se situe au 22 rue de La Rochefoucauld 75009 Paris.

La Société Centrale Prévoir constitue la structure de tête du Groupe Prévoir. Elle assure notamment, vis-à-vis de ses affiliées, les fonctions suivantes :

- le comité stratégique de la Société Centrale Prévoir définit les orientations stratégiques du Groupe et l'avancée du Projet d'Entreprise. Il transmet ses informations au Conseil d'administration de Prévoir Vie ;
- le comité d'audit de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'audit pour toutes ses filiales ;
- le comité d'investissement de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'investissement de Prévoir Vie ;
- le comité des rémunérations, des carrières et des nominations de la Société Centrale Prévoir vaut pour Prévoir Vie.

A.1.3. Organigramme simplifié au 31 décembre 2019

Le schéma ci-dessous décrit l'organisation du Groupe Prévoir au 31/12/2019 et les liens capitalistiques entre les différentes entités.

GROUPE PRÉVOIR

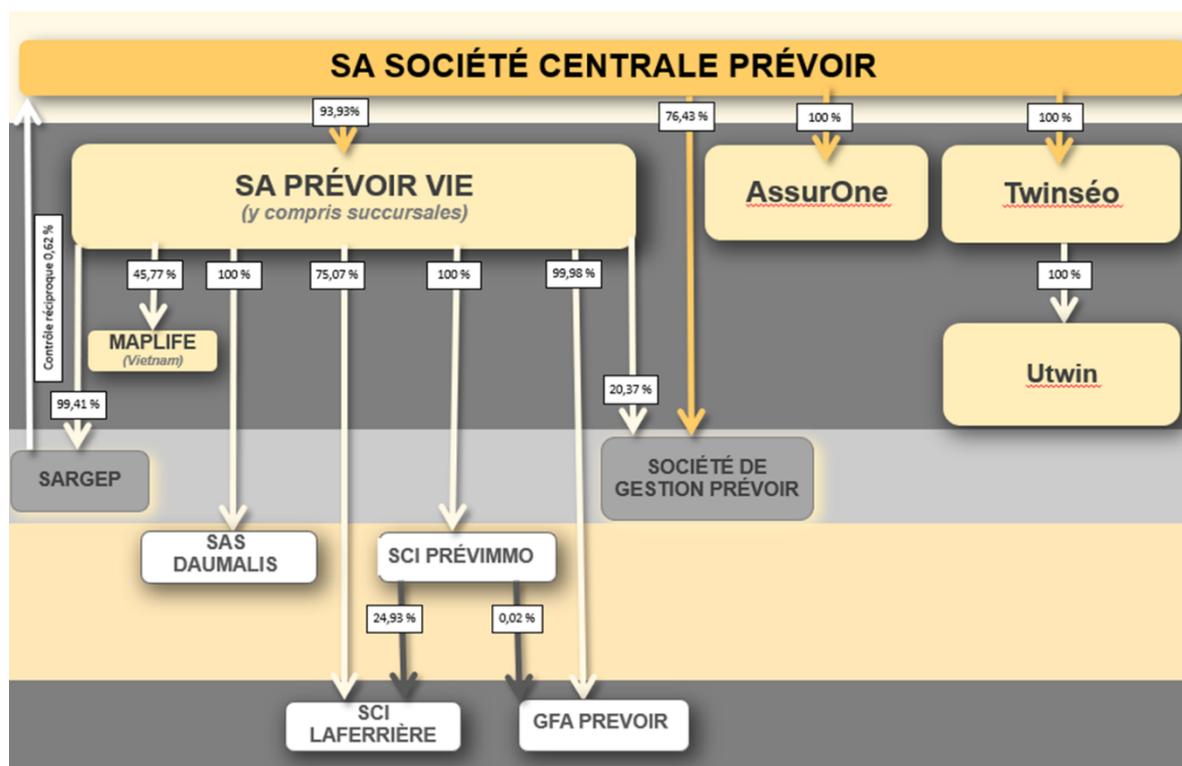


Figure 1 : Structure juridique Prévoir

Les principales évolutions survenues dans la structure du Groupe en 2019 consistent en la fusion par voie d'absorption de la société Prévoir-Risques Divers par la société Prévoir-Vie, l'entrée dans le périmètre des sociétés AssurOne, Twinséo et Utwin, et la sortie de la société PKMI (filiale au Cambodge) suite à sa cession.

A.1.4. Filiales de la SA Société Centrale Prévoir

Au 31 décembre 2019, la Société Centrale Prévoir détient directement ou indirectement des participations dans les filiales ci-dessous :

Filiales	Activité	% de contrôle
SA PRÉVOIR VIE	Assurance	93,93%
SOCIÉTÉ DE GESTION PRÉVOIR	Gestion d'actifs	96,8%
SCI LAFERRIERE	Immobilier	100,0%
SCI PREVIMMO	Immobilier	100,0%
SAS DAUMALIS	Immobilier	100,0%
SARGEP	Gestion d'actifs	99,4%
PREVOIR VIETNAM	Assurance	45,8%
GFA PREVOIR	Autres	100,0%
ASSURONE	Courtage	100,0%
TWINSEO	Courtage	100,0%
UTWIN	Courtage	100,0%

Table 2 : Filiales significatives

A.1.5. Activités du Groupe Prévoir

En France¹, à fin 2019, le Groupe est agréé pour opérer dans les branches suivantes :

- 1 – Accident
- 2 – Maladie
- 20 – Vie, décès et complémentaire
- 21 – Nuptialité, natalité et complémentaire
- 22 – Assurances liées à des fonds d'investissement et complémentaires

Le Groupe Prévoir s'appuie sur un portefeuille « réseau de salariés » et sur une activité "Partenaires" avec notamment ADP April (assurance emprunteur). L'activité Partenaires représente 19,6 % du chiffre d'affaires total de l'entreprise en 2019 (stable par rapport à 2018).

Le portefeuille de contrats du Groupe comporte trois familles principales de produits :

- Une famille dénommée « Prévoyance Vie », qui regroupe des produits de prévoyance, de type « mixtes », « dotales », « dotales/rentes éducation », « vies entières » ou « temporaires », ainsi que des contrats de prévoyance souscrits dans le cadre de la loi Madelin prévoyant le versement de rentes viagères en cas de décès. Les tarifs de ces contrats reposent sur une table de mortalité et un taux technique variables selon les époques de commercialisation.
- Une famille dénommée « Prévoyance Non vie » qui regroupe des produits couvrant exclusivement le dommage corporel via des indemnités journalières ou de rentes en cas d'incapacité, d'invalidité, d'hospitalisation ou de dépendance, de capitaux en cas de dépendance, d'invalidité ou de décès accidentel et des garanties de frais de soins. La famille « Prévoyance Non Vie » comporte aussi des garanties complémentaires de type exonération des cotisations en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité de produits de type « Prévoyance Vie ».

Ces familles de produits, toutes générations de taux confondus, représente 16,4% du total des provisions techniques (hors provisions pour frais d'acquisition reportés).

- Une famille dénommée « Contrats d'épargne », composée par :
 - des contrats individuels en euros à primes périodiques, assortis selon les générations soit d'un taux minimum brut contractuel égal à 4,5%, 3%, 2,25%, 2%, 1,5%, 1%, 0,8% ou 0%, soit d'un taux minimum annuel garanti ;
 - des contrats en euros à primes périodiques, qui permettent aux travailleurs non-salariés non agricoles de se constituer un supplément de retraite sous la forme d'une rente viagère. Ces contrats sont souscrits dans le cadre de la loi Madelin. Ils bénéficient soit d'un taux minimum brut contractuel inférieur ou égal à 2,5% selon les générations, soit d'un taux minimum annuel garanti ;
 - des contrats ACAVI dont les garanties s'expriment en unités de compte (parts de SCI) ;
 - des contrats d'épargne retraite multi-supports depuis fin 2016 ;
 - des produits individuels en euros à versements libres, assortis selon les générations soit d'un taux minimum brut contractuel égal à 4,5%, 3,5%, 2%, 1,5%, 0,6% ou 0%, soit d'un taux minimum annuel garanti.

Cette famille représente 80% du total des provisions techniques (hors provisions pour frais d'acquisition reportés).

¹ Cf. Annexe Quantitative : Tableau S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par pays

Le portefeuille du Groupe comprend également :

- des rentes viagères et certaines en cours de service ;
- des contrats collectifs d'assurance en cas de vie (retraite à cotisations définies) regroupés sous l'appellation « Prévoir Entreprise », et des contrats collectifs d'assurance décès ;
- des provisions pour des contrats en instance de règlement ;
- des contrats commercialisés par les succursales du Portugal et de la Pologne : contrats de prévoyance et d'épargne.

Le tableau ci-après détaille les encours entre engagements vie et non vie sur les deux derniers exercices. Un proforma 2018 a été réalisé afin faciliter les comparaisons avec le rapport de l'an dernier. Ce proforma matérialise le reclassement des provisions en catégorie 20 de l'entité vie en provisions non vie.

En milliers d'euros	Encours (*) 2019	Encours Proforma 2018 (**)	Variation	Var.%
Vie				
Epargne				
Supports en Euro	2 981 382	2 968 968	12 414	0,4%
Dont contrat à primes uniques	1 617 815	1 635 521	-17 707	-1,1%
Dont contrats à primes périodiques	1 363 567	1 333 447	30 120	2,3%
Supports en Unités des Comptes	9 580	3 530	6 050	171,4%
Prévoyance	424 452	428 449	-3 997	-0,9%
Autres provisions techniques Vie (PPB, PSAP et Prov pour égal.)	135 308	140 045	-4 737	-3,4%
Total Vie	3 550 722	3 540 992	9 730	0,3%
Non Vie				
Provision pour sinistres à payer	32 874	18 045	14 829	82,2%
Provision mathématique des rentes	16 513	15 393	1 120	7,3%
Provision pour risque croissant	139 242	127 662	11 580	9,1%
Autres provisions d'assurance non vie	1 294	984	310	31,5%
Total Non Vie	189 923	162 084	27 839	17,2%
Total des provisions techniques (hors prov. pour FAR)	3 740 645	3 703 076	37 568	1,0%

(*) Encours = provisions techniques France et Succursales, hors provisions pour FAR

(**) Proforma 2018 tient compte des conséquences de la fusion des entités vie et non vie

Table 3 : Mouvements de portefeuille

L'augmentation de 9,7 M€ (+0,3%) en 2019 (des provisions techniques Vie (hors FAR)) provient des contrats d'épargne. La hausse modérée de la collecte en Euros de +12 M€ (contre +14 M€ en 2018) s'explique par le ralentissement de la collecte épargne à versements libres (-7,8 M€ par rapport à 2018) non compensée par la baisse des prestations (-14,2 M€) sur ce segment, combinée à une collecte positive sur les contrats d'épargne à primes périodiques (euros et multisupport). L'encours des produits de prévoyance continue à décroître par les sorties naturelles des portefeuilles les plus anciens (produits de type mixte et premières générations de vies entières).

Enfin, les provisions techniques non vie progressent de +27,8 M€ (+17,2%). Cette progression provient de la hausse des provisions pour sinistres à payer de +14,8 M€ qui s'explique par le provisionnement d'incapacités longues sur le produit Emprunteur et par la révision du calcul des provisions de passage en invalidité des contrats en incapacité toujours sur le produit Emprunteur, et de la hausse des provisions pour risques croissants, en particulier celles du risque dépendance.

Au 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires de l'entreprise s'établit à 521 M€ (dont 404,8 M€ au titre des engagements Vie et 116,2 M€ au titre des engagements Non Vie) contre 530 M€ en 2018. Il se décompose en lignes d'activités réglementaires Solvabilité 2 de la manière suivante :

En milliers d'euros	Primes acquises 2019	Poids	Nature de l'engagement
1 - Assurance des frais médicaux	19 732	3,79%	Non Vie
2 - Assurance de protection du revenu	60 222	11,56%	Non Vie
29 - Assurance maladie	34 610	6,64%	Non Vie
30 - Assurance avec participation aux bénéficiaires	397 330	76,26%	Vie
31 - Assurance indexée et en unités de compte	4 623	0,89%	Vie
32- Autres	0	0,00%	Vie
33 - Rentes	0	0,00%	Non Vie
35 - Réassurance maladie	1 592	0,31%	Non Vie
36 - Réassurance vie	2 884	0,55%	Vie
Total	520 994	100,00%	

* Cf. QRT S.05.01 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité, en annexe : les primes indiquées dans ce tableau n'incluent pas les primes de la filiale d'assurance au Vietnam qui n'est pas traitée en intégration globale dans le bilan prudentiel mais figure toujours en titres de participations stratégiques (cf. chapitre D.)

Table 4 : Lignes d'activités réglementaires Solvabilité 2 principales

Le chiffre d'affaires Vie (Lignes d'activité Lob 30, Lob 31, Lob 36) est essentiellement constitué par la ligne d'activité « 30 - Assurance avec participation aux bénéficiaires » qui regroupe l'ensemble des contrats pris en compte dans le périmètre du calcul de la participation aux bénéficiaires réglementaire. En 2019 cela concerne la quasi-totalité des engagements Vie du Groupe puisque seuls sont exclus les contrats en unités de compte (Lob 31) ainsi que les contrats du nouveau produit d'assurance de prêt d'April pour lesquels Prévoir Vie est réassureur depuis 2017 (Lob 36).

Le total des primes acquises Vie (Lob 30, Lob 31, Lob 36) passe de 417,2 M€ en 2018 à 404,8 M€ en 2019. Cette baisse de 3% provient essentiellement du recul du chiffre d'affaires des contrats d'épargne à versements libres (-7,8 M€), conformément à l'orientation stratégique du Groupe. Elle est renforcée par le recul du chiffre d'affaires du produit d'assurance de prêt ADP April (-4,2 M€) lié à la fin de sa commercialisation, et non compensé par le démarrage de la nouvelle offre Emprunteur avec Utwin.

Le chiffre d'affaires Non Vie est réparti sur 5 lignes d'activités dont la principale est la ligne d'activité « 2 - Assurance de protection du revenu », essentiellement constituée par des produits en cours de commercialisation.

Du point de vue réglementaire, le portefeuille Non Vie est composé des lignes d'activité suivantes :

- une ligne d'activité de frais de soin (LoB 1 - Medical Expense Insurance) qui regroupe les garanties de remboursement des frais de soins ;
- une ligne d'activité de protection des revenus (LoB 2 - Non-SLT Health - Income Protection Insurance) qui concerne les contrats pour lesquels il existe contractuellement une possibilité de révision tarifaire illimitée inscrite dans les conditions générales du produit. Les contrats de cette LoB ne sont pas en cours de service de prestations. Il s'agit souvent de contrats proposant exclusivement des garanties Non Vie, ou de contrats proposant principalement des garanties Vie, type temporaires décès ou des produits de prévoyance à destination des TNS qui comportent des garanties accessoires Non Vie « dommages corporels ».
- une ligne d'activité d'assurance de santé (classée réglementairement en LoB 29 - Health Insurance SLT) qui inclut les contrats traités comme des produits Vie (tarification et provisionnement type vie) n'ayant pas de possibilité de révisions tarifaires dans leurs conditions générales. Les contrats de cette LoB ne

sont pas en cours de service de prestations. Il s'agit souvent de produits proposant des garanties Vie et Non Vie (produits de type mixte, vie entière..., et aussi deux produits de type assurance de prêt) ;

- une ligne d'activité de rentes (LoB 33 - Annuities stemming from Non-Life insurance contracts and relating to health insurance obligations). Ces contrats ont fait l'objet d'un sinistre et sont en cours de paiement d'une prestation. Ce sont les prestations issues des contrats classés en LoB 29 ou LoB 2.
- et une ligne d'activité de réassurance maladie. Depuis 2017, le Groupe réassure un produit d'assurance de prêt commercialisé par April et assuré par Axeria.

Le chiffre d'affaires Non Vie progresse de 8,5 M€ par rapport à 2018 (+ 8%). Cette progression est liée pour 5,5 M€ à la fusion absorption de l'entité d'assurance non vie par la société d'assurance mixte. En effet, les primes issues des garanties accessoires « Dommages corporels » des produits Vie sont désormais affectées au chiffre d'affaires Non Vie, jusqu'en 2018, elles étaient affectées au chiffre d'affaires Vie. Le reste de la progression du chiffre d'affaires Non Vie provient des produits dépendance (+2 M€) et des produits frais de soins (+1,5 M€).

A.1.6. Tendances et facteurs impactant l'évolution

La crise sanitaire autour du risque pandémique du COVID 19 a conduit le Groupe à adapter son PCA (plan de continuité d'activité) au cas particulier de cette « pandémie » afin d'assurer la poursuite d'activité au service de tous ses clients. Cette crise sanitaire s'est doublée d'une crise financière entraînant de violents mouvements de taux et d'actions. Ce contexte global est quotidiennement suivi par une « cellule de crise » dédiée afin d'appréhender si ces risques sont susceptibles de modifier la situation économique, financière ou patrimoniale de l'entreprise. Compte tenu des impacts potentiels importants sur l'activité, la sinistralité et la valorisation des actifs, une étude d'impact spécifique figure en annexe du rapport.

Toutefois, pour le Groupe, les orientations de 2020 s'inscrivent dans la poursuite de celles déjà mises en œuvre et qui ont commencé à porter leurs fruits : renforcement de la qualité de service pour une satisfaction (et une fidélité) encore plus élevée de nos clients ; performance accrue du réseau salarié incluant davantage de prévoyance et de prospection ; professionnalisation et développement ambitieux de l'activité partenaires ; déploiement du digital et de la vente directe ; consolidation de l'offre produit ; engagement des collaborateurs.

Le déploiement des orientations en 2020 se fera à budget stable pour la troisième année consécutive, traduisant la volonté affirmée de maîtrise des dépenses et d'amélioration continue de l'efficacité opérationnelle.

Des synergies entre filiales seront déployées : mise en œuvre d'une plateforme de relation client complémentaire sur le site de Pont-Audemer d'AssurOne ; synergies entre canaux de distribution ; commercialisation de nouveaux produits (de santé ou de prévoyance) selon une approche multidistribution.

2020 doit également être l'année de l'élaboration de la septième édition du Plan stratégique d'Entreprise (PE7). Ce PE7 sera un plan Groupe qui embarquera tous les métiers de Prévoir. Il visera à poser les bases du nouveau visage de Prévoir tout en maintenant sa volonté d'indépendance, de solidité financière et de pérennité dans l'intérêt conjoint de ses clients, de ses salariés et de ses actionnaires.

A.1.7. Autres informations

Au 31 décembre 2019, le Groupe emploie 1 696 salariés en France et 293 dans ses succursales et filiales à l'international.

A.2. Résultat de souscription

A.2.1. Performance de souscription

	2019	2018 proforma (*)	Variation 2019 - Proforma
En milliers d'euros	Vie et non Vie	Vie et non Vie	en montant
Primes	521 307	530 456	-9 149
Prestations (hors frais par destination)	-383 955	-389 314	5 359
Charges des provisions techniques	36 552	50 326	-13 774
Ajustement ACAV	-18	12	-30
Solde de réassurance	-14 863	-26 722	11 859
Frais nets	-185 232	-192 244	7 012
Solde technique	-26 209	-27 486	1 277

(*) Les données proforma tiennent compte des impacts de la fusion entre les entités Prévoir Vie et Prévoir Risques Divers

Table 5 : Evolution de la performance de souscription

Le solde technique de la société d'assurance s'améliore de 1,3 M€, en hausse de 4,6% par rapport à 2018 proforma.

Cette évolution s'explique par :

- un recul des frais nets de 7 M€ qui compense le recul du solde de souscription,
- un recul des primes (9,1 M€), un recul de la charge de prestations (5,3 M€) et un recul de la reprise de provisions (13,7 M€),
- une diminution du solde de réassurance en faveur du réassureur de 11,8 M€, liée en particulier à la hausse de la charge de prestations cédées sur le risque emprunteur et à la hausse de la charge des provisions cédées notamment sur la dépendance.

A.2.2. Comparaison de la performance de souscription avec le budget 2019

Une prévision des résultats de l'entreprise d'assurance du Groupe est réalisée en fin de premier semestre de chaque année et est mise à jour en novembre. Il fournit aux organes de gouvernance de l'entreprise une projection des résultats par segment d'activité important, pour l'année en cours. Un compte de résultat simplifié ainsi que les principaux indicateurs de performance de l'entreprise y sont modélisés.

En ce qui concerne l'exercice clos au 31.12.2019

En millions d'euros	2019	Budget 2019	Variation
Solde de souscription	116,3	116,8	-0,5

Table 6 : Comparaison du Budget vs Réalisé

A.2.3. Atténuation des risques

La réassurance est la première technique d'atténuation des risques mise en œuvre par le Groupe.

En 2019, le solde de cessions en réassurance Vie du Groupe représente 3,6% de son chiffre d'affaires Vie contre 4,3% en 2018. Le solde de cessions en réassurance Non Vie de l'entreprise représente 0,3% de son chiffre d'affaires Non Vie contre 7,6% en 2018. Cette diminution du solde de réassurance non vie est essentiellement liée à l'augmentation de la charge des sinistres non vie.

Le Groupe possède différentes couvertures de réassurance, pour ses engagements Vie et Non Vie, décrites ci-dessous :

Traités avec Swiss Ré

- une couverture en excédent de plein (traité historique) afin de garantir une homogénéité dans le niveau des capitaux sous risque (en décès, décès accidentel et invalidité) de façon à ce que l'équilibre technique, basé sur la mutualisation, ne soit pas rompu par le règlement de sinistres de montants trop importants ;
- une couverture en excédent de plein et en quote-part des risques décès et incapacité/invalidité sur le produit ADP April. Ce traité intervient pour la fraction de capital restant à la charge de l'assureur après les traités en quote-part souscrits auprès de SCOR et Hannover ;
- une couverture en quote-part pour les risques dépendance, frais de soins, pour le risque de décès accidentel proposé par marketing direct ou par des partenaires (produit de décès accidentel de Filiassur) et pour la garantie « maladies graves ».

Traités avec Scor

- une couverture en quote-part pour les risques décès, incapacité et invalidité des garanties proposées sur les produits de prévoyance à destination des travailleurs non-salariés non agricoles ;
- une couverture en quote-part pour le risque de décès accidentel du produit distribué par la société de courtage Filiassur. Cette couverture concerne les premières générations du produit ;
- une couverture en quote-part pour les risques décès, incapacité/invalidité des produits d'assurance de prêt d'April (ADP April), d'Utwin et de Securimut.
- une couverture en quote-part de produits frais de soins distribués par Solly Azar (traité initialement souscrit auprès de Mut Ré), Santiane (traité initialement souscrit auprès de Mut Ré), SP Vie, CoverLife, Axelliance, et ECA.
- une couverture en quote-part d'un produit d'indemnisation en cas d'hospitalisation distribué par SP Vie (traité initialement souscrit auprès de Mut Ré)

Traités avec Hannover

- une couverture en quote-part pour les risques décès, incapacité/invalidité du produit d'assurance de prêt d'April (ADP April).
- une couverture en quote-part pour le risque Hospitalisation d'un produit d'indemnités journalières distribué par Filiassur.
- une couverture en quote-part pour les risques Hospitalisation, décès accidentel, blessures accidentelles et PTIA accidentelle, d'une offre distribuée par Azimut.
- une couverture en quote-part pour les risques de décès, invalidité, maladies redoutés de produits distribués par les succursales portugaise et polonaise de Prévoir-Vie.

Traités avec RGA

- une couverture en quote-part pour le risque décès accidentel d'une nouvelle version du produit de Filiassur.
- une couverture en quote-part pour le risque Hospitalisation de produits d'indemnités journalières distribué par SPB.
- une couverture en excédent de plein pour le risque de décès de produits distribués par la succursale portugaise de Prévoir-Vie.

Traité avec Partner Ré

- une couverture en quote-part pour les risques d'hospitalisation et de décès accidentel pour des produits distribués par SP Vie.

Traité avec De Hoop

L'entreprise dispose d'un traité avec le réassureur De Hoop pour la couverture des risques décès toutes causes et décès accidentels très aggravés que l'entreprise ne souhaite pas prendre en charge (cession totale du risque au réassureur). Moins d'une dizaine de contrats sont réassurés auprès de De Hoop.

Traité avec Gen Ré

L'entreprise a, par ailleurs, un traité de réassurance en quote-part avec Gen Ré pour les produits frais de soins commercialisés et gérés par nos partenaires.

Le Groupe trouve un intérêt dans la réassurance par l'assistance technique qu'apportent les réassureurs. Cette aide n'est pas facturée et porte sur divers sujets tels que la sélection médicale, le partage de connaissance dans l'étude de risques nouveaux, l'aide à la tarification de nouveaux risques, etc.

D'autres techniques d'atténuation des risques sont également mises en œuvre dans le cadre du dispositif de gestion des risques, décrit au paragraphe B.3 du présent rapport.

L'entreprise ne détient, en portefeuille, ni produit dérivé à des fins de couverture, ni véhicule de titrisation.

A.3. Résultat des investissements

A.3.1. Composition du portefeuille

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de la répartition des placements du Groupe, en valeur nette comptable, sur l'exercice écoulé (il s'agit là de l'agrégation des postes de placements des différentes entités du Groupe après élimination des titres de participation). Les mêmes éléments, en valeur de marché, sont présentés dans la section 2 du chapitre C.

Les investissements obligataires représentent la majorité des placements du Groupe. En effet, pour la société Prévoir-Vie, l'allocation d'actifs est guidée par l'adossement des engagements de passif, même si dans un contexte de taux bas, la part obligataire tend à être réduite au profit des autres classes d'actifs. Prévoir-Vie diversifie donc également ses placements sur des actions et de l'immobilier. Les autres entités du Groupe investissent majoritairement en actions.

VNC En milliers d'euros	2019	Var.	Poids
Classe d'actifs			
Obligations	2 430 664	-88 017	56,3%
Actions & OPCVM*	1 106 529	142 277	25,6%
Trésorerie (Sicav Banque)	117 472	-79 172	2,7%
Immobilier	656 122	55 955	15,2%
Prêts	7 788	-409	0,2%
Total	4 318 575	30 634	100%

**La poche OPCVM inclut des sous-jacents en actions mais aussi en dettes en immobilier*

La nomenclature utilisée dans ce tableau peut présenter des différences, comparée à celle utilisée au bilan.

Table 7 : Composition des placements au 31.12.2019

Le montant des placements en valeur nette comptable a légèrement progressé en 2019 (+0,7%).

La valeur comptable du portefeuille obligataire détenu en direct recule. Toutefois, la part des fonds de dette inclus dans la poche OPCVM a progressé et en vision transparisée des sous-jacents des OPCVM, la part obligataire s'établit à 59%.

Le portefeuille immobilier progresse en raison d'une plus-value immobilière importante réalisée dans le cadre d'une cession intragroupe. Cela a amené à une réévaluation de la valeur nette comptable. Quelques fonds immobiliers sont également présents dans la poche OPCVM, aussi en vision transparisée, Le poids de l'immobilier dans la valeur comptable des placements atteint 15,5%.

Ainsi, après transparisation des sous-jacents des fonds, la part des placements réalisés en actions (en direct ou à travers des fonds) s'établit à 22,5% à fin 2019.

Enfin, le montant de la poche monétaire, fonds en attente d'investissement, a fortement reculé (-40%) alors même que les rendements sur les instruments de placement de trésorerie sont quasi-nuls.

A.3.2. Résultat des activités de placement

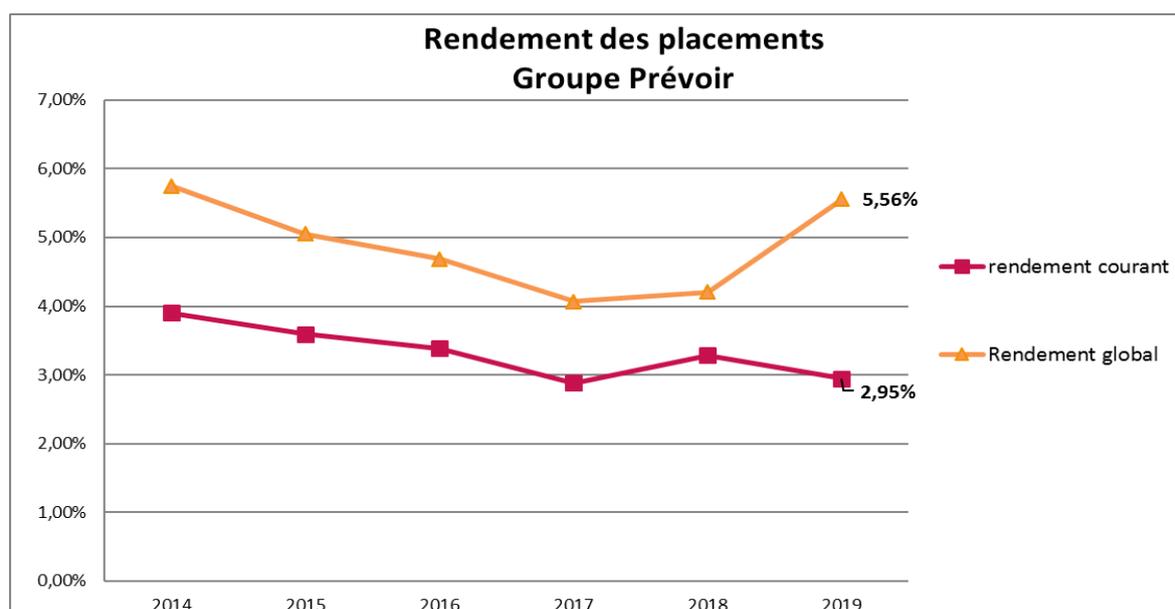


Figure 8 : Résultat des activités de placement au 31.12.2019

Les rendements ci-dessus sont calculés sur la base des produits financiers nets enregistrés dans les comptes sociaux de la Société Centrale Prévoir et de sa filiale d'assurance Prévoir-Vie en excluant, pour la Société Centrale Prévoir, les revenus des titres de participation et la plus-value issue de la fusion de Prévoir-Vie et Prévoir-Risques divers.

Le rendement courant correspond aux revenus des coupons obligataires, aux dividendes des actions, aux loyers des placements immobiliers ainsi qu'aux écarts de change enregistrés sur les placements en devise, nets des charges de gestion des placements. La baisse des revenus courants provient principalement des revenus obligataires de Prévoir-Vie qui subissent l'érosion progressive du rendement du portefeuille obligataire en environnement de taux bas depuis plusieurs années. Pour 2019, le rendement comptable de la poche obligataire s'élève à 2,9%.

Le rendement global correspond au rendement courant augmenté des plus-values réalisées et de la variation de provision pour dépréciation durable sur les portefeuilles actions. La forte progression du rendement global provient principalement d'une plus-value réalisée par la Société Centrale Prévoir sur la cession d'un immeuble à Prévoir-Vie.

A.3.3. Comparaison de la performance d'investissement avec le budget 2019

Le tableau ci-dessous montre la comparaison de la performance des investissements avec le budget.

En milliers d'euros	2019	Budget	Var.
Revenus nets des placements (hors frais par destination)			
Courants	133 900	134 111	-0,16%
Variation provision dépréciation	-669	-1 052	-36,42%
Profits de cession nets	113 347	113 605	-0,23%
Produits financiers	246 578	246 664	-0,03%

Table 9 : Comparaison Budget vs. Réalisé

Les produits financiers réels 2019 sont très proches des prévisions.

A.4. Résultat des autres activités

A.4.1. Activité de courtage

L'année 2019 a été une année de transition pour l'activité de courtage, à présent intégrée financièrement au Groupe PRÉVOIR. Cette intégration, qui favorise pleinement l'autonomie de ses deux entités, AssurOne et TWINSEO/UTWIN, a conduit à une harmonisation des traitements comptables et à la recherche des premières synergies au sein du Groupe.

Si le premier semestre a tardé à s'inscrire dans une dynamique favorable, tant pour AssurOne que pour TWINSEO/UTWIN, le second semestre a en revanche affiché une croissance de chiffre d'affaires bien plus soutenue.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des produits d'exploitation des sociétés AssurOne, TWINSEO/UTWIN ainsi que de leur résultat net.

En milliers d'euros	2019	2018	Variation
Produits d'exploitation	44 526	43 200	1 326
Résultat net de l'exercice	-236	54	-290

Table 10 : Résultat d'exploitation des activités de courtage

A.4.2. Activité de gestion d'actifs

Porté par la bonne dynamique des marchés actions, l'actif sous gestion est passé de 4 187 M€ à 4 670 M€ en 2019.

Sur les marchés de taux, le contexte a été très difficile : les taux des obligations de l'État français sont passés en territoire négatif au cours de l'été et, ce, jusqu'à des maturités pouvant dépasser 15 ans. Cela a nécessité un effort constant d'adaptation des équipes de gestion.

L'encours des OPCVM a augmenté de 31 % passant de 291,6 M€ en 2018 à 382,1 M€ en 2019. Cette augmentation résulte de la performance des fonds. Sur le plan commercial, l'année 2019 a été une année de structuration et de mise en place, dans un contexte de décollecte sur les fonds actions en France.

Le résultat net de la Société de Gestion Prévoir s'établit à 3,1 M€ en 2019 (en progression de 6,6%).

A.5. Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

B. Système de gouvernance

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Modalité d'exercice de la direction générale

Selon délibération du Conseil d'Administration en date du 4 juin 2013, prise conformément à l'article L.225-51-1 du Code de commerce qui a instauré pour les sociétés anonymes la possibilité de cumuler ou dissocier les fonctions de président du Conseil d'Administration et de directeur général, la direction générale du Groupe est assumée par le Président du Conseil d'Administration jusqu'à décision contraire de celui-ci.

La direction générale met en œuvre la stratégie adoptée par le Conseil d'Administration. Elle est assistée par le comité Groupe qui a été mis en place en 2019 à la suite de l'acquisition d'AssurOne et de TWINSEO/UTWIN. Ce comité réunit les dirigeants des principales sociétés du groupe (PDG et DGD de Prévoir-Vie, PDG d'AssurOne et PDG de TWINSEO/UTWIN), ainsi que les directeurs des fonctions supports (Stratégie, Juridique, Finance, Ressources Humaines et Systèmes d'Information). Parmi eux, le Directeur financier et le Directeur de la Stratégie et de la Transformation ont été désignés par le Conseil d'Administration "dirigeants effectifs" au sens de la directive européenne Solvabilité 2. Ils interviennent dans toutes les décisions significatives.

B.1.2. Conseil d'Administration

Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans les limites de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président, soumet pour avis à leur examen.

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un président.

Rôle du président du Conseil d'Administration

Le président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Il préside les réunions des Assemblées générales.

Composition du Conseil

Le conseil compte dix membres : quatre femmes et six hommes ; trois administrateurs indépendants et sept administrateurs issus des familles fondatrices.

La proportion de femmes au sein du conseil d'administration au 31 décembre 2019 est conforme aux dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 en matière de représentation équilibrée entre femmes et hommes au sein du Conseil d'Administration.

La proportion d'administrateurs indépendants est conforme aux bonnes pratiques et aux recommandations de l'Institut français des administrateurs.

Président-Directeur général, Madame Patricia Lacoste

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Née le 5 décembre 1961

Mandat renouvelé par l'AGM du 2 juin 2016

Expiration du mandat : 2022

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2019

Président-Directeur général de :

- Prévoir-Vie
- Prévoir-Risques Divers

Administrateur de :

- SARGEP
- SNCF Réseau
- ALD Automotive

Représentant permanent de :

- de Société Centrale Prévoir au conseil de Société de Gestion Prévoir (SGP)
- de Prévoir-Vie au conseil de Mirae Asset Prévoir Life Insurance (MAP Life)
- de Prévoir-Vie au conseil de Prévoir (Kampuchea) Micro Life Insurance (PKMI)
- de Prévoir-Vie au conseil de Lloyd Vie Tunisie

Membre du conseil de surveillance d'AssurOne

Membre du conseil de surveillance d'Uwin/ Twinseo

Membre du comité exécutif de la Fondation Prévoir

.....
Administrateur indépendant, Monsieur Jacques Potdevin

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Né le 14 septembre 1949

Mandat renouvelé par l'AGM du 6 juin 2019

Expiration du mandat : 2025

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2019

Président de :

- JPA Entreprise
- JPA International

Directeur général délégué de :

- JPA Groupe
- JPA Audit

Administrateur de :

- Prévoir-Vie
- Prévoir-Risques Divers

Membre du comité exécutif et Président du comité d'audit de la société NGE

.....
Administrateur indépendant, Monsieur Emmanuel du Boullay

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Né le 15 mars 1952

Mandat renouvelé par l'AGM du 1er juin 2017

Expiration du mandat : 2023

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2019

Président de SAS Finca

Administrateur de :

- Prévoir-Vie
- Prévoir-Risques Divers
- Activa Finances

Membre du comité de surveillance d'AssurOne

.....

Administrateur, Monsieur Jean-Baptiste de Labrusse

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Né le 2 septembre 1955

Mandat renouvelé par l'AGM du 1^{er} juin 2017

Expiration du mandat : 2023

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2019

Administrateur de :

- Prévoir-Vie
- Prévoir-Risques Divers
- Société de Gestion Prévoir (SGP)
- SARGEP

Président du comité exécutif de la Fondation Prévoir

Contrôleur général adjoint au comité de la Charte (organisme de contrôle de la gestion des associations faisant appel à des dons publics)

.....

Administrateur, Monsieur Stéphane Gaullier

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Né le 4 janvier 1976

Mandat renouvelé par l'AGM du 1er juin 2017

Expiration du mandat : 2023

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2019

Vice-Président Finance et Stratégie EMEA - The Estée Lauder Companies

.....

Administrateur, Madame Maïlis Robert-Ambroix

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Née le 14 février 1968

Mandat renouvelé par l'AGM du 6 juin 2019

Expiration du mandat : 2025

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2019

Gérant de :

- Numénor Conseil

Administrateur de :

- Prévoir-Vie
- Prévoir-Risques Divers

Membre du comité de surveillance de TWINSEO /UTWIN

.....

Administrateur, Monsieur Alban Moreau

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Né le 6 février 1978

Nommé par l'AGM du 6 juin 2019

Expiration du mandat : 2025

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2019

Directeur relation grands comptes de Société Générale

.....

Administrateur indépendant, Monsieur Luc Morillon

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Né le 15 novembre 1962

Mandat renouvelé par l'AGM du 6 juin 2019

Expiration du mandat : 2025

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2019

Administrateur et Directeur général délégué de :

- Société Jousse Morillon Investissement

Cogérant du fonds Stock Picking France

Administrateur de :

- Foncière Morillon G. Corvol
-

Administrateur, Madame Anne Roullier

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Née le 24 février 1969

Nommée par l'AGM du 4 juin 2015

Expiration du mandat : 2021

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2019

Avocat associé fondateur du Cabinet Saint-Ferdinand

Administrateur de la Librairie Galignani

.....

Administrateur, Madame Blandine Surry

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Née le 30 octobre 1976

Nommée par l'AGM du 4 juin 2015

Expiration du mandat : 2021

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2019

Directeur de projet chez Danone SA

.....

Mandats d'administrateur de Société Centrale Prévoir exercés au cours de l'exercice 2019

- Prévoir-Vie
- Société de Gestion Prévoir (SGP)
- PKMI

B.1.3. Les comités

Comité stratégique

Rôle du comité : Le comité stratégique a pour mission d'assister le Conseil dans les orientations stratégiques du Groupe et l'avancée du projet d'entreprise.

Composition : Il est actuellement composé de trois administrateurs (choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe) : Laurie Maillard (Président), Jean-Baptiste de Labrusse et Maÿlis Robert-Ambroix. Des directeurs du Groupe sont invités à ces réunions en fonction des sujets. Son président rend compte des travaux du comité au conseil d'administration de la Société Centrale Prévoir. Le conseil d'administration de Prévoir-Vie reçoit également une information sur ces travaux.

Comité d'investissement

Rôle du comité : Le comité d'investissement a pour mission d'assister le Conseil d'Administration sur les sujets relatifs à la gestion des actifs financiers du Groupe. Le comité d'investissement de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'investissement de Prévoir-Vie en prenant en compte ses spécificités. Ce point a été discuté et validé lors du Conseil d'Administration en date du 4 avril 2013.

Composition : Il est composé actuellement de deux membres, choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe : Luc Morillon (Président) et Alban Moreau. La direction générale et la direction financière du Groupe ainsi que la direction générale de la Société de Gestion Prévoir sont invitées à ces réunions.

Comité d'audit

Rôle du comité : Le comité d'audit est une émanation du Conseil d'Administration de la société Prévoir-Vie. Ses missions principales comprennent notamment le suivi de la gestion des risques et du contrôle interne, l'examen du reporting financier, l'examen des activités de l'audit interne et externe.

Son président rend compte des travaux du comité au conseil d'administration.

Compte tenu des modalités d'application par suite de la transposition dans le droit français de la 8ème directive, le comité d'audit de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'audit de la compagnie d'assurance Prévoir Vie y compris les succursales en Pologne et au Portugal. Ce point a été discuté et validé lors des conseils d'administration respectifs de ces entités en septembre 2009.

De même, le Comité d'audit de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'audit des filiales TWINSEO/Utwin et AssurOne.

Le comité d'audit de la filiale MAP Life au Vietnam est maintenu et décrit ses objectifs et modes de fonctionnement dans une charte spécifique.

Enfin, le Comité d'audit prend connaissance du rapport de contrôle interne de la SGP et s'assure de la qualité et du suivi de l'information comptable et financière ainsi que du dispositif de contrôle interne des filiales consolidées.

Composition : Il est composé de quatre administrateurs indépendants : Jacques Potdevin (Président), Emmanuel du Boullay, Laurie Maillard et un nouveau membre, M. Laurent Tran Van Lieu nommé lors du Conseil d'administration de juin 2019 pour renforcer l'équipe dans le cadre de la fusion mais aussi suite à l'acquisition des sociétés de courtage.

Comité des rémunérations, des carrières et des nominations

Rôle du comité : Le comité des rémunérations, des carrières et des nominations a pour mission de formuler des propositions de rémunération des dirigeants et d'émettre des recommandations pour les nominations des administrateurs et des dirigeants. Les comptes rendus de ce comité sont mis à la disposition de l'ensemble des administrateurs.

Composition : Il est composé de deux membres choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe : Jean-Baptiste de Labrusse (Président) et Maÿlis Robert-Ambroix.

Comité de fusion

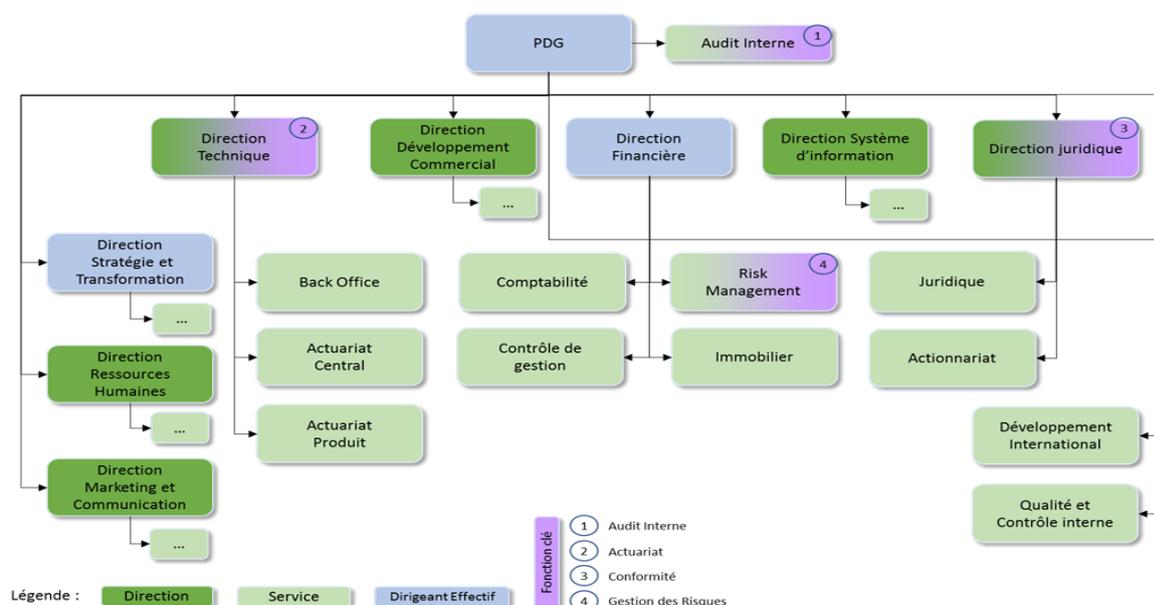
Rôle du comité : Ce comité a été mis en place en 2018 pour assurer le suivi du projet de fusion des sociétés Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers. À ce titre, il a notamment traité les aspects parité de l'opération, visibilité sur les comptes prévisionnels, revenus futurs et rentabilité de l'entité fusionnée, modalités de fusion. Les comptes rendus de ce comité sont mis à la disposition de l'ensemble des administrateurs.

Composition : Il est composé de cinq membres choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe, deux administrateurs indépendants : Jacques Potdevin (Président), Laurent Tran Van Lieu et trois administrateurs familiaux : Bertrand Voyer, Stéphane Gaullier et Anne Roullier.

B.1.4. Structure organisationnelle du Groupe

L'organigramme suivant montre de façon simplifiée la structure hiérarchique du Groupe et met en évidence les fonctions clé au sens Solvabilité 2.

Le directeur général est chargé du pilotage général du Groupe. Les directions suivantes lui sont rattachées : direction financière, direction technique, direction des systèmes d'information, direction des ressources humaines, direction du marketing et de la communication, direction du développement commercial, direction de la stratégie et de la transformation, direction juridique. Des réunions de direction se tiennent deux fois par mois. Des réunions de direction dites « stratégiques » se tiennent également deux fois par mois pour suivre l'avancement du projet d'entreprise.



B.1.5. Politique de rémunération

La politique de rémunération concerne les personnes du Groupe PREVOIR salariées des entreprises Prévoir-Vie (Siège social et réseau commercial), Société Centrale Prévoir, les succursales au Portugal et en Pologne. La Société de Gestion Prévoir (SGP) est un établissement financier, qui ne relève pas des conventions de l'assurance et qui a sa propre politique en termes de rémunération. La politique de rémunération de la filiale au Vietnam (Mirae Asset Prevoir Life Insurance Company Limited) relève de son Board. Les politiques de rémunération des filiales AssurOne et Utwin relèvent de leur comité stratégique respectif.

La politique de rémunération de Prévoir Vie et de la Société Centrale Prévoir est proposée par le Directeur des Ressources Humaines et la Direction Générale et est présentée pour avis au Comité des rémunérations, des carrières et des nominations, qui est une émanation du Conseil d'Administration. La politique de rémunération est validée par le Conseil d'Administration de Prévoir-Vie et de la Société Centrale Prévoir. L'actualisation de la politique de rémunération intervient annuellement et en préalable à la Négociation Annuelle Obligatoire des salariés du siège et du réseau.

La politique de rémunération a pour objectifs de mettre en œuvre les 5 grands principes suivants :

1. le Groupe définit sa politique de rémunération dans le respect de son équilibre budgétaire ;
2. le Groupe vise le respect de l'équité interne dans sa politique de rémunération ;
3. le Groupe vise le respect de l'équilibre externe et la recherche de compétitivité dans sa politique de rémunération ;
4. la politique de rémunération mise en place assure la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs du Groupe ;
5. une politique spécifique de rémunération s'applique pour les salariés du réseau commercial.

A travers son système de rémunération, le Groupe entend atteindre les objectifs suivants :

- respect du plan stratégique ;
- développement de la performance individuelle des salariés ;
- respect de la charte d'éthique et du devoir de conseil envers les assurés ;
- maintien des salariés dans le Groupe.

Dans ce cadre, et afin de s'assurer de la pertinence du système mis en place, le Groupe procède à diverses évolutions de son système de rémunération :

- des indicateurs produits mensuellement par le contrôle de gestion vérifient que les nouvelles dispositions du système de rémunération permettent d'atteindre les objectifs de productivité, de qualité (effectifs, contrats) prévus dans le plan stratégique ;
- les taux de rétention des commerciaux non cadres du Groupe PREVOIR sont régulièrement comparés à ceux de la profession, pour s'assurer de la pertinence du système de rémunération, avec l'objectif d'être au-delà du taux de la profession ;
- le niveau de rémunération des commerciaux est ajusté chaque année en fonction notamment de la révision des coefficients de commissionnement affectés aux produits, en prenant en compte la rentabilité de ces derniers, sans biaiser le devoir de conseil.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

Le Groupe a défini les normes minimums en termes d'aptitude et d'intégrité pour l'ensemble des personnes qui dirigent effectivement le Groupe ou qui occupent des fonctions clés.

Ces normes définissent les exigences suivantes :

- leurs qualifications, leurs connaissances et leurs expériences professionnelles doivent être adéquates afin de permettre une gestion saine et prudente ("fit"),
- elles doivent être honorables et intègres ("proper").

Ces normes sont définies et formalisées dans une politique écrite validée par les Conseils d'Administration de Prévoir-Vie et de la Société Centrale Prévoir.

Conformément à l'Orientation 11 des Orientations relatives au système de gouvernance, Prévoir applique une politique relative aux exigences de compétence et d'honorabilité comprenant les éléments suivants :

- une description des procédures d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité des membres des Conseils d'administration et des personnes qui dirigent effectivement le Groupe ou qui occupent d'autres fonctions clés, lors de leur sélection et, par la suite, sur une base continue et/ou lors d'une évolution significative du poste.
- une description de la procédure d'évaluation des aptitudes, des connaissances, de l'expertise et de l'intégrité personnelle des autres membres du personnel pertinents qui ne sont pas soumis aux exigences de l'article 42 de la directive Solvabilité II, lorsque leur profil est examiné pour le poste spécifique, et par la suite sur une base continue et /ou lors d'une évolution significative du poste.

La politique s'applique aux instances de gouvernance et à leurs membres ainsi qu'à l'effectif de PREVOIR suivants :

Avec notification à l'ACPR :

- les Conseils d'Administration et les comités issus de ces Conseils et leurs membres ;
- les dirigeants effectifs et les fonctions clés (Gestion des Risques, Conformité, Audit, Actuariat).

Sans notification à l'ACPR :

- les autres membres du Comité de Direction ;
- les responsables des fonctions « sensibles » (comptabilité, actuariat central, actuariat produit, gestion des actifs, juridique) ;
- l'ensemble des personnels de Prévoir (honorabilité).

La politique de compétence et d'honorabilité est révisée au moins une fois par an, afin de garantir qu'elle reflète les futures modifications et évolutions pouvant intervenir dans la législation applicable, sur le marché et dans les meilleures pratiques, et qu'elle prenne en compte les évolutions de l'environnement du Groupe.

B.2.1. Exigences et évaluation de la compétence de l'organe d'administration et de supervision du Groupe

Le Conseil d'Administration (organe d'administration et de supervision du Groupe) doit disposer collectivement d'une expérience et de connaissances appropriées à propos :

- des marchés de l'assurance de personnes (Vie et Non Vie) ;
- des marchés financier et immobilier (dans les pays où des investissements sont réalisés) ;
- de la stratégie et du modèle économique des sociétés du Groupe Prévoir ;
- de l'analyse actuarielle et financière ;
- du cadre législatif et des exigences réglementaires ;
- du cadre social et des ressources humaines.

Les compétences individuelles sont examinées et prises en compte pour s'assurer que le Conseil d'Administration dispose collectivement des compétences appropriées (cf. ci-dessus).

Les comités émanant des Conseils nécessitent une compétence collective spécifique. Leurs membres sont nommés pour répondre à cette compétence : Audit / Investissement / Nominations, rémunérations et carrières / Stratégie.

Chaque Conseil d'Administration procède également à une auto-évaluation collective régulière (au moins une fois tous les 3 ans) afin de déterminer si ses membres sont en mesure d'accomplir la tâche qui leur est confiée de manière honnête, loyale, autonome, éthique et intègre.

Pour le suivi de leurs compétences, PREVOIR met en place un programme de formation à destination des membres des Conseils d'Administration. Ce programme est adapté à leurs besoins pour la bonne réalisation de leurs missions. Par ailleurs, Prévoir adhère à l'IFA (Institut Français des Administrateurs) et permet à ses administrateurs d'accéder aux formations et activités proposées par l'IFA.

B.2.2. Exigences et évaluation de la compétence des autres fonctions

Le dispositif d'appréciation des compétences concerne a minima :

- les dirigeants effectifs ;
- les fonctions clés ;
- les autres membres du comité de Direction ;
- les responsables des fonctions « sensibles » (comptabilité, actuariat central, actuariat produit, gestion des actifs, juridique).

Pour chaque fonction, le Groupe définit une fiche de fonction décrivant a) les objectifs et missions de la fonction, b) les qualifications, les connaissances et les expériences professionnelles requises, en adéquation avec les besoins décrits dans la fiche de fonction.

En cas de création de nouvelle fonction, un comité d'évaluation se réunit pour analyser et valider la cohérence des missions de la fonction et son classement selon la nomenclature de la Profession de l'Assurance.

Ce comité d'évaluation des fonctions est composé du directeur des ressources humaines, du responsable du recrutement et de trois membres du comité de direction.

L'évaluation du respect des exigences de compétence est faite au moment de la prise de poste, ou lors d'une évolution significative du contenu du poste. Elle doit permettre de garantir que les qualifications, les connaissances et l'expérience sont appropriées et adéquates par rapport aux exigences et responsabilités du poste. Le Groupe propose des sessions de formation professionnelle de sorte que le personnel concerné soit en mesure de respecter l'évolution et/ou l'augmentation du nombre d'exigences définies par la législation en vigueur, et liées à ses responsabilités.

Les dirigeants effectifs et les fonctions clés doivent disposer des qualifications, des connaissances et de l'expérience professionnelle appropriées et adéquates pour pouvoir exécuter l'ensemble des activités qui leur sont confiées. Leur nomination est notifiée à l'Autorité de Contrôle.

Les exigences propres aux dirigeants effectifs et aux fonctions clé sont rappelées dans les politiques suivantes :

- politique d'Audit interne ;
- politique de Gestion des Risques ;
- politique de Vérification de la conformité et contrôle interne ;
- politique de souscription et du provisionnement.

B.2.3. Exigences et évaluation de l'honorabilité

Le processus de sélection des membres des Conseils d'Administration, ou de recrutement d'un collaborateur inclut obligatoirement une pièce d'identité et un extrait de casier judiciaire de la personne concernée, en plus de son curriculum vitae.

Pour les collaborateurs, la Direction des Ressources Humaines sollicite également une déclaration dans laquelle ils s'engagent à respecter les normes actuelles de compétence et d'honorabilité, et à signaler immédiatement à la Direction des Ressources Humaines tout événement significatif et pertinent à cet égard.

La procédure de validation de l'honorabilité mise en place par le Groupe repose donc sur un questionnaire d'évaluation ainsi que sur le recueil de l'extrait du casier judiciaire ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente daté de moins de 3 mois (conformément à l'Article 43 de la Directive Solvabilité 2). Les salariés doivent en outre éviter les activités susceptibles de créer des conflits d'intérêts. A cet effet, le Groupe a mis en place une Charte Ethique.

B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1. Description du système de gestion des risques

Le Groupe Prévoir a mis en place, pour piloter et gérer son système de gestion des risques, un système de gouvernance pertinent, efficient et conforme aux exigences de Solvabilité 2. Ce système s'applique à toutes les entités du Groupe.

B.3.2. Gouvernance de la gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques mis en place par le Groupe repose sur les acteurs présentés ci-après. Tous ont des missions spécifiques au regard de la gestion des risques. Le Groupe s'assure que l'ensemble de ces acteurs reçoit les formations nécessaires à la réalisation de ces missions.

Instances de gouvernance

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations relatives à l'activité du Groupe. A ce titre, et après avis de Comités consultatifs (Comité Stratégique, Comité d'Audit, Comité d'Investissement, Comité des Rémunérations, des Carrières et des Nominations), il définit les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque. Au regard de la gestion des risques, il a pour mission de :

- s'assurer que les risques sont clairement identifiés et maîtrisés ;
- s'assurer de la revue annuelle du processus de gestion des risques et des politiques associées ;
- valider les politiques écrites de gestion des risques (politique générale et sous-politiques) ;
- valider le rapport actuariel et le rapport ORSA ;
- valider les rapports narratifs ;
- intégrer les résultats du système de gestion des risques dans ses prises de décision ;
- déterminer l'appétence au risque et les limites associées.

Le Comité d'Audit

Sa fonction est d'assister le Conseil d'Administration dans la réalisation de ses missions telles que prévues dans la charte du Comité d'Audit.

En matière de gestion des risques, il a notamment pour rôle de :

- valider le plan d'audit proposé par la fonction Audit interne ;
- évaluer a posteriori le fonctionnement global et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- apporter des recommandations aux Conseils d'Administration pour améliorer le processus de gestion des risques ;
- suivre le processus d'élaboration de l'information financière ;
- donner un avis consultatif sur l'ensemble du reporting S2 soumis à l'approbation des Conseils d'Administration.

Le Comité d'investissement

Le Comité d'investissement a pour mission d'assister les Conseils d'Administration sur les sujets relatifs à la gestion des actifs financiers du Groupe. Il se réunit tous les trimestres.

Le Comité d'investissement définit l'orientation des placements, validée par les Conseils d'Administration.

Instances opérationnelles

La Direction Générale

La Direction Générale exerce les missions suivantes dans le cadre de la gestion des risques :

- s'assurer de l'implication de l'ensemble des acteurs ;

- rappeler régulièrement les rôles et les responsabilités de chacun vis-à-vis de la maîtrise des risques ;
- analyser et valider les résultats des états quantitatifs (*Quantitative Reporting Templates, QRT*) ;
- communiquer les résultats au Comité d'audit et aux Conseils d'Administration ;
- présider le comité des risques.

Le Comité des risques

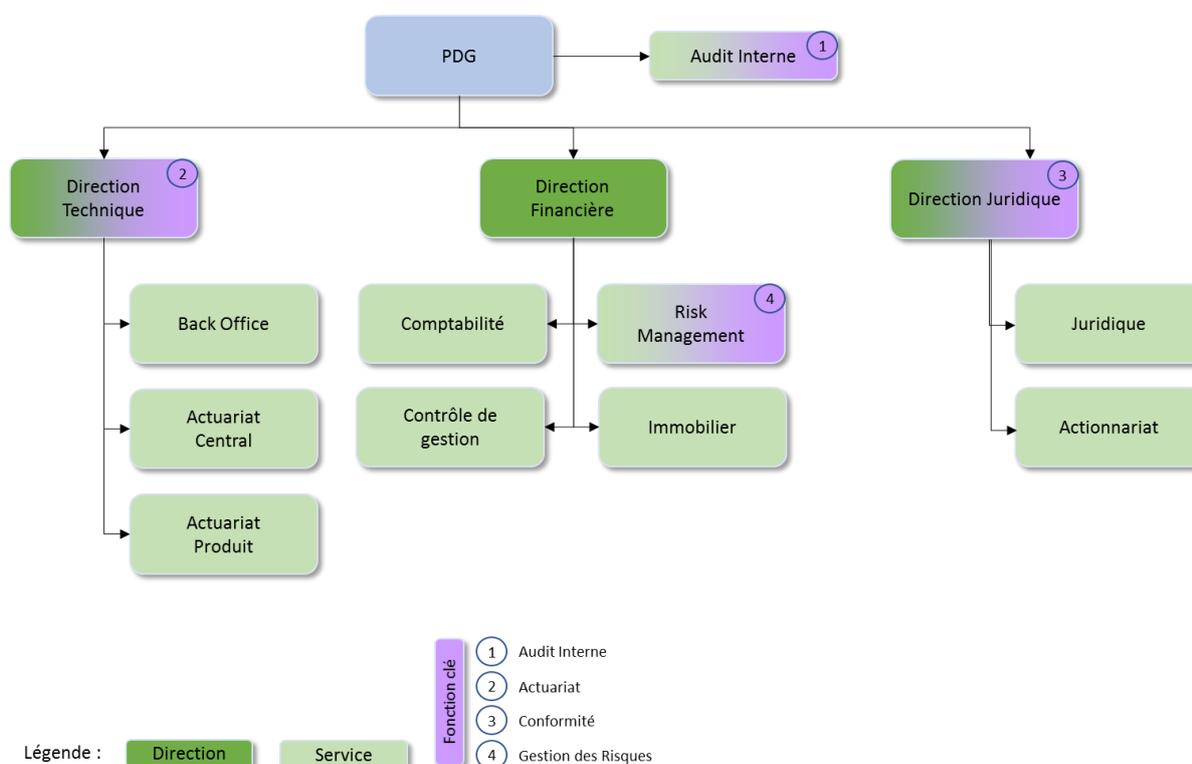
Ce Comité a pour mission, sur l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposée (assuranciers, financiers & ALM, opérationnels, ...), de :

- mettre en œuvre le système de gestion des risques : déceler – mesurer – contrôler – gérer – déclarer ;
- centraliser les travaux des fonctions clés ;
- identifier les risques auxquels le Groupe est exposée ;
- informer / alerter les instances de gouvernance.

Il est composé du comité de direction restreint (1 directeur par direction), du Responsable de la qualité et du contrôle interne, du Responsable de la sécurité des systèmes d'informations et des 4 fonctions clés. Il est présidé par le Directeur général. Il se réunit tous les trimestres, et sur convocation expresse en cas de besoin.

Les Fonctions clés (au sens Solvabilité 2)

L'organigramme suivant présente la structure hiérarchique du groupe au niveau des fonctions clés (**uniquement**).



Fonction gestion des risques

La fonction gestion des risques du Groupe est assumée par le Responsable du Risk Management.

Ses principales missions sont de :

- identifier, évaluer et contrôler les risques liés aux investissements ;
- définir et mettre en œuvre la politique de gestion des risques ALM ;
- réaliser le calcul de l'ORSA et formaliser le rapport ORSA ;
- adresser un rapport annuel du comité des risques à destination du comité d'audit.

Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est assumée par le Directeur Technique. Elle contribue notamment à la mise en œuvre du système de gestion des risques. Ses principales missions sont décrites à la section B.6.

Fonction Vérification de la conformité

La fonction Vérification de la conformité est assumée par le Directeur juridique et a pour missions de :

- vérifier et garantir la conformité de l'entreprise et de ses filiales au regard des évolutions légales et réglementaires ;
- conseiller et assister les Directeurs dans la mise en œuvre des plans d'actions visant à garantir le respect de la conformité dans leurs périmètres respectifs ;
- produire annuellement un rapport d'activité de la fonction vérification de la conformité à destination du Comité d'audit.

Fonction Audit interne

La fonction Audit interne est assumée par le Responsable de l'Audit interne. Ses missions sont de :

- élaborer et mettre en œuvre un plan d'audit annuel, validé par le Comité d'Audit pour le compte des Conseils d'Administration ;
- évaluer l'adéquation du système de contrôle interne et des autres éléments du système de gestion des risques ainsi que leur conformité avec les procédures, leur intégrité et leur fiabilité (exhaustivité, intégrité, précision) ;
- évaluer l'efficacité du système de gestion des risques ;
- vérifier la qualité, la fiabilité et la diffusion dans les délais de l'information financière et managériale (rapports (y compris rapports narratifs et rapport ORSA), continuité, fiabilité des systèmes d'informations) ;
- produire, lorsque cela est nécessaire ou justifié et au moins annuellement, un rapport écrit sur ses conclusions (rapport d'audit interne), à destination des Conseils d'Administration ;
- assurer le suivi des recommandations présentes dans le rapport d'audit interne.

Les autres intervenants opérationnels

Les Correspondants Processus et Contrôle Interne (CPCI)

Ce sont les personnes en charge du contrôle interne au sein des services opérationnels et fonctionnels du Groupe PREVOIR.

Un CPCI a la charge d'un ou plusieurs processus, pour lequel il :

- est responsable de l'efficacité globale du processus, donc de sa performance ;
- est garant de l'amélioration permanente de la performance du processus ;
- communique les informations importantes relatives au fonctionnement et aux résultats du processus ;
- intègre la démarche dans le travail de tous les jours ;
- rend compte de la maturité et de la performance de son processus à son sponsor ;
- identifie et évalue les risques, mets en œuvre les éléments de maîtrise de risques (y compris les contrôles).

Les CPCI rendent compte à leur sponsor qui est un membre du Comité de Direction.

Les collaborateurs

L'ensemble des collaborateurs participe à la maîtrise des risques notamment en :

- respectant les procédures de travail formalisées ;
- signalant les incidents ;
- s'assurant de la qualité des données utilisées et produites.

Le tableau suivant synthétise les différents documents à produire et à approuver par les acteurs du dispositif de gestion des risques de l'entreprise :

Document	Fréquence	Emission	Revue	Validation
Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR)	1 fois par an au minimum (1)	Direction Financière	Comité d'audit	Conseil d'Administration
Rapport Régulier au Contrôleur (RSR)	1 fois tous les 3 ans au minimum (1)	Direction Financière	Comité d'audit	Conseil d'Administration

Rapport ORSA	Au moins 1 fois par an	Fonction Gestion des risques	Comité d'audit	Conseil d'Administration
Rapport de la fonction actuarielle	Au moins 1 fois par an	Fonction actuarielle	Comité d'audit	Conseil d'Administration
Etats quantitatifs (QRT)	1 fois par an : entité et Groupe Tous les trimestres : entité et Groupe (2)	Direction Financière		Direction Générale
Plan d'audit	1 fois par an	Fonction Audit interne		Comité d'audit
Rapport du comité d'audit	1 fois par an	Comité d'audit		Conseil d'Administration

(1) Il convient d'informer le **superviseur** en cas de réalisation de certains événements prédéfinis et d'informer le **public** en cas d'événement majeur.

(2) Exemption au reporting trimestriel possible.

B.3.3. Système de gestion des risques

Dans le cadre de sa mise en conformité avec les exigences Solvabilité 2 (alinéa 1 de l'article 44 de la Directive Solvabilité 2), le Groupe a mis en place un système de gestion des risques permettant d'identifier, évaluer, suivre, gérer et communiquer les risques auxquels le Groupe est ou pourrait être exposé.

Identification des risques

Le dispositif d'identification des risques en vigueur dans le Groupe s'appuie sur une approche « bottom-up » au travers des contrôles de 1^{er} niveau réalisés par les opérationnels et combinés aux travaux du Contrôle Interne (cartographies des processus, cartographie des risques, suivi des incidents, plan de contrôle permanent).

L'identification des risques est réalisée par différents acteurs :

- l'ensemble des CPCI responsables de leur(s) processus pour les risques opérationnels ;
- le Risk Management pour les risques financiers et relatifs à la gestion Actif/Passif (ALM) ;
- la Direction Technique pour les risques assurantiels (techniques).

Le Comité des risques est informé de l'ensemble des risques ainsi identifiés.

La nomenclature des processus, des risques et des contrôles réalisés par le Contrôle Interne permet de définir un référentiel commun, de faciliter in fine un pilotage transversal des risques et de rester indépendant de toute modification organisationnelle interne.

Evaluation des risques

La mesure des différents risques du Groupe est effectuée en respectant une méthode homogène basée sur les différents indicateurs de risques définis. Ainsi, chaque risque est évalué selon ses spécificités et une méthodologie de cotation appropriée :

- l'évaluation quantitative des risques financiers et assurantiels s'appuie sur les règles de calcul standards du Pilier 1 de la Directive Solvabilité 2 ;
- l'évaluation qualitative des risques opérationnels s'appuie sur des échelles internes de survenance et d'impact.

Maîtrise des risques

Le dispositif de maîtrise des risques au sein du Groupe repose sur un système de contrôle interne qui comprend 3 lignes de maîtrise :

- 1ère ligne : le management opérationnel ;
- 2ème ligne : le contrôle permanent ;
- 3ème ligne : l'audit interne.

Communication des risques

Récapitulatif, par sous-politique de gestion des risques, des communications et reportings (études, résultats, rapports...) actuellement soumis aux instances :

Sous-politiques de gestion des risques	Documents	Emetteurs	Destinataires
Toute sous politique	Rapport d'activité vérification de la conformité	Fonction vérification de la conformité	Comité d'Audit
Souscription	Analyse des lois de comportement	Actuariat Produits	Comité de Direction
	Etudes sur la sinistralité		Comité d'orientation de l'offre
	Mesure de la rentabilité prévisionnelle de la nouvelle génération	Actuariat Central et Contrôle de Gestion	Comité de Direction et Comité d'Audit
	Rapport de la fonction actuarielle	Fonction actuarielle	Comité d'Audit et Conseils d'Administration
Provisionnement	Rapports narratifs	Actuariat Central	Comité d'Audit et Conseils d'Administration
	Rapport de la fonction actuarielle	Fonction actuarielle	
Gestion actif – passif	Rapports narratifs	Risk Management	Comité d'Audit et Conseils d'Administration
Investissements	Suivi du portefeuille Actions	Risk Management	Conseils d'Administration
	Rapports narratifs		Comité d'Audit et Conseils d'Administration
	Suivi allocation d'actifs		Comité d'investissements
Risques opérationnels	Synthèse des matrices de risques opérationnels	Service de la Qualité et du Contrôle Interne (SQCI)	Comité de Direction
	Bilan des activités de surveillance du SQCI		
Réassurance	Rapports narratifs	Actuariat Central	Comité d'Audit et Conseils d'Administration

Le rapport ORSA (cf. B.3.4.) constitue également un moyen de communication de la Fonction gestion des risques vers le Conseil d'Administration sur les risques de différentes natures auxquels le Groupe est exposé.

Plans d'urgence

Afin de veiller à la continuité de ses activités en général et de son système de gestion des risques en particulier, le Groupe a mis en place un dispositif lui permettant de faire face à une situation de crise pouvant perturber ou interrompre son activité. Ce dispositif repose sur deux composantes :

La composante stratégique qui se traduit par :

- la définition des modalités de la gestion de crise, selon les scénarios retenus ;
- l'expression de besoin dans l'analyse d'impact métier pour toutes les directions du Groupe ;
- la définition des grandes lignes de la stratégie de secours.

La composante opérationnelle qui se traduit par :

- la mise en place d'un Plan de Continuité Métiers (PCM), définissant les moyens de travail en mode dégradé ;
- la mise à jour du Plan de Secours Informatique (PSI), selon les évolutions des besoins métiers ;
- un socle de documentation, de moyens mis en œuvre et de ressources humaines, technologiques et matérielles nécessaires à la reprise de l'activité.

B.3.4. Description du processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'ORSA ou évaluation interne des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment) est le processus par lequel le Groupe procède aux 3 évaluations suivantes :

1. l'évaluation de la mesure dans laquelle le profil de risque de l'organisme s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR ;
2. l'évaluation du respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques ;
3. l'évaluation du besoin global de solvabilité (BGS) : cette notion englobe le SCR ainsi que d'autres

évaluations portant notamment sur des risques non couverts par la Formule Standard.

Le dispositif ORSA repose sur les acteurs suivants :

Le Conseil d'Administration définit les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque. Au regard de l'ORSA il doit ainsi :

- valider la politique écrite ORSA ;
- déterminer l'appétence au risque et les limites associées ;
- valider le rapport ORSA final à destination de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ;
- le cas échéant, demander la réalisation d'un ORSA exceptionnel ;
- intégrer les résultats du système de gestion des risques dans leurs prises de décision.

Le Comité d'audit, en matière d'ORSA, a notamment pour rôle de :

- s'assurer que l'ORSA a été réalisé en application des principes décrits dans la politique ORSA ;
- apporter des recommandations aux Conseils d'Administration pour améliorer le processus ORSA ;
- donner un avis consultatif sur l'ensemble du reporting ORSA soumis à l'approbation des Conseils d'Administration.

Le Comité des risques a comme rôle de :

- s'assurer de la bonne réalisation de l'ORSA ;
- s'assurer de la qualité des données et de la fiabilité des résultats obtenus, en lien avec les recommandations de la fonction actuarielle et du Contrôle Interne ;
- préparer la revue annuelle de la politique écrite ;
- donner un avis consultatif sur le rapport ORSA avant transmission au Comité d'audit et aux Conseils d'Administration ;
- sensibiliser tous les acteurs à l'importance de la réalisation de l'ORSA et au respect des procédures.

La Fonction gestion des risques a pour principales missions, dans le cadre de l'ORSA, de :

- mettre en œuvre le processus opérationnel de l'ORSA régulier et exceptionnel ;
- décliner l'appétence au risque en tolérances au risque et limites opérationnelles ;
- réaliser le calcul de l'ORSA et formaliser le rapport ORSA ;
- adresser ce rapport au Comité des risques à destination du Comité d'audit puis des Conseils d'Administration.

B.4. Contrôle interne

B.4.1. Système de contrôle interne (SCI)

Les trois lignes de maîtrise

La Direction Générale est au cœur du dispositif de maîtrise globale des risques. Sa structure en « trois lignes de maîtrise » est une approche pertinente des rôles et responsabilités du management opérationnel, des fonctions transverses et de l'audit interne.

(1) Le management opérationnel

La première ligne de maîtrise des activités est constituée par les managers opérationnels, responsables de l'évaluation et de la diminution des risques, notamment par un Dispositif de Maîtrise des Risques complété si nécessaire par des contrôles opérationnels. Les personnes en charge du contrôle interne pour ces fonctions sont les Correspondants Processus et Contrôle Interne (CPCI) identifiées nominativement dans la cartographie des risques.

(2) Le contrôle permanent

La deuxième ligne de maîtrise est constituée du contrôle permanent, de la fonction vérification de la Conformité, ou encore des experts métiers qui réalisent des contrôles par délégation décidés par le contrôle permanent.

(3) L'audit interne

En tant que troisième ligne de maîtrise des activités, une fonction d'audit interne indépendante est rattachée au Président.

L'audit interne fournit, à travers une approche fondée sur le risque, une assurance globale au Conseil d'Administration, au comité d'audit et à la direction générale.

Responsabilités des organes de gouvernance

Le Conseil d'Administration

Il incombe au Conseil d'Administration de veiller à ce que les risques susceptibles de compromettre les objectifs du Groupe soient identifiés à temps et que des mesures appropriées soient engagées. Pour assumer sa fonction de surveillance, le Conseil d'Administration ou son comité d'audit examinent régulièrement la qualité du Système de Contrôle Interne (SCI) avec la direction.

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit examine chaque année les sujets préparés par le Service Qualité et Contrôle Interne dont la mise à jour de la cartographie des risques, la liste des plans d'actions prioritaires, ainsi que le bilan des incidents opérationnels et du plan de contrôle permanent. Son Président rend compte des travaux du Comité aux Conseils d'Administration de Société Centrale Prévoir et Prévoir Vie.

Pilotage du Système de Contrôle Interne

▪ Le Comité des risques

Ce comité a pour mission, sur l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposée (assuranciers, financiers & ALM, opérationnels, ...), de mettre en œuvre le système de gestion des risques :

- centraliser les travaux des fonctions clés ;
- identifier les risques auxquels le Groupe est exposée ;
- informer / alerter les instances de gouvernance.

Il est composé du comité de direction restreint (1 directeur par direction), de la Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne (RQCI), du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations et des 4 fonctions clés. Il est présidé par le Directeur général. Il se réunit tous les trimestres, et sur convocation expresse en cas de besoin.

▪ Le Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne

L'animation du Système de Contrôle Interne (SCI) est assurée par le Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne. Il définit et met en œuvre la politique de contrôle interne, il assure le contrôle de la mise en œuvre des politiques écrites, il anime le réseau des Correspondants Processus et Contrôle Interne, il pilote le Contrôle Permanent. Le RQCI reporte au Directeur Général du Groupe.

Processus et procédures

Cadre de contrôle interne

La présentation de l'environnement de contrôle interne et la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux activités de contrôle interne et l'implication de chacun dans le dispositif est de la responsabilité du RQCI.

Le Groupe s'inspire des 17 principes de contrôle interne et des points d'attention associés développés par le Committee Of Sponsoring Organisation (COSO) selon les 5 composants :

- environnement de contrôle ;
- évaluation des risques ;
- activités de contrôle ;
- information et communication ;
- activités de pilotage.

Sur la base d'entretiens avec les Correspondants Processus et Contrôle Interne et sur la base des documents existants au sein du Groupe des constats sont relevés qui servent par la suite à forger un jugement sur l'application des principes de contrôle interne.

Activités de contrôle

Les activités de contrôles sont fondées sur les 3 principes n°10 à 12 du COSO 2013 :

- le Groupe sélectionne et développe des activités de contrôle qui visent à maîtriser et à ramener à un niveau acceptable les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs ;
- le Groupe sélectionne et développe des contrôles généraux informatiques pour faciliter la réalisation des objectifs ;
- le Groupe déploie les activités de contrôle par le biais de règles qui précisent les objectifs poursuivis, et de procédures qui permettent de mettre en œuvre ces règles.

Le plan de contrôle permanent est défini et planifié dans le Système d'Information de Gestion du Risque. Sa mise à jour est faite en fonction des résultats des contrôles, de la mise à jour de la cartographie des risques, des évolutions réglementaires et des incidents.

Information et communication

Liste des communications et reportings mis en place :

Objet	Informations	Emetteur	Destinataire
Rapports narratifs S2	Informations relatives au contrôle interne	RQCI	Conseils d'administration
Cartographie des risques	Communication sur les risques identifiés	RQCI	Comité des risques, Comité d'audit et Conseils d'administration
Rapport de Contrôle Interne	Communication sur les risques, les incidents, les contrôles permanents et les plans d'actions	RQCI	Comité des risques
Communication en séminaire des CPCI	Retour d'information sur les risques identifiés	RQCI	CPCI

Informations sur les activités conduites en 2019

- Cartographie des risques 2019

Cette cartographie a été présentée par le Service Qualité et Contrôle Interne le 25 février 2020 au Comité d'audit puis au Conseil d'Administration le 27 février 2020.

- Plans de contrôles et résultats des contrôles

Les activités de contrôle servent à assurer :

- le bon fonctionnement des processus internes ;
- la fiabilité de l'information financière ;
- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale et le Conseil d'Administration.

En 2019, les contrôles de niveau 1 et de niveau 2 étaient regroupés dans 10 plans de contrôle dont les thématiques métiers sont listées ci-dessous :

1. Gouvernance produit ;
2. Distribution et Contractualisation ;
3. Exécution et gestion des contrats ;
4. Réclamations ;
5. Sécurité ;
6. Partenariats ;
7. Financier et technique ;
8. Ressources humaines ;
9. Immobilier ;
10. Gouvernance.

B.4.2. Fonction vérification de la conformité

Conformément à l'article 46 alinéa 1 de la Directive Solvabilité 2, le système de contrôle interne du Groupe comporte une fonction clé chargée de vérifier la conformité aux dispositions légales et réglementaires.

Gouvernance

La fonction conformité est portée depuis le 1^{er} juillet 2019, par le Directeur Juridique et de la conformité. Le Responsable de la fonction conformité donne délégation à chaque Directeur pour mettre en œuvre la vérification de la conformité dans son domaine. Cette délégation est acceptée et est matérialisée par la signature du plan de conformité.

Périmètre de la vérification de la conformité

Périmètre de la vérification de la conformité :

- les activités de l'entreprise et de ses succursales;
- les activités de la Société Centrale Prévoir.

Activités et responsabilités relatives à la vérification de la conformité :

- le plan de conformité décrit pour chaque Direction le périmètre et les activités de vérification de la conformité. Ce document est mis à jour au moins une fois par an par la fonction conformité et validé par le Comité des Risques ;
- chaque Direction s'appuie sur des experts métiers pour mettre en œuvre le plan de conformité sur son périmètre ;
- le suivi de la mise en œuvre des vérifications prévues dans le plan de conformité est réalisé par la fonction conformité ;
- La fonction conformité vérifie la conformité de la conception des produits avant commercialisation.

Un rapport d'activité annuel est fait par chaque Directeur avec la collaboration du responsable de la fonction conformité qui en fait une synthèse globale. Il comprend notamment le bilan des mises en conformité réglementaires de l'année et les dispositions prévues à court et moyen terme.

B.5. Fonction d'audit interne

B.5.1. Mise en œuvre de l'audit interne dans le Groupe

L'Audit Interne donne au Groupe une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses recommandations pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide à atteindre ses objectifs :

- en évaluant périodiquement, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle interne et de management opérationnel et stratégique ;
- en appréciant la qualité des méthodes de pilotage et de gestion, l'utilisation des ressources et des moyens mis en œuvre pour garantir la régularité, la sécurité et la validation des opérations réalisées ;
- en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité ;
- en vérifiant la mise en œuvre effective et les résultats des plans d'action faisant suite aux recommandations.

B.5.2. Indépendance de l'audit interne

L'audit interne est hiérarchiquement rattaché au Président du Groupe et reporte au Comité d'audit dans le cadre de la charte du comité afin de garantir son indépendance des opérations, des activités d'assurance et des fonctions supports et transversales des entités du Groupe . A ce titre, il n'assume aucune responsabilité opérationnelle en dehors des activités propres à l'audit interne.

En tant que de besoin, et en accord avec le Président, il peut faire appel à des ressources et des compétences externes pour mener à bien ses travaux et missions d'audit.

B.5.3. Politique d'audit interne

La politique d'audit interne a pour objectif de définir les missions et les principes de fonctionnement de l'audit interne du Groupe. Elle est rédigée en conformité avec la directive Solvabilité 2 et ses orientations, les instructions et recommandations de l'ACPR et les normes de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes.

La politique d'audit interne est élaborée par la fonction d'audit interne. Cette politique est revue annuellement selon les principes applicables à la gouvernance du Groupe Prévoir.

B.6. Fonction actuarielle

B.6.1. Mise en œuvre de la fonction actuarielle dans le Groupe

La fonction actuarielle est assumée par le Directeur Technique. Elle contribue notamment à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Dans ce cadre, les principales missions de la fonction actuarielle consistent à :

- valider la pertinence des méthodes, des modèles, des hypothèses, de la qualité et de l'exhaustivité des données utilisées pour le calcul des provisions techniques en compte sociaux, et sous Solvabilité 2 ;
- valider le calcul des provisions techniques en comptes sociaux et sous Solvabilité 2 (*Best Estimate*) ;
- émettre un avis lors de la mise sur le marché d'une nouvelle offre d'assurance ;
- rédiger un rapport actuariel à présenter au Comité des Risques et au Comité d'Audit, puis à soumettre pour validation au Conseil d'Administration.

Le rapport actuariel est constitué de 2 parties :

- le rapport de la fonction actuarielle sur les modalités de calcul des provisions sociales, présenté en mars.
- le rapport de la fonction actuarielle sur le caractère approprié des règles de calcul des provisions prudentielles, présenté en septembre. Ce rapport émet également une opinion générale sur la politique de souscription et sur l'adéquation des programmes de réassurance.

Le périmètre de l'exercice de la fonction actuarielle concerne l'entreprise d'assurance Prévoir-Vie, désormais société « Mixte », à l'exclusion de la filiale d'assurance au Vietnam qui figure en titre de participation dans le bilan Groupe (cf. section D.1.5) et ne fait donc pas l'objet d'un calcul de *Best Estimate*.

La fonction actuarielle s'exerce de manière continue. Son organisation repose sur des échanges individuels et sur la participation à des Comités transverses. Les échanges individuels visent à analyser les méthodes appliquées, à valider les hypothèses et les conclusions, à proposer des axes d'amélioration et à contrôler l'avancée des recommandations. La participation aux Comités transverses permet de disposer d'une vision exhaustive des évolutions et de leur impact sur les provisions, de vérifier la cohérence des actions menées, de challenger les méthodes, d'apporter son avis en amont des développements et des calculs, et de participer au pilotage du plan d'actions.

B.7. Sous-traitance

B.7.1. La politique de sous-traitance

La politique de sous-traitance s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un système de gestion des risques efficace et conforme aux nouvelles exigences réglementaires.

L'objectif de cette politique est de décrire le dispositif de gestion des risques opérationnels liés à la sous-traitance mis en place par le Groupe et d'établir son périmètre d'application.

B.7.2. Périmètre d'application

La politique de sous-traitance s'applique à :

- la distribution et la gestion d'offres d'assurance en marque blanche
- la gestion de certains contrats d'assurance distribués sous la marque Prévoir
- l'externalisation de tout ou partie de la relation clients
- les garanties d'assistance intégrées dans certains contrats d'assurance
- la gestion des valeurs mobilières
- l'externalisation de systèmes d'information et de prestations de services informatiques

L'activité d'assurance en marque blanche est rattachée au Responsable de Prévoir Partenaires au sein de la direction Marketing et Communication de Prévoir.

Dans ce cadre, Prévoir Partenaires délègue toujours la commercialisation des contrats et peut parfois être amené à déléguer également, tout ou partie de la gestion des contrats.

La délégation de gestion des contrats d'assurance est actuellement mise en place au groupe Prévoir pour de l'Assurance de Prêt et de la Santé.

Dans ce cadre, Prévoir délègue tout ou partie de la gestion des contrats.

Cette délégation de gestion est pilotée par la Direction Technique.

L'externalisation d'une partie de la relation clients par téléphone est mise en place au Groupe Prévoir pour des appels sortants et le débordement ponctuel des appels entrants en périodes de forte charge (ou sous-effectif). Le périmètre de la relation client n'intègre pas d'activités de vente par téléphone. Elle est mise en œuvre par la responsable du Service Relation clientèle, rattachée à la direction Marketing et Communication du groupe Prévoir.

La sous-traitance des garanties d'assistance intégrées dans certains contrats d'assurance est pilotée par le marketing produits, conjointement avec l'actuariat produits, dans le cadre du processus « sélectionner, intégrer et piloter les partenaires cœur de métier ».

Pour la gestion des valeurs mobilières, des mandats de gestion ont été mis en place avec la Société de Gestion Prévoir (SGP) pour les actions et les produits de taux. Cette délégation est pilotée par la Direction Financière.

L'externalisation de systèmes d'information consiste en la délégation de l'hébergement et/ou de la gestion d'infrastructures matérielles et logicielles. Prévoir externalise deux composants : son Système de Messagerie/Outils collaboratifs et son Infrastructure de secours des serveurs de production.

L'externalisation de prestations de services de la DSI correspond essentiellement à des prestations de maintien en conditions opérationnelles. Le groupe Prévoir externalise une partie de la supervision de l'exploitation (Tierce Maintenance d'Exploitation) ainsi que le support de premier niveau pour le réseau commercial.

Ces deux externalisations sont pilotées par la Direction des Systèmes d'Information.

B.7.3. Processus de suivi la politique

La politique de sous-traitance est établie par les Responsables des activités et validée par les Conseils d'Administration.

B.8. Autres informations

Aucune autre information importante concernant le système de gouvernance n'est à noter.

C. Profil de risque

De par ses activités, ainsi que par l'environnement économique, concurrentiel et réglementaire dans lequel il évolue, le Groupe est soumis à différentes natures de risques.

En raison de nombreuses éventualités et incertitudes liées à ces risques, le Groupe a formalisé des procédures et des contrôles qui lui permettent d'identifier et de gérer ses risques. Ces procédures et ces contrôles sont implémentés à la fois au cœur des processus opérationnels qui supportent les activités du Groupe, mais aussi dans des processus spécifiques dédiés à la gestion des risques.

L'organisation de la gestion des risques est détaillée dans la section B.3 du présent document. Cette organisation fait ressortir que le Groupe est soumis à des risques assurantiels (ou risque de souscription), des risques financiers (le risque de marché, le risque de contrepartie et le risque de liquidité), des risques opérationnels et d'autres risques (comme le risque de réputation ou le risque stratégique) qui font l'objet de processus particuliers.

Les risques quantifiables font l'objet du calcul d'une exigence de capital de solvabilité requis (SCR). L'ensemble des montants composant le SCR du Groupe est représenté dans le QRT S-25.01.22 présenté en annexe de ce rapport. Les mouvements de ses composants sont détaillés dans la partie E.2 du rapport. Il apparaît ainsi que le profil de risque du Groupe est particulièrement marqué par le risque de marché, le risque de souscription représentant le second montant le plus important mais pour une part bien inférieure.

Le montant cumulé du SCR de ces deux catégories de risque représente 97% de la somme de l'ensemble des catégories de risque, avant absorption par les provisions techniques et les impôts.

En plus de calculer le SCR nécessaire pour couvrir le risque pris dans les conditions prévues de façon réglementaire (à l'horizon d'un an et sur un niveau de confiance de 99,5%), le Groupe réalise dans le cadre de l'ORSA, une évaluation prospective de sa solvabilité propre sur l'horizon du business plan. Dans ce cadre, un scénario central est établi sur la base des ambitions stratégiques et est aligné sur les politiques de gestion des risques. Des scénarios de stress sont également exploités pour vérifier la robustesse de la solvabilité dans des conditions adverses. Aux scénarios de stress sont associés des procédures de pilotage des risques, des décisions de gestion à appliquer en situations extrêmes ainsi que des mesures de prévention ou de réduction des risques.

C.1. Risque de souscription

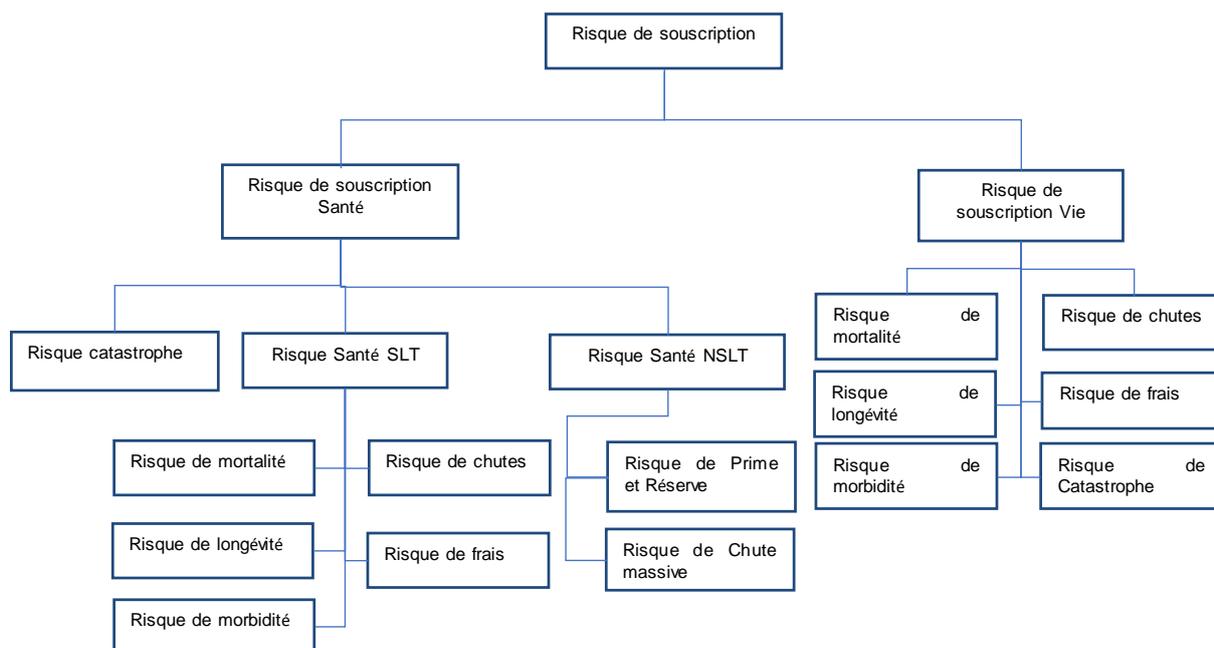
C.1.1. L'exposition au risque de souscription

L'activité du Groupe consiste en l'engagement de verser au souscripteur (ou à ses ayants-droit), soit une somme donnée à une date déterminée, par un événement particulier se rattachant à la vie ou l'état de santé de l'assuré ou à son décès, soit une somme donnée en cas de sortie anticipée.

La description du profil des risques techniques liés à la souscription se fonde principalement sur la nature des garanties contenues dans les produits d'assurance commercialisés et le volume d'affaire correspondant. On distingue principalement :

- le risque Vie qui concerne les produits/garanties du Groupe classés en LoB 30, 31 et 36 ;
- le risque Santé similaire aux techniques appliquées en vie (Santé SLT) pour les garanties des LoB 29 et 33 et 35 ;
- le risque Santé non-similaire aux techniques appliquées en vie (Santé NSLT) pour les garanties des LoB 1 et 2 ;
- le risque de catastrophe qui est calculé globalement sur les risques Santé (santé SLT et santé NSLT).

Une approche compréhensible de l'évaluation des risques par la formule standard conduit à la représentation suivante :



Effet de la fusion sur les risques de souscription : jusqu'au proforma 2018 inclus, les chocs de souscription étaient réalisés au niveau de chaque entité (Vie et Non-Vie). Les produits retenus pour calculer le SCR de souscription associé à chaque risque, (i.e. les produits pour lesquels le choc appliqué conduit à une hausse du Best Estimate) pouvaient être différents entre les entités Vie et Non vie alors même que les garanties Vie et Non-Vie étaient incluses dans les mêmes contrats.

En 2019, la sélection des produits pour réaliser les chocs se fait globalement au niveau de l'entité d'assurance mixte. Le Groupe peut donc bénéficier d'effets de compensation sur certains chocs Vie et santé SLT pour les produits incluant simultanément des garanties vie et non vie. Les risques de souscription Vie et Santé SLT du Groupe s'en sont trouvés diminués, ils sont ainsi inférieurs à la somme des risques Souscription Vie de l'entité Vie et Souscription Santé SLT de l'entité Non Vie. Cet effet n'impacte pas le risque de souscription Santé non SLT, les calculs étant réalisés directement sur la base des primes et réserve constituées sur les garanties Non Vie.

C.1.2. Risque de souscription Vie

L'exposition au risque de souscription Vie

La description du profil des risques techniques liés à la souscription se fonde principalement sur la nature des garanties contenues dans les produits d'assurance commercialisés et les risques associés :

- **risque de mortalité** : représentant la perte résultant d'une hausse des taux de mortalité, pour les polices pour lesquelles l'augmentation du taux de mortalité entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance (ex. : les temporaires décès) ;
- **risque de longévité** : représentant la perte résultant d'une baisse des taux de mortalité, lorsque la baisse du taux de mortalité entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance (ex. : les rentes) ;
- **risque de morbidité** : représentant la perte liée l'augmentation des taux d'invalidité, de maladie et de morbidité ;
- **risque de chutes (ou risque de rachats)** : représentant la perte découlant de l'augmentation des taux de rachat/résiliation pour les polices pour lesquelles l'augmentation des rachats/résiliations entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance ;
- **risque lié aux frais** : représentant une évolution défavorable des dépenses engagées pour la gestion des contrats d'assurance ;
- **risque de catastrophe** : perte résultant de l'incertitude relative aux hypothèses de fixation des prix et de provisionnement lié à des événements extrêmes ou irréguliers, notamment par les garanties liées aux catastrophes (ex. : temporaire décès).

Le risque de souscription Vie du Groupe est principalement composé par les risques suivants :

- frais

- mortalité
- rachat

Le montant cumulé du SCR correspondant à ces risques représente 79,2 % de la somme du risque de souscription Vie (hors diversification).

Les concentrations du risque de souscription Vie

Pour le risque de souscription vie, les expositions les plus importantes peuvent être représentées de la façon suivante :

- les risques de mortalité, de longévité et de catastrophe sont caractérisés par le montant des capitaux sous risque ;
- les risques de rachat et de frais sont dépendants des montants de réserve.

Le tableau suivant fait apparaître la répartition du montant des expositions Vie par ligne d'activité Solvabilité 2 sur la période de référence, les montants de Best Estimate ci-après sont avant déduction de la PPB admissible aux fonds propres :

<i>En milliers d'euros</i>	2019	2018	Var.
BEL (*)			
Lob 30 - Assurance avec participation aux bénéfices	3 938 468	3 748 526	5,1%
Lob 31 - Assurance indexée et en unités de compte	10 938	4 759	129,8%
Lob 32 - Autres assurances vie	0	940	ns
Lob 36 - Réassurance vie	4 020	-293	ns
Capitaux sous risques bruts de réassurance			
Lob 30 - Assurance avec participation aux bénéfices	31 919 945	34 163 498	-6,6%
Lob 31 - Assurance indexée et en unités de compte	9 580	3 530	171,4%
Lob 32 - Autres assurances vie	0	0	
Lob 36 - Réassurance vie	3 363 371	2 187 107	53,8%

(*) avant déduction de la PPB admissible dans les fonds propres

Table 11 : Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Vie

Les expositions sont principalement localisées sur la Lob 30 « Produit avec participation aux bénéfices » qui représente 99% du montant des provisions techniques vie et plus de 99% du montant des capitaux vie sous risque du Groupe.

L'évolution positive du BEL (Best Estimate Liability) de la Lob 30 par rapport à 2018 s'explique par l'évolution des portefeuilles (vieillessement des anciens portefeuilles de vies entières et vieillissement naturel du portefeuille emprunteurs non compensé par l'entrée de nouvelles générations). Cet effet est renforcé par la hausse du stock de plus-values latentes du portefeuille de l'entreprise, et par les nouvelles hypothèses financières, en particulier, par un taux d'actualisation en baisse.

L'évolution du BEL sur les autres Lob est liée au développement de l'activité des produits en unité de compte et de l'activité de réassurance sur l'offre de prêt, ainsi qu'à la prise en compte des frais « autres charges techniques » dans les flux projetés du produit de réassurance. Le poids de ces lignes d'activité (Lob 31 et 36) va continuer à croître avec le développement du portefeuille.

Techniques d'atténuation des risques de souscription Vie

Les opérations de cessions en réassurance visent à protéger le portefeuille de polices du Groupe, face à des risques d'assurance pouvant affecter leurs fonds propres.

Cet objectif est mis en regard d'objectifs de l'appétence aux risques du Groupe et de son niveau de solvabilité.

Les principaux traités actuellement souscrits couvrent les garanties suivantes :

- les contrats de prévoyance des TNS (décès en rente viagère) : La réassurance permet ici d'atténuer les écarts sur les hypothèses de mortalité et de morbidité
- l'assurance de Prêt : La réassurance permet ici d'atténuer la survenance d'un risque Catastrophe

C.1.3. Risque de souscription Santé similaire aux techniques Vie (santé SLT)

Le risque de souscription Santé similaire à la Vie (santé SLT) représente 36% du risque souscription Santé (c'est-à-dire de la somme : risque de souscription Santé SLT+ risque de souscription santé NSLT + risque de catastrophe du risque santé) avant diversification.

L'exposition au risque de souscription – Santé SLT

Sont classées en risque Santé SLT les polices d'assurance comportant des garanties sans possibilité de révision tarifaire. Les flux de ces garanties (classées en Lob 29 ou Lob 33 ou Lob 35) sont projetés sur la durée du contrat. Elles concernent principalement :

- les garanties assurance emprunteur ;
- les garanties accessoires de dommages corporels d'un contrat d'assurance vie. Il peut s'agir de garanties accident, invalidité, exonération ou d'indemnité en cas d'arrêt de travail ;
- les contrats en cours de service de rentes invalidité.

La composition du risque de souscription Santé des garanties classées en santé SLT est la même que celle du risque de souscription Vie, à l'exception du risque catastrophe. Ce dernier est calculé séparément sur l'ensemble des produits/garanties soumis au risque de Souscription Santé.

Les principaux risques des garanties classées en Santé SLT de l'entreprise sont les suivants :

- **risque de morbidité** : ce risque est essentiellement porté par le produit d'assurance emprunteur, les capitaux sous risque étant élevés, une augmentation de la morbidité augmente fortement les prestations dues
- **risque de frais** : ce risque est d'autant plus fort que le produit contribue fortement au chiffre d'affaire de la société, il est donc principalement porté par l'assurance emprunteur et par les garanties accident des produits vie entière.
- **risque de longévité** : ce risque est porté par les portefeuilles de rentes en service.

Le montant cumulé du SCR correspondant à ces trois risques représente 100% de la somme du risque de souscription Santé SLT (avant diversification).

Les concentrations sur le risque de souscription Santé SLT

Les expositions les plus importantes sont portées par le montant de provisions techniques (BEL) et peuvent être représentées par le tableau suivant :

En milliers d'euros	2019	2018	Var.
Montant des BEL - Risque Santé SLT (*)			
Lob 29 - Santé assimilée à la vie	16 431	7 201	128,2%
Lob 33 - Rentes issues de contrats non vie et liée à des garanties santé	15 025	12 715	18,2%
Lob 35 - Réassurance maladie	2 060	-85	ns

(*) avant déduction de la PPB admissible dans les fonds propres

Table 12 : Evolution des BEL pour le risque Santé SLT

Les détails des expositions par sous-risque sont fournis en annexe 1 de ce rapport.

C.1.4. Risque de souscription Santé non similaire aux techniques Vie (santé NSLT)

Le risque de souscription Santé non similaire à la Vie (santé NSLT) représente 58% du risque Souscription santé (c'est-à-dire de la somme : risque de souscription Santé SLT+ risque de souscription santé NSLT + risque de catastrophe du risque santé) avant diversification.

L'exposition au risque de souscription – Santé Non-SLT (Santé NSLT)

Sont classées en risque Santé NSLT les polices d'assurance avec une possibilité de révision tarifaire illimitée. Ces garanties sont classées en Lob 1 ou Lob 2. Les flux sont projetés jusqu'à la date de révision tarifaire prévue au contrat (projection sur une période comprise entre 0 et 12 mois). Ces polices concernent généralement des produits assurant exclusivement le dommage corporel, ou des produits ayant une garantie Vie, mais assortis de nombreuses garanties dommages corporels couvertes. Elles concernent donc principalement les garanties suivantes :

- incapacité/Invalidité
- hospitalisation
- décès accidentel
- les garanties de remboursement des frais de soins (contrats santé).

En ce qui concerne les activités Santé NSLT, l'une des principales responsabilités de l'entreprise dans le cadre de ses activités d'assurance est d'établir des réserves en cas de survenance d'un événement mettant en jeu une police d'assurance.

Ces réserves doivent être suffisantes pour garantir le paiement du sinistre dans le futur, il est donc pris en compte les risques suivants :

- **risque de prime et de réserve** : représentant la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et leur mauvaise estimation ainsi que l'éventualité dans laquelle le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues
- **risque de chute** : représentant, comme en santé SLT la perte découlant de l'augmentation des taux de résiliation pour les polices pour lesquelles la perte de primes futures entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance.

Le risque de prime et réserve est le risque le plus sensible sur les garanties classées en Santé NSLT car le volume des primes sous risque est important (en effet, ce risque est estimé en appliquant un coefficient défini par EIOPA au montant des primes et réserve). Le risque de primes et réserves représente 78% du risque souscription Santé NSLT (hors diversification).

Les concentrations sur le risque de souscription Santé non SLT

Les expositions les plus importantes sont portées par le montant de provisions techniques (BEL) et peuvent être représentées par le tableau suivant :

En milliers d'euros	2019	2018	Var.
Montant des BEL - Risque Santé NSLT (*)			
Lob 1 - Assurance des frais médicaux	2 181	1 344	62,3%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu	-12 307	-11 775	4,5%

(*) avant déduction de la PPB admissible dans les fonds propres

Table 13 : Evolution des BEL pour le risque Santé NSLT

Les détails des expositions par sous-risque sont fournis en annexe 1 de ce rapport.

C.1.5. Risque souscription Catastrophe des produits classés en santé (SLT et NSLT)

L'exposition au risque de souscription – Catastrophe

Enfin, le risque de catastrophe est calculé globalement pour le risque de souscription santé. Il matérialise la survenance de catastrophes naturelles ou humaines, par nature imprévisibles. Il représente les pertes résultant d'événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification et de provisionnement.

Le risque catastrophe est principalement porté par les polices d'assurance avec des garanties Décès accidentel et Incapacité, compte tenu des montants de capitaux sous risques.

C.1.6. Techniques d'atténuation des risques de souscription Santé et Catastrophe des produits classés en santé (SLT et NSLT)

Les opérations de cessions en réassurance visent à protéger le portefeuille de polices du groupe, face à des risques d'assurance pouvant affecter leurs fonds propres.

Cet objectif est mis en regard d'objectifs de l'appétence aux risques du groupe et de son niveau de solvabilité.

Les principaux traités actuellement souscrits couvrent les garanties suivantes :

- Dépendance, Assurance de Prêt et Garantie décès, incapacité/invalidité des contrats de prévoyance des TNS : la réassurance permet d'atténuer les écarts sur les hypothèses de morbidité et de mortalité ;
- de façon générale, la réassurance permet également l'atténuation des écarts sur les hypothèses de chute et la survenance d'un risque Catastrophe.

C.2. Risque de Marché

C.2.1. L'exposition au risque de marché

Le risque de marché provient de l'aléa portant sur l'évolution de la volatilité des prix de marché des produits financiers détenus à l'actif ou au passif et de leur corrélation.

Ces différents risques ont, non seulement un impact sur la politique d'investissement du Groupe, mais aussi sur la valeur des engagements liés aux contrats d'assurance à travers par exemple les mécanismes de participation aux bénéficiaires, les taux minimums garantis et les options offertes aux clients.

Les principaux risques de marché auxquels est exposé le Groupe sont les suivants :

- **le risque action** qui représente la perte potentielle liée à une baisse de la valeur de marché des actions détenues en direct ou à travers des fonds à dominante actions ;
- **le risque de taux** qui résulte de changements du niveau de la courbe des taux d'intérêts sans risque et de l'augmentation de sa volatilité. Il peut engendrer un effet défavorable si l'impact au bilan du Groupe est moins favorable à l'actif qu'au passif ;
- **le risque immobilier** qui concerne la perte potentielle liée à une variation défavorable du marché immobilier sur la valeur des actifs ;
- **le risque de spread** qui représente la perte que le Groupe subirait en cas de dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie obligataire ;
- **le risque de change** qui mesure la sensibilité des actifs et des passifs à une variation des cours des devises par rapport à l'Euro ;
- **le risque de concentration** qui traduit le fait que la volatilité d'un portefeuille augmente avec sa concentration sur un même émetteur.

Parmi ces risques de marché, les risques les plus importants sont les risques action, immobilier et de spread qui représentent plus de 85% de la somme du SCR cumulé sur le risque de marché, hors effets de diversification entre risques (cf. Chapitre E.2.).

A titre indicatif, la constitution du portefeuille d'actif du Groupe, et l'évolution des positions au regard de l'exercice précédent, sont représentées (en valeur nette comptable) dans le tableau de Composition des placements au 31.12.2019 en section 3 du chapitre A.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution, en valeur de marché, de la répartition des placements sur l'exercice écoulé.

VM En milliers d'euros	2019	Var.	Poids
Classe d'actifs			
Obligations	2 602 775	-22 315	44,8%
Actions & OPCVM*	2 012 759	499 136	34,6%
Tresorerie (Sicav Banque)	117 472	-79 172	2,0%
Immobilier	1 074 860	75 716	18,5%
Prêts	7 788	-409	0,1%
Total	5 815 653	472 956	100%

* la poche OPCVM inclut des sous-jacents en actions mais aussi en dettes et en immobilier

Au cours de l'exercice, la valeur de marché des placements a progressé de 8,85%.

La valeur de réalisation du portefeuille obligataire détenu en direct baisse légèrement (-0,85%). La forte croissance des marchés actions pousse la part des actions et OPCVM à 34,6% (+6 pts). De même la valeur du portefeuille immobilier progresse de 75,7 M€ sous l'effet d'une évolution favorable des valorisations.

En vision « transparisée » des sous-jacents des OPCVM, la part obligataire s'établit à 46,7% dans le total des placements, 18,7% pour l'immobilier et 32,3% pour les actions. Enfin, le montant de la poche monétaire a fortement reculé (-40%).

C.2.2. Les concentrations de risque de marché

Le risque action

A fin 2019, la valeur de marché du portefeuille soumis au risque de baisse des marchés actions s'élève à 1 835 M€. Le portefeuille est composé pour 82% d'actions détenues en direct et pour le reste d'OPCVM actions.

Les principales concentrations du portefeuille sont traduites dans les représentations suivantes, par zone géographique et par secteur d'activité.

en milliers d'€	ACTIONS	OPCVM	Total	
Zone géographique	Valeur de marché			%
France	1 174 620	0	1 174 620	64,0%
Europe	302 340	226 090	528 430	28,8%
Asie	0	19 534	19 534	1,1%
USA	33 132	25 711	58 843	3,2%
International	0	53 025	53 025	2,9%
TOTAL	1 510 092	324 359	1 834 451	100%

Les actions détenues en direct correspondent majoritairement à des entreprises françaises alors que la stratégie d'investissement des OPCVM actions couvre plus largement la zone Europe.

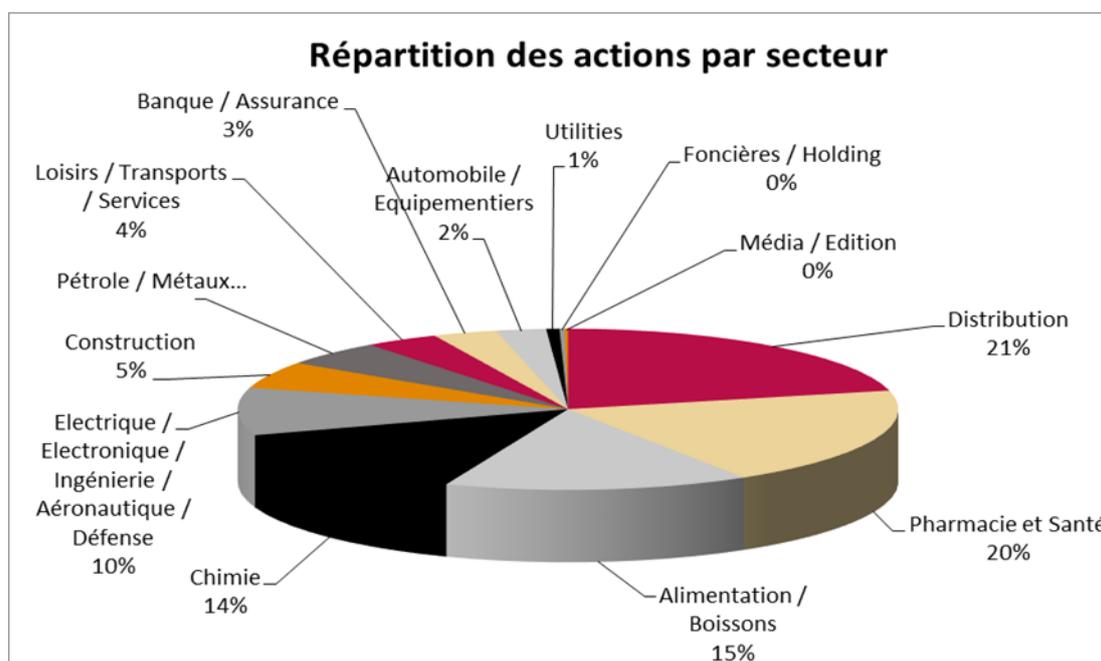


Figure 14 : Concentrations d'exposition pour le risque action

Le Groupe veille à diversifier ses investissements entre différents secteurs économiques. Les secteurs les plus représentés sont identiques à l'exercice précédent. Le secteur distribution a progressé de 3 pts, porté par la croissance des valeurs du secteur du luxe et supplante le secteur pharmacie et santé à fin 2019.

Le risque immobilier

La valeur de marché du portefeuille soumis au risque de marché immobilier s'élève à 1 076 M€.

Le portefeuille immobilier du Groupe est majoritairement constitué d'immeubles situés à Paris dans le quartier central des affaires. La majorité des immeubles sont détenus en direct ou via des Sociétés Civiles Immobilières

détenues par le Groupe. Toutefois, le Groupe investit également dans l'immobilier à travers des fonds, aux Etats-Unis et en Allemagne.

▪ **Le risque de spread**

Ce risque concerne les investissements en obligations, en dehors de certaines expositions spécifiques de type dettes souveraines et supranationales (les obligations ainsi exclues du calcul du SCR de spread représentent 21,1% de la valeur de marché du portefeuille obligataire).

Le graphique suivant présente la répartition du portefeuille soumis au risque de spread par secteur économique.

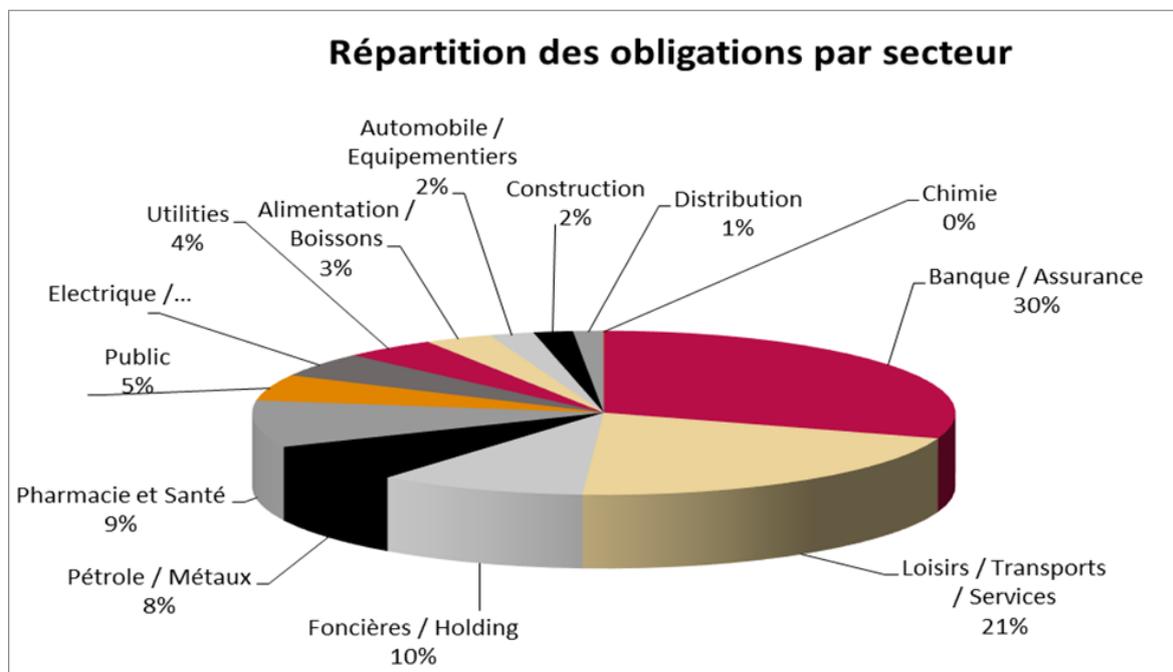


Table 15 : Concentrations d'exposition par secteur pour les risques liés aux obligations

Le secteur « Banque / Assurance » demeure prépondérant, stable sur l'exercice. Le secteur « Loisirs / Transports / Services » progresse de 4 pts du fait de nouveaux investissements dans des émetteurs des secteurs télécom et infrastructures de transports. Le secteur Pétrole / Métaux a été allégé et recule de 2 pts. Enfin le secteur « public » augmente de 3 pts en raison de la souscription d'un fonds de prêt aux collectivités locales.

Le rating moyen du portefeuille de l'entreprise est de A, stable par rapport à l'exercice précédent.

▪ **Le risque de taux d'intérêt**

Le Groupe est exposé aux fluctuations de la courbe des taux d'intérêt. Du fait de la différence de sensibilité entre ses expositions à l'actif et au passif, les scénarios qui impactent défavorablement les fonds propres de l'entreprise correspondent à des mouvements baissiers de taux.

Les postes du bilan sensibles aux fluctuations des taux d'intérêts concernent Prévoir-Vie. Il s'agit des portefeuilles obligataires (2 560 M€) et des provisions techniques cédées aux réassureurs (-31,9 M€) à l'actif et des provisions techniques brutes de réassurance au passif (3 977 M€).

Les provisions techniques sont impactées à double titre par les variations de taux :

- elles sont calculées avec un taux d'actualisation qui suit le mouvement des taux de marché ;
- les provisions techniques des contrats d'assurance-vie intègrent une estimation des participations aux bénéficiaires futures qui seront distribuées aux assurés. Ces participations sont également dépendantes du niveau des taux d'intérêt.

Les deux effets décrits ci-dessus impactent le montant des provisions dans des sens opposés ce qui réduit la sensibilité du passif aux variations de taux. En raison du niveau des taux d'intérêt à la clôture, le niveau intrinsèque du choc de taux réalisé est réduit et le montant du SCR associé est limité (cf. section E.2.).

▪ **Le risque de change**

L'exposition au risque de devise est représentée principalement par des actions de grands groupes cotés pour une valeur de marché représentant 4,9% du total des placements du Groupe. 70% de l'exposition correspond à des titres en francs suisses et le reste en dollars américains.

- **Le risque de concentration**

Les expositions considérées dans le SCR de concentration (i.e. franchissant les seuils de concentration définis dans la formule standard), représentent 1,6% du total des placements du Groupe. Il s'agit d'actions de grands groupes français du CAC 40.

C.2.3. Les techniques d'atténuation des risques de marché

Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés pour la couverture de ses risques de marché. Il s'attache à limiter et maîtriser les risques de marché à travers ses principes de gestion des risques d'investissements et de gestion actif-passif.

- **Principe de la personne prudente**

Le double principe fort et historique de la politique d'investissement du Groupe est :

- d'investir uniquement dans des produits financiers dont il peut identifier, gérer et contrôler les risques et dont les mécanismes de valorisation sont compris par les instances de gouvernance, et
- de faire appel à des tierces parties (gérant, dépositaire...) reconnues sur le Marché

- **Obligations**

Le profil de gestion est « buy & hold » - les titres sont choisis et détenus sur le long terme. Les opportunités d'investissement sont étudiées sur la base d'une analyse multicritères (émetteur, rating, rendement, secteur économique, durée). Si l'émetteur n'est pas déjà présent dans le portefeuille, une analyse crédit est réalisée. Le poids relatif de l'émetteur dans le portefeuille est également pris en compte afin de limiter le risque de concentration. Une contrainte forte consiste à maintenir le rating global du portefeuille ; aussi, des simulations sont réalisées pour évaluer l'impact sur le portefeuille (rating, duration, rendement) de différents scénarios d'investissement.

- **Actions**

Le profil de gestion est également « buy & hold » - les titres sont choisis et détenus sur le long terme. Avant tout achat, une analyse fondamentale de l'émetteur est réalisée pour étudier l'opportunité d'investir dans cette entreprise, le moment de l'achat est quant à lui déterminé suite à une analyse de marché.

- **Immobilier**

Pour ses investissements immobiliers, le Groupe retient prioritairement des immeubles de qualité dans les beaux quartiers de Paris avec un objectif de détention sur le long terme.

C.3. Risque de Contrepartie

C.3.1. L'exposition au risque de Contrepartie

Le Groupe fait face à un risque de contrepartie relatif à la perte qu'il subirait en cas d'insolvabilité d'un de ses partenaires d'affaires, à savoir le défaut d'un réassureur, d'une banque, d'un distributeur, d'un délégataire de gestion ou encore l'inexécution de ses engagements par un débiteur.

Le risque de défaut des émetteurs obligataires n'est pas inclus ici du fait qu'il est déjà pris en compte dans le risque de Spread (risque de marché).

Pour le Groupe, le facteur de risque principal relatif au risque de contrepartie concerne le défaut d'une ou plusieurs banques.

C.3.2. La concentration du risque de Contrepartie lié aux banques

En ce qui concerne le risque de défaut des banques, des dépôts et compte à terme, pour un total de 146,1 M€, représentant 90% des expositions aux contreparties bancaires (non incluses dans le risque de spread) sont réparties entre trois institutions notées A.

C.3.3. La mitigation du risque de contrepartie

Pour limiter le risque de contrepartie, le Groupe apprécie la solidité financière de ses partenaires d'affaires. En particulier, il demande des nantissements ou dépôts espèce au titre des créances sur les réassureurs.

C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins de paiement par la mobilisation de ressources financières liquides. Le risque peut en particulier survenir en cas de difficulté à céder des actifs pour faire face à une augmentation subite des prestations à régler aux assurés (hausse de sinistralité ou de rachats).

Le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi par le Groupe pour ses activités d'assurance et de placements financiers selon les deux axes suivants :

- Axe 1 : Suivi de la liquidité de ses investissements

Le Groupe évalue le niveau de disponibilité de ses investissements en qualifiant ses différents postes d'actifs en fonction de sa capacité à pouvoir vendre ses actifs de façon immédiate et sans perte de valeur.

- Axe 2 : Projection des flux prévisionnels de trésorerie (à court et à moyen terme)

Une projection et un suivi des flux de trésorerie sont établis. Les principaux flux de trésorerie entrants sont composés des primes versées par les assurés, des revenus financiers du portefeuille de placements et des remboursements obligataires. Les principales dépenses sont constituées par les prestations réglées aux assurés et les frais généraux.

Pour la gestion du risque de liquidité sur le portefeuille de contrats d'assurance, l'entité Prévoir-Vie s'assure de disposer à tout moment des fonds nécessaires au règlement de ses engagements et réalise des scénarios de stress afin d'évaluer la liquidité de ses placements au regard du montant d'actifs qu'il conviendrait qu'elle cède pour faire face à l'augmentation des besoins de trésorerie.

C.5. Risque opérationnel

Le Groupe a implémenté un cadre d'analyse pour :

- identifier et quantifier les risques opérationnels qui pourraient provenir d'une défaillance globale de l'organisation, des systèmes de l'entreprise, d'origine humaine ou bien résultant d'un événement externe ;
- s'assurer de la pertinence des processus mis en place pour maîtriser ces risques

Le pilotage des risques opérationnels est décliné par le Service Qualité et Contrôle Interne (SQCI) conformément à :

- la Politique de gestion des risques opérationnels ;
- la Politique de contrôle interne et de conformité.

Le pilotage repose sur le déploiement et le maintien d'une organisation adaptée et homogène de contrôle interne, garante d'une bonne maîtrise des risques opérationnels de chaque Direction de l'entreprise.

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels du Groupe repose sur :

- l'élaboration d'une cartographie des risques ;
- la gestion d'une base de données incidents ;
- la mise en œuvre d'un plan de contrôle permanent ;
- le suivi de l'exécution des plans d'action.

C.5.1. Cartographie des risques

La cartographie des risques a été élaborée par le SQCI à partir de l'analyse des risques relatifs à chacun des processus identifiés par les Correspondants Processus et Contrôle Interne. La méthodologie appliquée prend en compte d'une part de la criticité (impact et occurrence) qui donne le risque brut et d'autre part des Eléments de Maîtrise de Risques (Formalisation, compétences, contrôles et pilotage) qui donnent le risque net.

En 2019, la refonte du référentiel de risques a permis de réduire de façon significative le nombre de risques identifiés par les CPCI. L'objectif de cette réduction du nombre de risque est d'assurer un meilleur suivi de chaque risque dans le temps.

En 2019, 19 risques opérationnels sont cotés majeurs avec un niveau de maîtrise informelle, donnant lieu à 8 plans d'actions de remédiation du risque.

La mise en œuvre de ces plans d'actions sera suivie par le comité de direction au cours de l'année 2020.

C.5.2. Base de données incidents

Chaque collaborateur peut faire remonter un incident auprès du SQCI. Un incident est soit une fraude ou une tentative de fraude, soit un risque avéré ayant un impact financier, d'image, opérationnel ou organisationnel, ou réglementaire ou juridique, selon des seuils précisés. Chaque incident est rattaché à des processus et à un ou plusieurs risques et peut faire l'objet d'un plan d'action.

C.5.3. Plan de contrôle permanent

Depuis la mise en œuvre du SIGR en 2017, des chargés de contrôle ont été nommés pour faire remonter les résultats des contrôles directement dans l'outil.

Dans la continuité de l'année 2018, le déploiement des plans de contrôle permanent s'est poursuivi en 2019 au sein des Directions avec une implication plus importante des chargés de contrôle, se mesurant par des taux de réalisation des contrôles plus élevés.

C.6. Autres risques

L'ensemble des risques intégrés à la cartographie des risques ne sont pas quantifiés dans la formule standard du Pilier 1. Ainsi, des risques tels que le risque de réputation ou le risque stratégique font l'objet de processus particuliers. Leur évaluation et la définition d'une appétence à ces risques passent par des critères d'appréciation de nature qualitative et leur suivi prend la forme d'un système de veille.

C.6.1. Le risque de réputation

Le risque de réputation est celui qu'encourt une entreprise de voir son image de marque ternie. Une atteinte à la réputation peut entraîner des conséquences commerciales, financières, juridiques, médiatiques ou autres.

De nombreuses causes peuvent avoir un impact négatif sur la réputation : celles liées à l'éthique et l'intégrité des pratiques commerciales et de gestion, la santé et la sécurité, le respect des clients et la qualité des produits et services, le respect des droits humains et sociaux et l'impact sur l'environnement physique.

Le Groupe a mis en place des mesures destinées à préserver sa réputation :

- charte éthique et règles de déontologie ;
- démarche d'amélioration continue et de contrôle des processus ;
- règles de prise de parole dans les media ;
- communication régulière auprès des clients, partenaires d'affaires et l'ensemble des parties prenantes ;
- traitement des réclamations ;
- traitement immédiat des questions et remarques sur les réseaux sociaux ;
- surveillance d'internet et du web social ;
- démarche RSE globale ;
- cellule de crise et processus de gestion de crise.

C.6.2. Le risque stratégique

Le risque stratégique correspond à une perte liée à une décision stratégique.

Le Groupe gère de façon rapprochée sa stratégie de développement et sa gestion des risques en particulier dans l'analyse prospective de l'ORSA décrit en section B.3.

Le système de gouvernance du Groupe a également été renforcé suite à l'acquisition d'AssurOne et de TWINSEO/UTWIN à travers la mise en place du comité Groupe. Ce comité réunit les dirigeants des principales sociétés du groupe (PDG et DGD de Prévoir-Vie, PDG d'AssurOne et PDG de TWINSEO/UTWIN), ainsi que les directeurs des fonctions supports (Stratégie, Juridique, Finance, Ressources Humaines et Systèmes d'Information).

C.7. Autres informations

Aucune autre information importante concernant le profil de risque du Groupe n'est à noter.

D. Valorisation aux fins de solvabilité

Principes de valorisation

La valorisation du bilan prudentiel du Groupe s'appuie sur une valeur économique des différents éléments. Cette valeur économique s'obtient, principalement, en utilisant des valeurs de marché ou des valeurs cohérentes avec celles du marché.

Dans cette section, les éléments du bilan Groupe figurant dans la colonne « normes comptables françaises » correspondent à l'agrégation des comptes sociaux des différentes entités après élimination des titres de participation (à l'exception de la filiale vietnamienne qui figure toujours en titres de participations dans le bilan prudentiel) et des opérations intra groupe. Ils ne peuvent donc pas être comparés aux comptes du Groupe établis selon les normes de consolidation applicables en France.

Les écarts de valeur constatés entre les bilans S2 et les bilans en normes françaises font l'objet d'un calcul d'impôt différé.

L'établissement du bilan prudentiel du Groupe pour le calcul de la solvabilité est déterminé selon la méthode de l'Intégration Globale (application de la « première méthode » – Article 335 du Règlement Délégué (UE) 2015/35). Les titres de participation des sociétés détenues sont annulés et remplacés par les postes de leurs bilans revalorisés selon les normes Solvabilité 2.

Par exception, la participation dans la filiale étrangère au Vietnam est maintenue en tant que titre de participation pour sa valeur nette comptable (pas de régime équivalent à Solvabilité 2 et total du bilan non significatif, moins de 2,5% du total du bilan du Groupe). Cette participation est par ailleurs mise en équivalence dans le bilan consolidé en normes comptables françaises (pourcentage de contrôle à 45,8%). Dans le bilan prudentiel elle fait l'objet d'un choc sur actions non cotées.

Le principe d'établissement du bilan Groupe consiste également à procéder aux retraitements suivants dans le bilan de la Société Centrale Prévoir (SCP) :

- revalorisation des actifs financiers de la SCP, de la Société de Gestion Prévoir, et de la Sargep hors titres de participation ;
- comptabilisation des indemnités de fin de carrière (provision pour retraite et autres avantages) qui figurent en hors bilan dans les comptes sociaux ;
- élimination des autres actifs et passifs résultant d'opérations intra groupe.

D.1. Actifs

En milliers d'euros	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	Variation
Actifs			
Frais d'acquisition différés	0	7 946	-7 946
Immobilisations incorporelles	0	23 257	-23 257
Excédent du régime de retraite	0	0	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	79 850	28 464	51 387
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	5 657 247	4 211 555	1 445 692
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	995 010	627 659	367 351
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	35 306	35 306	0
<i>Actions</i>	1 544 646	764 882	779 764
<i>Obligations</i>	2 602 776	2 430 664	172 112
<i>Organismes de placement collectif</i>	432 807	306 341	126 466
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	46 703	46 703	0
<i>Autres investissements</i>			0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	9 567	9 567	0
Prêts et prêts hypothécaires	7 391	7 391	0
Avances sur police	397	397	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-31 920	99 803	-131 723
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	31 164	31 164	0
Créances nées d'opérations de réassurance	4 150	4 150	0
Autres créances (hors assurance)	38 248	38 248	0
Actions propres auto-détenues (directement)	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	117 472	117 472	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	0	0	0
Total de l'actif	5 913 565	4 579 412	1 334 153

Table 16 : Bilan - Actif

Les investissements (autres que les actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés) valorisés selon le référentiel Solvabilité 2 passent de 5 086 M€ en 2018 à 5 657 M€ en 2019.

D.1.1. Frais d'acquisition reportés

En normes françaises, les frais d'acquisition des contrats d'assurance (commissions d'acquisition et frais internes liés à la commercialisation des contrats) sont activés puis amortis sur la durée de vie des contrats.

Ces frais sont portés à l'actifs et amortis sur la durée prévisionnelle des contrats au fur et à mesure de l'émergence des marges futures.

En normes prudentielles, les modalités de calcul du Best Estimate amènent à reconnaître immédiatement l'ensemble des marges futures dans les fonds propres ; il n'y a donc plus lieu de constater des FAR à l'actif du bilan.

D.1.2. Actifs incorporels

Sous Solvabilité 2, la valeur des actifs incorporels est nulle, ces actifs ne pouvant faire l'objet d'une cession séparée.

D.1.3. Actifs corporels détenus pour usage propre

La valeur au coût historique est maintenue dans le bilan prudentiel. Pour l'évaluation de ses immobilisations corporelles d'exploitation Prévoir a retenu la méthode du coût ; la méthode de la réévaluation n'est donc pas utilisée pour les immobilisations corporelles.

Le Groupe est propriétaire de ses locaux d'exploitation. Pour l'évaluation de ses immeubles d'exploitation sous Solvabilité 2, Prévoir retient la méthode de réévaluation en substituant la valeur d'expertise à la valeur nette comptable sans recalcul des amortissements.

D.1.4. Actifs immobiliers

Ce poste comprend les immeubles des sociétés du Groupe. Pour l'évaluation de ces derniers, le Groupe retient la méthode de réévaluation en substituant la valeur d'expertise à la valeur nette comptable sans recalcul des amortissements.

La valeur de réalisation est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert agréé par la même autorité.

Pour cette catégorie d'actifs, les accords de locations recouvrent des baux d'habitation et des baux commerciaux.

D.1.5. Placements

En normes comptables françaises, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

Les actions sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et une dépréciation peut être constatée à la date de clôture, ligne à ligne, dans la mesure où il apparaît qu'elles ont un caractère durable.

En normes prudentielles, les actions sont valorisées à leur juste valeur, correspondant au prix coté sur un marché actif, ou à la valeur d'un actif similaire en absence d'un marché actif.

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, linéairement si la prime ou la décote est inférieure à 10% du prix de remboursement, de manière actuarielle dans le cas contraire. Les seules provisions pour dépréciation constituées correspondent au cas où le débiteur se montrerait défaillant pour le paiement des intérêts ou le remboursement du capital.

Les obligations à taux variable, y compris indexées sur l'inflation, sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, linéairement. Les provisions pour dépréciation sont constituées ligne à ligne s'il apparaît que la dépréciation a un caractère durable.

La valeur des obligations en normes comptables françaises inclut les surcotes/décotes, le différentiel sur obligations indexées ainsi que les coupons courus.

En normes prudentielles, les obligations sont valorisées à leur juste valeur, correspondant au prix de marché pour les obligations cotées ou à la valeur d'un actif similaire en absence d'un marché actif.

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont enregistrés dans les états financiers en normes françaises pour leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire afin que la valeur globale de ces titres corresponde au montant des engagements envers les assurés. Cette valeur de réalisation est la même que celle utilisée pour la valorisation Solvabilité 2, c'est-à-dire la juste valeur à la date de clôture.

D.1.6. Provisions techniques cédées

En normes françaises, les provisions techniques cédées sont basées sur les provisions techniques brutes sur lesquelles sont appliquées les dispositions des traités de réassurance.

Dans le bilan prudentiel, la part des réassureurs dans les provisions techniques est calculée avec les flux de trésorerie cédés aux réassureurs (prestations et commissions reçues – primes cédées). Ces flux sont évalués conformément à la méthodologie retenue pour le calcul de la meilleure estimation des passifs (cf. D.2).

La réassurance en quote-part est modélisée ainsi que le traité en excédent de plein pour l'Assurance de prêt April.

D.1.7. Autres comptes d'actifs

Eu égard aux règles de matérialité et de proportionnalité, les autres comptes d'actifs sont valorisés en normes Solvabilité 2 à leur valeur nette comptable reprise dans le bilan en normes françaises.

- Trésorerie et équivalent trésorerie : Ils comprennent uniquement les soldes bancaires en Euros, dont la valeur nette comptable est reprise dans le bilan.
- Autres créances et débiteurs divers : pour ces comptes d'actif, la valeur nette comptable est maintenue dans le bilan prudentiel. Ce poste est constitué des créances sur les assurés pour les contrats commercialisés dans le cadre normal de l'activité, des créances sur le personnel, les organismes sociaux ou l'Etat. Une provision pour dépréciation est pratiquée s'il existe des risques de non-recouvrement.

D.2. Provisions techniques

D.2.1. Méthodes

Les provisions techniques en norme solvabilité 2 correspondent à la somme du Best Estimate et de la marge de risque.

La meilleure estimation des engagements au passif, Best Estimate (BE), est calculée selon la méthode de calcul définie par l'EIOPA² sur les contrats en portefeuille au 31 décembre de l'année inventoriée.

Afin de mesurer la sensibilité des engagements de passif au contexte financier, un modèle stochastique de projection des flux (prestations, taxes sociales, frais et primes) est utilisé pour les garanties d'épargne : le BE correspond à la somme actualisée des flux futurs ainsi projetés. Ce modèle stochastique repose sur un jeu de 1000 scénarios économiques construits à partir de la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA (cf. D.2.5). Le Best Estimate des garanties d'épargne correspond à la moyenne des BE issus de chaque scénario.

Les flux des garanties de prévoyance n'étant pas sensibles aux évolutions du marché financier, ils sont projetés dans un modèle déterministe (réalisation d'un unique scénario financier, « le scénario central », pour calculer les engagements sur les garanties de prévoyance).

D.2.2. Horizon de projection et méthodes de calcul

Périmètres Vie

Les contrats/garanties sont projetés sur un horizon de 50 ans. Si, la dernière année de projection, il reste des contrats en portefeuille, le modèle dénoue les engagements résiduels sous la forme de prestations décès.

Flux projetés

Les primes périodiques futures qui ont un impact sur les garanties (capital au terme, garanties de prévoyance complémentaires...) du contrat sont modélisées et projetées.

Périmètre Non Vie

Santé Similaire à la Vie (lobs 29, 33 et 35)

La meilleure estimation des passifs s'apprécie selon une méthodologie similaire au périmètre Vie. Les primes périodiques futures sont modélisées et projetées ainsi que les autres flux futurs de trésorerie, les prestations et les frais, sur l'horizon probable de durée du contrat. L'horizon maximum de projection retenu est de 50 ans car, à ce terme, tous les contrats ont pris fin. Le Best Estimate dépend des lois de chute modélisées et de la sinistralité attendue.

Santé Similaire à la Non-Vie (lobs 1 et 2)

Pour les LoB 1 et 2, la meilleure estimation des passifs est la somme des éléments suivants :

1. Le BE de sinistres pour les contrats en cours de prestation non consolidée du type Indemnités journalières ou exonération des primes en cas d'hospitalisation ou d'arrêt de travail. Le BE de sinistre est égal à la provision pour sinistres à payer constituée dans les comptes sociaux.
2. Le BE de primes, pour les contrats non sinistrés, qui est obtenu avec la projection, sur une durée maximale d'un an, des flux du contrat. La projection prend fin à la prochaine date d'application de la révision tarifaire.

Ce 2ème calcul est sans objet lorsque la date de révision tarifaire est le 1er janvier (contrats santé et certaines garanties de prévoyance).

² European Insurance and Occupational Pensions Authority

D.2.3. Hypothèses utilisées

- Hypothèses de chute des contrats

Les hypothèses portant sur les taux futurs de rachats/résiliations (également nommés rachats structurels), de réduction, de rachats partiels sont basées sur l'expérience. Les taux utilisés résultent de la moyenne des taux de chutes observés sur le portefeuille de contrats de l'entreprise sur les 3 dernières années. Les taux de chute sont différents en fonction du produit et de l'ancienneté du contrat.

- Hypothèses de sinistralité

Sinistralité du risque décès :

Les hypothèses de sinistralité décès utilisées dans la projection consistent en 5 tables d'expérience, établies sur les portefeuilles Vie Entière, Epargne à versements libres (étude de deux produits), Epargne Retraite et Prévoyance décès.

L'application de la sinistralité décès observée dans la projection des flux fait apparaître des gains techniques sur les produits Vie Entière et prévoyance.

Sinistralité des risques autres que le décès :

Les hypothèses de sinistralité utilisées dans la projection dépendent de l'expérience et de la nature du risque. Elles sont basées sur l'observation du ratio charges de sinistres sur primes commerciales des 3 derniers exercices pour un risque donné. Pour les produits récents pour lesquels il n'y a pas ou très peu d'observations, l'entreprise utilise soit les hypothèses d'un produit de même nature, soit les hypothèses de la tarification abattues conformément au business plan établi.

- Hypothèses de frais

Les frais sont projetés par destination comptable.

Les frais projetés sont issus de coûts unitaires définis à partir du montant des frais de l'année d'inventaire.

Le calcul du Best Estimate étant réalisé sous l'hypothèse d'un arrêt de la commercialisation de nouveaux contrats au-delà de la date d'inventaire (« run-off »), les frais futurs d'acquisition ne sont pas modélisés.

- Hypothèses et règles pour déterminer les taux de participations aux bénéfices futures

Les prestations modélisées dans le calcul du Best Estimate intègrent les participations aux bénéfices futures. Celles-ci sont modélisées en tenant compte des obligations réglementaires (distribution d'une dotation de participation aux bénéfices dans les 8 ans suivant son affectation) et de la politique de participation aux bénéfices du Groupe (garantir un rendement régulier aux assurés, tout en constituant des réserves de participation aux bénéfices).

D.2.4. Calcul de la marge de risque (RM)

La marge de risque représente la valeur actualisée à 6% de la chronique des SCR (cf. section E2) de souscription et opérationnel sur l'horizon de projection.

Le société d'assurance du Groupe utilise sur le périmètre vie une des méthodes de simplification prévue à l'Article 58 des Actes Délégués : les SCR futurs sont obtenus selon l'hypothèse qu'ils évoluent dans les mêmes proportions que les BE futurs.

Sur le périmètre Non-Vie, la méthode simplificatrice est également utilisée ou adaptée au mieux quand elle n'est pas utilisable.

D.2.5. Résultat et comparaison Best Estimate et provisions techniques des comptes sociaux

Les montants de Best Estimate fournis dans cette section sont avant déduction de la PPB admissible à la couverture du capital de solvabilité requis et reclassée en fonds excédentaires dans les fonds propres (cf. E.1.1.).

Le total des Best Estimate figurant dans les tableaux de cette section ne correspond donc pas au Best Estimate figurant au bilan présenté dans le rapport.

Par ailleurs, pour cette section (D.2.6 et D.2.8), un proforma de la situation 2018 est présenté dans le tableau ci-dessous pour faire apparaître les conséquences de la fusion des entités d'assurance vie et non vie du Groupe sur le montant du Best Estimate et des provisions en normes comptables françaises.

En milliers d'euros	2019			2018 Proforma			2018			Var. 2019 2018 proforma	
	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	var. %	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	var. %	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	var. %	Var. Solva 2	Normes comptables françaises
Provisions techniques vie	3 990 232	3 558 668	12,1%	3 705 278	3 553 541	4,3%	3 791 029	3 553 882	6,7%	7,7%	0,1%
Provisions techniques non vie	29 795	189 922	-84,3%	18 425	161 310	-88,6%	18 424	160 970	-88,6%	61,7%	17,7%
Meilleure estimation (BEL) Vie (*)	3 953 426			3 668 181			3 753 932			7,8%	
Meilleure estimation (BEL) non Vie (*)	23 390			9 400			9 400			148,8%	
Marge de risque Vie	36 806			37 097			37 097			-0,8%	
Marge de risque Non Vie	6 405			9 024			9 024			-29,0%	

(*) avant déduction de la PPB admissible dans les fonds propres

Table 17 : Provisions techniques - comparaison S1 vs S2

Les principaux écarts entre le Best Estimate (BE) et les provisions techniques des comptes sociaux en normes comptables françaises s'expliquent par :

- la prise en compte des futures sorties de contrats (rachats, résiliations, réductions) dans le calcul du BE ; ces éléments ne sont pas pris en compte dans le calcul des PT ;
- la prise en compte des participations aux bénéfices futures (cf. D.2.3). Dans les comptes sociaux, seules les réserves de participation aux bénéfices constituées et non encore distribuées au 31 décembre, sont provisionnées. En revanche, le Best Estimate vie intègre une estimation des participations aux bénéfices futures (en particulier au regard de la valeur de marché des actifs et des différents scénarios financiers modélisés) ;
- la prise en compte d'une sinistralité basée sur l'expérience de l'entreprise (au lieu des tables de mortalité réglementaires et des hypothèses de sinistralité utilisées lors de la tarification). Le BE matérialise les gains de sinistralité contrairement aux PT.
- la prise en compte d'un horizon de calcul limité pour les contrats classés en Health-Non SLT (cf. D.2.1).
- la prise en compte des frais dans le calcul du best estimate (cf. D.2.3.). En normes comptables, seuls les frais de gestion sur les sinistres en cours sont pris en compte pour le provisionnement des engagements non vie.

Pour les garanties d'épargne en fonds euros, le Best Estimate tend à être supérieur aux provisions mathématiques comptables car il inclut les participations aux bénéfices futures dans les prestations à venir.

Pour les garanties de prévoyance, le Best Estimate est en général inférieur aux provisions mathématiques du fait de la reconnaissance de bénéfices techniques futurs attendus.

Evolution du BE entre proforma 2018 et 2018

L'entité d'assurance étant devenue une société d'assurance mixte, les règles comptables d'affectation des produits financiers au compte de participation aux bénéfices minimum réglementaire ont évolué, entraînant une diminution du minimum réglementaire. Le modèle de calcul du BE a été adapté en conséquence afin qu'il reste représentatif de la politique de distribution de PB (cf. D.2.3.). Sans modification des règles de pilotage (en particulier les règles de détermination de la participation aux bénéfices discrétionnaire), le BE vie aurait fortement diminué (-6%) suite à la baisse des taux de participation aux bénéfices projetés. La révision des règles de pilotage limite l'impact sur le BE vie à -2,3%.

Evolution du BE entre 2019 et le proforma 2018

Le BE Vie augmente de 7,8 % entre 2019 et 2018 proforma, son évolution s'explique notamment par la baisse du taux d'actualisation et la hausse du stock de plus-values latentes qui majore les participations aux bénéficiaires futures attendues. Le BE des produits d'épargne augmente suite à la hausse des provisions mathématiques.

La marge de risque vie diminue de 0,8% : cette évolution s'explique par l'évolution à la baisse du SCR de souscription (le SCR brut vie diminue de 24%) fortement compensée par un écoulement moins rapide des Best Estimate Vie lié à un meilleur maintien des portefeuilles et un taux d'actualisation en baisse.

Le BE Non Vie augmente fortement (23,4 M€ en 2019 vs 9,4 M€ en 2018). Cette évolution est liée à la baisse du taux d'actualisation, ainsi qu'au vieillissement des portefeuilles vies entières et mixtes offrant des garanties en cas de décès accidentel et/ou d'invalidité, et au vieillissement du portefeuille du produit emprunteur. Par ailleurs, l'amélioration du maintien des contrats sur le produit Emprunteur conduit aussi à une hausse du Best Estimate non vie via l'augmentation des prestations et frais futurs projetés.

La marge de risque non vie diminue de 29% : cette évolution suit l'évolution du SCR de souscription.

D.3. Autres passifs

<i>En milliers d'euros</i>	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	Variation
Passifs			
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	-8 444	123 761	-132 205
<i>Meilleure estimation</i>	-10 126		
<i>Marge de risque</i>	1 682		
Provisions techniques vie, UC et santé (similaire à la vie)	3 940 434	3 624 830	315 604
<i>Meilleure estimation</i>	3 898 905		
<i>Marge de risque</i>	41 528		
Provisions autres que les provisions techniques	6 061	6 061	0
Provisions pour retraite	7 196	44	7 152
Dépôts des réassureurs	22 900	22 900	0
Passifs d'impôts différés	268 135	0	268 135
Dettes envers des établissements de crédit	58 557	56 315	2 243
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	8 120	8 120	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	9 512	9 512	0
Autres dettes (hors assurance)	113 390	113 390	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	0	0	0
Total du passif	4 425 860	3 964 931	460 929
Excédent d'actif sur passif	1 487 705	614 481	873 224

Table 18 : Bilan – Passif

Les provisions techniques valorisées selon le référentiel Solvabilité 2 passent de 3 809 M€ en 2018 à 4 020 M€ en 2019, avant déduction de 88 M€ au titre de la part de la PPB admissible à la couverture du capital de solvabilité requis reclassée dans les fonds propres, en fonds excédentaires (cf. E.1.2).

D.3.1. Impôts différés

La charge d'impôts comprend l'impôt exigible et l'impôt différé calculés sur tous les retraitements de valorisation Solvabilité 2 pouvant avoir une incidence sur le plan fiscal.

Les impôts sont comptabilisés directement en capitaux propres sur les retraitements permettant de passer d'un bilan en normes françaises aux normes Solvabilité 2.

Compte tenu de la baisse progressive du taux d'impôt sur les sociétés applicable en France aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020, le taux d'impôt différé retenu correspond au taux moyen des impôts calculés sur une projection des résultats futurs du Groupe.

Pour les succursales étrangères le taux d'impôts différés correspond au taux d'impôt société local.

Le Groupe n'actualise pas les actifs et les passifs d'impôts différés. L'impôt différé passif est présenté net d'impôts différés actifs.

D.3.2. Provisions autres que les provisions techniques

Ce poste recouvre les provisions pour litiges.

En normes françaises, ces provisions sont calculées selon la meilleure estimation possible.

La nature de ces provisions n'amène pas de valorisation prudentielle spécifique et aucun avantage économique futur n'est attendu. Les montants sont non significatifs et ne donnent donc pas lieu à un recalcul sur une valeur actualisée (valeur des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation).

D.3.3. Dettes pour dépôts espèces des réassureurs

Ces dettes matérialisent l'engagement du réassureur à couvrir les provisions techniques brutes en lien avec l'exécution des traités de réassurance. Ces dépôts ne donnent pas lieu à une revalorisation à la clôture de l'exercice.

La valeur en normes françaises est reconduite dans le bilan prudentiel.

D.3.4. Dettes envers des établissements de crédit

En normes françaises, les emprunts bancaires représentent au bilan le montant du capital restant dû majoré des intérêts courus mais non réglés.

En normes prudentielles, la valeur des emprunts bancaires correspond au montant des flux futurs de paiement des intérêts et de remboursement du nominal actualisés avec la courbe de taux EIOPA.

D.3.5. indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnité de fin de carrière sont comptabilisés en provisions pour charges dans les comptes du Groupe et sont évalués selon les normes IAS19 « avantages du personnel ».

D.3.6. Autres comptes de passifs

Eu égard aux règles de matérialité et de proportionnalité, les autres comptes du passif sont valorisés en normes Solvabilité 2 à leur valeur nette comptable reprise dans le bilan en normes françaises.

La valeur nette comptable est reconduite. Ces postes regroupent principalement les autres dettes nées d'opérations d'assurance directe, le personnel, l'Etat et les débiteurs divers.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Les méthodes de valorisation retenues par le Groupe dans le bilan Solvabilité 2 fournissent l'estimation la plus représentative du montant contre lequel les actifs et passifs pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.

Aucune méthode alternative n'est appliquée, le Groupe ayant retenu la méthode de marché pour la valorisation de ses actifs, c'est-à-dire coté sur un marché actif et la méthode de valorisation comptable, en retenant la valeur nette comptable en cas d'absence de valeur de marché.

Si un changement de circonstances modifie les techniques de valorisation, le Groupe devra veiller à maintenir des techniques de valorisation cohérente en veillant aux changements suivants :

- une évolution du marché modifiant les conditions du marché ;
- la disponibilité de nouvelles informations ;
- des informations utilisées auparavant et qui ne sont plus disponibles ;
- l'amélioration des techniques de valorisation.

D.5. Autres informations

Aucune autre information importante concernant la valorisation n'est à noter.

E. Gestion du capital

E.1. Fonds propres

E.1.1. Gestion des fonds propres

La gestion des fonds propres du Groupe est placée sous la responsabilité de la Présidence. Le niveau des fonds propres du Groupe doit être en adéquation avec le développement de son activité et le respect des obligations réglementaires de solvabilité. Le Groupe veille à générer, via ses résultats et sa politique de versement des dividendes, les fonds propres nécessaires au développement prospectif de son activité.

Le Groupe doit disposer en permanence d'un minimum de fonds propres lui permettant de respecter le cadre d'appétence aux risques défini dans la stratégie. Les fonds propres du Groupe font ainsi l'objet d'évaluations sur l'horizon de son plan stratégique dans le cadre du processus de l'ORSA.

E.1.2. Composition des fonds propres

Les fonds propres du Groupe, valorisés conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, figurent en annexe dans le tableau S.23.01.22.

En milliers d'euros	2019	2018	Var
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	88 391	88 391	0,00%
Fonds excédentaires	88 037		
Réserve de réconciliation	1 294 483	1 154 575	12,12%
Fonds propres et intérêts minoritaires non disponibles	-65 549	-51 419	27,48%
Fonds propres de base disponibles	1 405 361	1 191 547	17,94%
Autres éléments de fonds propres	0	0	
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	1 405 361	1 191 547	17,94%

Table 19 : Evolution des fonds propres

Les fonds propres du Groupe sont uniquement composés de fonds propres de base pour 1405,4 M€.

Les fonds propres de base se composent des éléments suivants :

- le capital social et les primes liées au capital social ;
- les fonds excédentaires : l'article A. 132-16-1 du Code des assurances entré en vigueur en 2019 prévoit, sous conditions, qu'une fraction de la provision de participation aux bénéficiaires (PPB) de Prévoir-Vie soit admissible au titre de la couverture du Capital de Solvabilité Requis et du Minimum de Capital Requis. Ce montant, qui représente 79,3% de la valeur comptable de la PPB est intégré aux fonds propres de base et classé dans les fonds excédentaires ;
- la réserve de réconciliation est principalement constituée de réserves non distribuées, de la réserve de capitalisation (éléments également présents dans les fonds propres des comptes sociaux), et des écarts de réévaluation sur les postes de placement et les postes de provisions liés à l'application des normes Solvabilité 2 (valorisation en valeur de marché). Les différences de valorisation des actifs et passifs entre le bilan prudentiel et le bilan social sont détaillées au chapitre D. Valorisation à des fins de Solvabilité du présent rapport. Enfin la réserve de réconciliation est diminuée des distributions prévisionnelles de dividendes.

Deux natures de restrictions sont appliquées pour aboutir aux fonds propres disponibles pour couvrir le SCR :

- intérêts minoritaires indisponibles : le capital de Prévoir-Vie est détenu à 6,1% par des actionnaires hors Groupe. Aussi le montant des fonds propres de Prévoir-Vie excédant la contribution de Prévoir-Vie au SCR du Groupe n'est pas intégralement disponible : 39,1 M€ sont ainsi déduits pour déterminer les fonds propres disponibles pour couvrir le SCR du Groupe.
- entités n'appartenant pas à l'Espace Economique Européen : comme indiqué au chapitre D., la participation dans la filiale vietnamienne est maintenue en tant que titre de participation pour sa valeur

nette comptable dans le bilan prudentiel (pas de régime équivalent à Solvabilité 2 et total du bilan non significatif). En raison de la difficulté de rapatrier les fonds de cette filiale étrangère au regard de la réglementation locale, aucun excédent de fonds propres n'est reconnu au niveau du Groupe au-delà de la contribution de cette entités au SCR. A ce titre, 26,4 M€ sont déduits des fonds propres disponibles pour la couverture du SCR.

E.1.3. Evolution des fonds propres

Le passage des fonds propres comptables à l'actif net prudentiel s'explique principalement par la réévaluation des actifs financiers (intégration des plus-values latentes liée à la valorisation en valeur de marché) et par la réévaluation des passifs en vision prudentielle (meilleure estimation et marge de risque) ainsi que l'impact de ces réévaluations sur les impôts différés.

<i>En milliers d'euros</i>	2019	2018	Var.
Fonds propres comptables (*)	614 481	656 107	-6,34%
Réévaluation des actifs	1 465 876	1 041 180	40,79%
Réévaluation des provisions techniques (y.c. cédées)	-324 517	-221 200	46,71%
Impôts différés	-268 135	-216 328	23,95%
Fonds propres et intérêts minoritaires non disponibles	-65 549	-51 419	27,48%
Dividende prévisionnel de l'exercice	-16 794	-16 794	0,00%
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	1 405 361	1 191 547	17,94%

Table 20 : Passage des fonds propres comptables aux fonds propres Solvabilité 2

**Les fonds propres comptables présentés dans le tableau ci-dessus ne correspondent pas aux fonds propres des comptes consolidés du Groupe. Le montant affiché résulte de l'agrégation des fonds propres comptables des comptes sociaux des différentes entités après élimination des titres de participation (à l'exception de la filiale vietnamienne qui figure toujours en titres de participations dans le bilan prudentiel). Le recul observé en 2019 provient de l'annulation des titres de participation de AssurOne et Twinséo/Utwin qui sont « remplacés » par la valeur de leurs fonds propres comptables sociaux dans le bilan prudentiel (en normes Solvabilité 2, les goodwill sont valorisés à zéro).*

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR progressent fortement (+19%) :

- la progression importante du stock de plus-values latentes (en particulier sur les portefeuilles d'actions) durant l'exercice entraîne une hausse du montant des fonds propres prudentiels à fin 2019 ;
- cet impact est toutefois atténué par l'augmentation du Best Estimate de Prévoir-Vie, sous l'effet conjugué de la baisse de la courbe des taux entre fin 2018 et 2019 et l'augmentation des participations aux bénéficiaires futures (conséquence de la hausse des plus-values latentes)
- le montant des fonds propres progresse également du fait du reclassement en fonds excédentaires d'une fraction de la PPB, admissible à la couverture du capital de solvabilité requis (cf. E.1.2.)
- les impôts différés et la déduction des intérêts minoritaires non disponibles atténuent également la progression des fonds propres.

E.1.4. Qualité des fonds propres

L'intégralité de l'actif net prudentiel est classée en Tier 1 non-restreint. Après les déductions mentionnées au E.1.2. (intérêts minoritaires et filiale étrangère) et la déduction des dividendes prévisionnels qui doivent être versés en 2020, les fonds propres disponibles du Groupe sont donc intégralement éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis (SCR).

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le capital de solvabilité requis (SCR) correspond au montant de fonds propres prudentiels estimé réglementairement comme nécessaire au Groupe pour absorber des chocs correspondant à la réalisation de divers scénarios défavorables (baisse des marchés, hausse de sinistralité...). Le calcul est basé sur l'exposition aux risques liés à l'activité des entités du Groupe, c'est-à-dire principalement le risque de souscription, le risque de contrepartie, le risque opérationnel et le risque de marché.

Les organismes assureurs peuvent choisir entre deux modèles de calcul : une approche standard dite « formule standard » ou un modèle interne propre à l'organisme. Le capital de solvabilité requis du Groupe est calculé en appliquant la formule standard, sans recours à des simplifications ni à des paramètres qui lui sont propres.

E.2.1. Evolution du minimum de capital requis

Le capital de solvabilité requis du Groupe ne peut être inférieur à un plancher correspondant à la somme des MCR (Minimum de Capital Requis) des entités d'assurance agréées dans l'Espace Economique Européen et des exigences de marge de solvabilité découlant de la réglementation locale pour les autres entités d'assurance du Groupe.

A fin 2019, ce minimum s'établit à 118,2 M€ contre 105,9 M€ à fin 2018. Cette évolution provient de la hausse du MCR de Prévoir-Vie, portée par l'augmentation du Best Estimate et des capitaux sous risque. Le plancher demeure largement inférieur au montant du SCR du Groupe.

E.2.2. Evolution du capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis s'établit à 478,2 M€ contre 403,3 M€ à fin 2018, soit une hausse de 18,6% sur la période. La Société de Gestion Prévoir (SGP), au titre de son activité de gestionnaire d'OPCVM, est soumise à une exigence de capital sectorielle de 0,8 M€, incluse dans le SCR du Groupe.

Le graphe ci-dessous illustre la décomposition du SCR selon chaque module de risque avec prise en compte des effets de diversification entre risques et de l'absorption par les provisions techniques et les impôts. En effet, pour Prévoir-Vie, les scénarios défavorables réalisés pour évaluer le montant du SCR impactent à la baisse les participations aux bénéfices futures qui seraient servies aux assurés et, pour l'ensemble des entités, les scénarios défavorables réalisés pour évaluer le montant du SCR impactent à la baisse le montant des impôts qui seraient dus.

La prise en compte de ces effets amène à réduire le montant du capital de solvabilité requis.

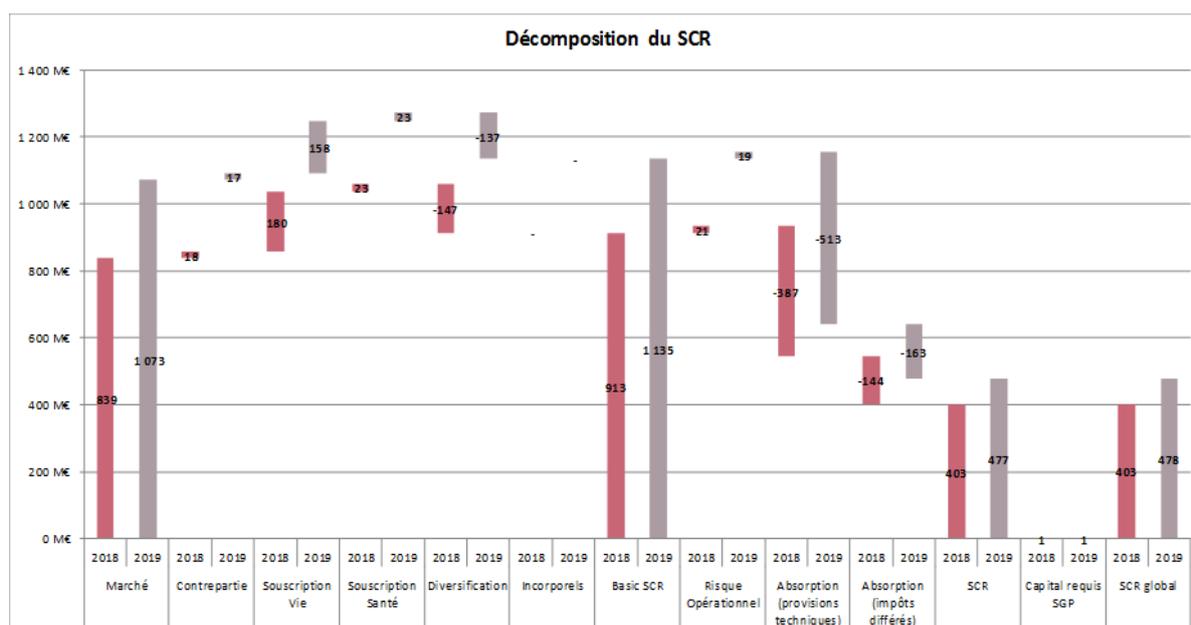


Figure 21 : Evolution du SCR

Le SCR brut progresse fortement (+24,3%) en raison de l'augmentation des valeurs de marché sur les différentes classes d'actifs (actions, immobilier, obligations). Ainsi, les chocs de marché réalisés pour le calcul du SCR s'appliquent à des valeurs de marché des placements plus importantes. Toutefois, pour l'entité d'assurance-vie, cette forte hausse des plus-values latentes permet une augmentation significative de l'absorption par les provisions techniques des chocs de marché, ce qui atténue l'impact sur le SCR net (cf. infra). En revanche, pour les portefeuilles de placements des autres entités, essentiellement composés d'actions, la hausse du SCR de marché est légèrement atténuée par l'absorption par les impôts mais provoque tout de même une augmentation sensible du SCR net du Groupe.

De son côté le SCR de souscription brut de l'activité vie est en recul (-12%) et le SCR de souscription santé demeure stable (cf. infra).

L'évolution des SCR de marché et de souscription, nets d'absorption, est détaillée dans la suite de cette section.

SCR de marché

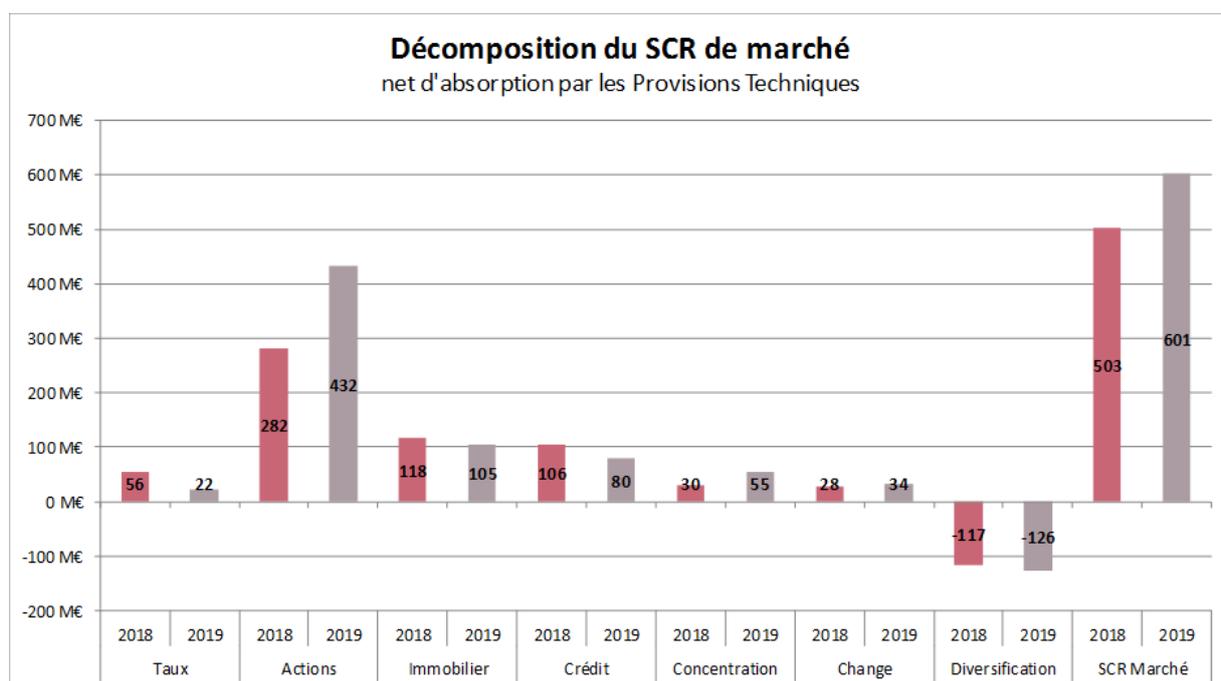


Figure 22 : Evolution du SCR de marché (net d'absorption par les provisions techniques)

En 2019, la hausse des valeurs de marché de l'ensemble des classes d'actif implique une croissance des SCR bruts d'absorption par les provisions techniques. Toutefois, les portefeuilles obligataires et immobiliers sont essentiellement portés par Prévoir-Vie et l'augmentation du SCR brut immobilier et crédit est « neutralisée » par une hausse importante de la capacité d'absorption par les provisions techniques :

- d'une part la capacité d'absorption est augmentée suite à la hausse des futures participations aux bénéficiaires qui intègrent une partie des plus-values latentes dans le calcul du Best Estimate ;
- d'autre part un stock plus important de plus-values latentes permet de faire face à davantage de situations économiques défavorables (l'évaluation des Best Estimate repose sur la réalisation de 1000 scénarios stochastiques) et ainsi de limiter le coût des options et garanties financières qui se déclenchent surtout en cas de choc et se répercutent dans le montant du Best Estimate.

Même si le portefeuille porté par Prévoir-Vie bénéficie également de cette progression de l'absorption par les provisions techniques, cela ne suffit pas à endiguer la hausse du SCR net. Ainsi, les actions sont la classe d'actif qui a progressé le plus fortement en 2019 et par ailleurs, le niveau de choc moyen appliqué pour le calcul du SCR est en hausse. L'augmentation du choc moyen traduit la hausse de l'ajustement symétrique (-0,1% contre -6,3% fin 2018) ainsi que la réduction de la part des actions bénéficiant d'un choc réduit grâce à la mesure transitoire action. Enfin, comme indiqué précédemment, l'augmentation du SCR action est également portée par les portefeuilles des autres entités du Groupe et en particulier celui de la Société Centrale Prévoir.

Suite à la baisse de la courbe des taux entre 2018 et 2019, le niveau du choc de taux à la baisse est réduit (pas de choc sur les maturités jusqu'à 8 ans en raison d'un choc plancher nul sur les taux négatifs). La durée du portefeuille obligataire étant plus courte que celle du passif, la baisse du choc est davantage répercutée sur les provisions techniques que sur l'actif ; le SCR de taux net d'absorption par les provisions techniques est alors en forte baisse de 59%.

Enfin, la bonne performance des marchés actions entraîne une augmentation mécanique des SCR de concentration et de change.

SCR de souscription Vie

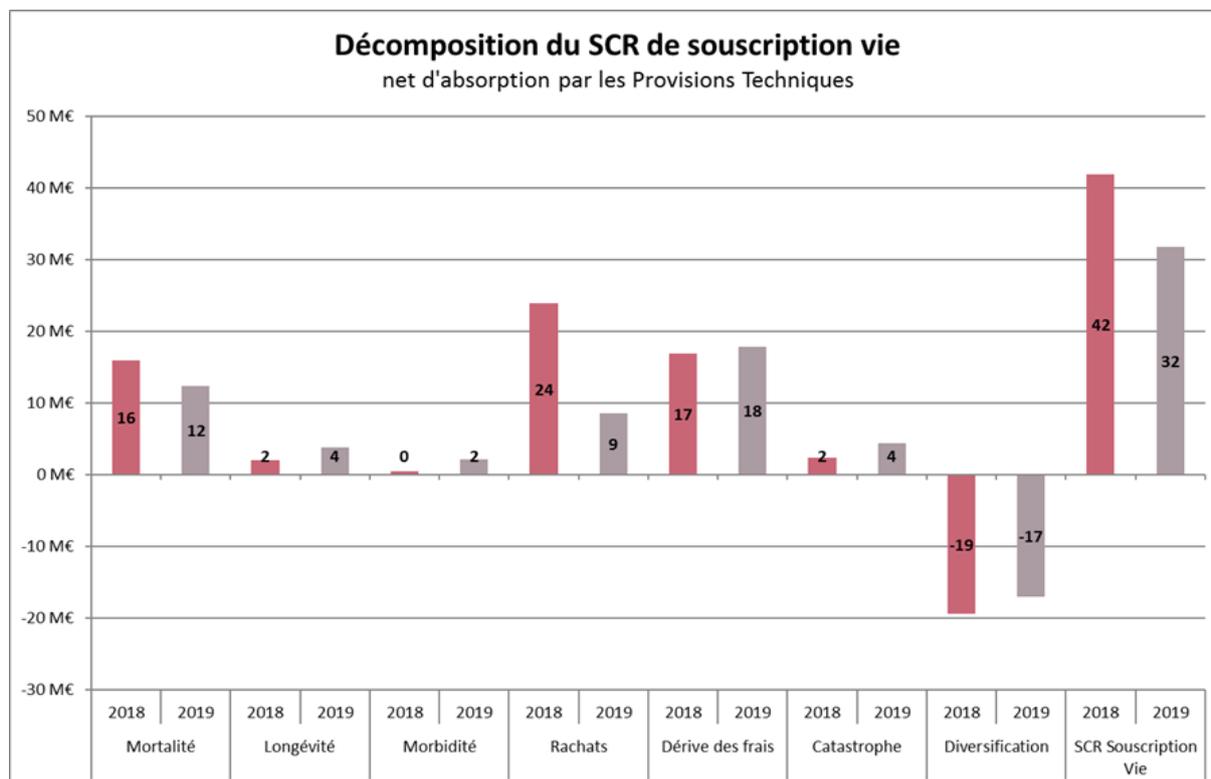


Figure 23 : Evolution du SCR de souscription vie (net d'absorption par les provisions techniques)

Le SCR de souscription vie diminue de 10 M€ entre 2019 et 2018.

La diminution la plus sensible est sur le SCR de rachats, baisse qui s'explique majoritairement par une meilleure absorption par la participation aux bénéficiaires. Par ailleurs, certains anciens produits ne contribuent plus au SCR de rachats de 2019 du fait de leur vieillissement (notamment les premières générations de vies entières à paiement temporaire). Enfin, l'amélioration du maintien conduit à une réduction, toutes choses égales par ailleurs, de l'amplitude du choc de rachat. Le scénario retenu pour le SCR de rachats est, comme l'an dernier, le risque d'une hausse permanente des chutes sur l'horizon de projection du portefeuille de contrats.

La baisse du choc de mortalité provient également de la meilleure absorption par la participation aux bénéficiaires ainsi que d'une baisse du coût de gestion des sinistres décès.

Les chocs de longévité et morbidité augmentent légèrement en raison du vieillissement des portefeuilles.

SCR de souscription non-vie

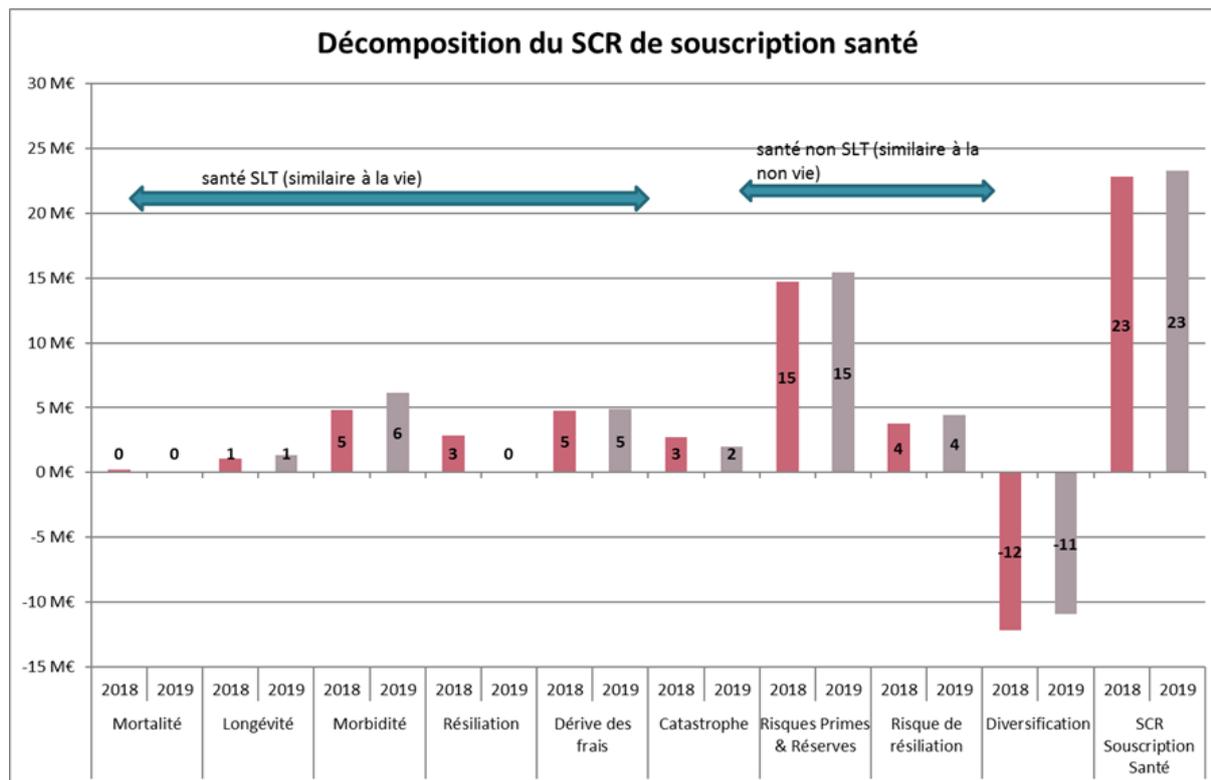


Figure 24 : Evolution du SCR de souscription santé

Le SCR de souscription santé est globalement stable. On observe toutefois une baisse du SCR de résiliation SLT qui s'explique par un effet lié à la fusion en 2019 de Prévoir-Vie (PV) et Prévoir-Risques Divers (PRD), Prévoir-Vie devenant ainsi une société d'assurance mixte.

SCR Santé SLT

En effet, avant le passage en société mixte, les chocs de souscription étaient appliqués distinctement pour les garanties de l'entité vie (SCR de PV) et de l'entité non-vie (SCR de PRD), même lorsque celles-ci étaient incluses dans les mêmes produits. Cela pouvait donc amener à appliquer des chocs opposés (résiliation à la hausse / baisse) pour un même produit selon que le risque était porté par PV ou PRD. A compter de 2019, le calcul des SCR est réalisé au niveau de la société mixte Prévoir-Vie et un même choc de résiliation à la hausse ou à la baisse est appliqué aux garanties vie et non vie d'un même produit. Ainsi, des effets de compensations entre les garanties vie et non vie sont observés.

A titre d'illustration pour le calcul du SCR santé SLT de résiliation, les garanties décès accidentel des produits Vie Entière n'étaient pas retenues en 2018 pour le calcul du choc de l'entité non vie. En effet, une sortie anticipée de ces garanties non vie se traduit par une diminution des prestations et frais de sinistres futurs. Pour ces petites garanties non vie, le coût unitaire d'un sinistre étant plus élevé qu'une prime moyenne annuelle, la sortie anticipée du portefeuille a donc un impact favorable sur la solvabilité de l'entreprise. Ces effets favorables sont désormais constatés au niveau du SCR de souscription SLT.

De même sur le portefeuille emprunteurs : une augmentation des sorties sur ce portefeuille diminue les prestations et frais projetés en cas de sinistres non vie (cf.D.2.5). En effet, l'amélioration du maintien constatée sur ce produit augmente la population sous risque et donc diminue le niveau des profits futurs projetés dans le calcul du Best Estimate. Le produit emprunteur n'aurait pas été retenu pour le calcul SCR de résiliation si le calcul avait été réalisé exclusivement sur le périmètre non vie. La sélection des produits au niveau de l'entité mixte

ayant fait entrer ce produit dans le calcul du SCR de résiliation, conduit à l'annulation du choc de résiliation Santé SLT.

SCR Santé non SLT

Le SCR de résiliation pour les contrats classés en branche « Santé similaire à la non-vie (non-SLT) » augmente du fait de l'accroissement du volume de certains portefeuilles (notamment en Lob 2) qui génère des profits futurs, et surtout du fait de l'augmentation des réserves à fin 2019, liée au vieillissement des portefeuilles de contrats. Le choc de résiliation amène donc à une légère augmentation du SCR.

E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le capital de solvabilité requis

Le Groupe ne fait pas usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Le Groupe n'a pas recours à un modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

En 2019, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles du Groupe s'élève à 294%. Les fonds propres prudentiels intègrent à compter de cet exercice un montant de fonds excédentaires correspondant à une fraction de la provision pour participation aux bénéfices (PPB) de Prévoir-Vie, admissible au titre de la couverture du SCR (cf. E.1.2.). En ne tenant pas compte de ce montant, le ratio de couverture du SCR s'élève à 276%. Le ratio de couverture du SCR à fin 2018 s'élevait à 295%.

Aucun manquement à l'exigence de minimum de capital requis ou au capital de solvabilité requis concernant l'entreprise n'est intervenu au cours de la période de référence.

E.6. Autres informations

Aucune autre information importante concernant la gestion des fonds propres n'est à noter.

Annexes

Détail des concentrations sur le risque de souscription

Pour le risque de souscription Santé non-SLT

Les expositions les plus importantes concernant le risque de prime et de réserve sont représentées par le montant de provisions techniques (des BEL) et le montant des primes futures.

Le tableau suivant fait apparaître la répartition du montant de ces expositions par ligne d'activité S2 sur la période de référence :

En milliers d'euros	2019	2018	Var.
Lob 1 - Assurance des frais médicaux			
BEL	2 181	1 344	62,28%
Primes futures nettes de réassurance	17 335	19 767	-12,31%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu			
BEL	-12 307	-11 775	4,52%
Primes futures nettes de réassurance	47 515	45 484	4,46%

Table 25 : Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Santé NSLT

Les expositions sont principalement localisées sur la LoB 2 « Assurance de protection du revenu ». Elles sont notamment sensibles au risque de chute massive qui entraîne une perte de primes futures.

L'évolution par rapport à 2018 est principalement caractérisée par une augmentation du chiffre d'affaires des portefeuilles de contrats en Lob 2. Cette Lob comporte essentiellement des produits en commercialisation, notamment des produits commercialisés par des partenaires. Une augmentation des primes hospitalisation partenaires est constatée sur 2019, ainsi qu'une amélioration du maintien de la majorité des contrats classés en Lob 2 ce qui contribue à l'augmentation du chiffre d'affaires et des profits futurs projetés. Par ailleurs, cette Lob comportant des contrats récents, le nombre de sinistres survenus est encore faible.

Concernant la Lob 1, on note en 2019 un recul du chiffre d'affaires des produits frais de soins commercialisés par le réseau salariés de Prévoir-vie, combiné à une hausse des sinistres liée au vieillissement du portefeuille santé.

Pour le risque de souscription Santé SLT

Les expositions les plus importantes concernant l'ensemble des risques Santé SLT sont représentées par les montants de provisions techniques (des BEL) Le tableau suivant fait apparait la répartition du montant de ces expositions par ligne d'activité S2 sur la période de référence :

En milliers d'euros	2019	2018	Var.
BEL			
Lob 29 - Santé assimilée à la vie	16 431	7 201	128,18%
Lob 33 - Rentes issues de contrats non vie et liée à des garanties santé	15 025	12 715	18,17%
Lob 35 - Réassurance maladie	2 060	-85	ns

Table 26 : Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Santé SLT

Les expositions sont principalement localisées sur la LoB 33 « Rentes issues de contrats non vie et liées à des garanties santé » et la Lob 29 « santé assimilée à la vie »

L'évolution par rapport à 2018 est principalement caractérisée par les éléments suivants :

- l'évolution de la Lob29 s'explique par l'amélioration du maintien du produit emprunteur conduisant à une augmentation de la population sous risque.
- l'évolution du Best Estimate de la lob 33 est liée, en particulier, à l'augmentation du portefeuille de rentiers dépendance (liée au vieillissement des portefeuilles).
- l'évolution de Best Estimate de la lob 35 est liée à une correction de la modélisation des frais sur l'offre de réassurance (frais non limités de la quote part rétrocédée) ainsi qu'au vieillissement du portefeuille et à l'amélioration de son maintien.

Pour le risque de souscription CAT

Les expositions les plus importantes sont représentées par les montants de capitaux sous risque, représentées dans le tableau suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	2019	2018	Var.
Capitaux sous risques bruts de réassurance			
Lob 1 - Assurance des frais médicaux	10 035	8 574	17,04%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu	29 322 034	26 007 284	12,75%

Table 27 : Concentrations d'exposition pour le risque de souscription CAT

Les capitaux sous risque concernent essentiellement les risques de décès accidentel et principalement d'invalidité et d'incapacité de travail. Les principaux produits concernés sont l'assurance de prêt et les garanties décès accidentel vendues en partenariat. Notons néanmoins que ces capitaux sont très nettement réassurés.

Etats quantitatifs (montants en k€)

Tableau S.02.01.02 : Bilan

	Valeur Solvabilité II	
	C0010	
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	79 850
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	5 657 247
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	995 010
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	35 306
Actions	R0100	1 544 646
Actions – cotées	R0110	1 538 882
Actions – non cotées	R0120	5 763
Obligations	R0130	2 602 775
Obligations d'État	R0140	575 010
Obligations d'entreprise	R0150	2 027 765
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	432 807
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	46 703
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	9 567
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	7 788
Avances sur police	R0240	397
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	7 391
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-31 920
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-10 444
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	-10 444
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	-21 476
Santé similaire à la vie	R0320	14 990
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-36 466
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	31 164
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	4 150
Autres créances (hors assurance)	R0380	38 248
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	117 472
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	5 913 565
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	-8 444
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0

Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	-8 444
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	-10 126
Marge de risque	R0590	1 682
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	3 929 408
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	38 239
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	33 516
Marge de risque	R0640	4 723
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	3 891 169
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	3 854 451
Marge de risque	R0680	36 718
Provisions techniques UC et indexés	R0690	11 026
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	10 938
Marge de risque	R0720	88
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	6 060
Provisions pour retraite	R0760	7 196
Dépôts des réassureurs	R0770	22 899
Passifs d'impôts différés	R0780	268 135
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	58 557
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	8 120
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	9 512
Autres dettes (hors assurance)	R0840	113 390
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	4 425 860
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 487 705

Tableau S.23.01.22 : Fonds Propres

Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers

Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)
 Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe
 Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires
 Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel
 Comptes mutualistes subordonnés
 Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe
 Fonds excédentaires
 Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe
 Actions de préférence
 Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe
 Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence
 Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe
 Réserve de réconciliation
 Passifs subordonnés
 Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe
 Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets
 Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe
 Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra
 Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle
 Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)
 Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

Déductions

Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières
 dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE
 Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)
 Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée
 Total des éléments de fonds propres non disponibles

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0010	88 391	88 391			
R0020					
R0030					
R0040					
R0050					
R0060					
R0070	88 037	88 037			
R0080					
R0090					
R0100					
R0110					
R0120					
R0130	1 294 483	1 294 483			
R0140					
R0150					
R0160					
R0170					
R0180					
R0190	26 401	26 401			
R0200					
R0210	39 148	39 148			
R0220					
R0230					
R0240					
R0250					
R0260					
R0270					

Total déductions

Total fonds propres de base après déductions

Fonds propres auxiliaires

- Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande
- Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel
- Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande
- Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE
- Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE
- Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE
- Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE
- Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe
- Autres fonds propres auxiliaires

Total fonds propres auxiliaires

Fonds propres d'autres secteurs financiers

- Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs
- Institution de retraite professionnelle
- Entités non réglementées exerçant des activités financières
- Total fonds propres d'autres secteurs financiers

Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.

- Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes
- Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe
- Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)
- Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée
- Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0280					
R0290	1 405 361	1 405 361			
R0300					
R0310					
R0320					
R0340					
R0350					
R0360					
R0370					
R0380					
R0390					
R0400					
R0410					
R0420					
R0430					
R0440					
R0450					
R0460					
R0520					
R0530					
R0560					

Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée

Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée

Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée

Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)

Capital de solvabilité requis du groupe

Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)

R0570					
R0610	118 182				
R0650	11,89				
R0660	1 405 361	1 405 361			
R0680	478 143				
R0690	2,94				

Réserve de réconciliation

- Excédent d'actif sur passif
- Actions propres (détenues directement et indirectement)
- Dividendes, distributions et charges prévisibles
- Autres éléments de fonds propres de base
- Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés
- Autres fonds propres non disponibles

Bénéfices attendus

- Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie
- Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie
- Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)**

	C0060	
R0700	1 487 705	
R0710		
R0720	16 794	
R0730	176 427	
R0740		
R0750		
R0760	1 294 483	
R0770	116 248	
R0780	7 541	
R0790	123 790	

Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	19 732	60 220							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	3 627	23 013							
Net	R0200	16 105	37 206							
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	19 732	60 222							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	3 627	23 013							
Net	R0300	16 105	37 209							
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	11 039	8 458							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	2 099	4 436							
Net	R0400	8 939	4 021							
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	0	11 681							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0	7 719							

Net	R0500	0	3 961						
Dépenses engagées	R0550	9 223	11 547						
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110								79 952
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								26 640
Net	R0200								53 312
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210								79 954
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								26 640
Net	R0300								53 314
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310								19 496
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								6 536
Net	R0400								12 960
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								11 681
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								7 719
Net	R0500								3 961

Dépenses engagées	R0550								20 770
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								20 770

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	34 926	398 236	4 623		0		1 592	2 884	442 260
Part des réassureurs	R1420	18 363	41 141	0		0		0	0	59 503
Net	R1500	16 563	357 095	4 623		0		1 592	2 884	382 757
Primes acquises										
Brut	R1510	34 610	397 330	4 623		0		1 592	2 884	441 039
Part des réassureurs	R1520	18 363	41 141	0		0		0	0	59 503
Net	R1600	16 248	356 190	4 623		0		1 592	2 884	381 536
Charge des sinistres										
Brut	R1610	21 074	341 428	110		1 870		0	-24	364 459
Part des réassureurs	R1620	12 848	10 654	0		9		0	0	23 512
Net	R1700	8 226	330 774	110		1 861		0	-24	340 947
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	-144	-54 031	4 307		1 133		0	207	-48 528
Part des réassureurs	R1720	-17	814	0		0		0	0	797
Net	R1800	-127	-54 846	4 307		1 133		0	207	-49 325
Dépenses engagées	R1900	12 208	116 875	677		927		0	1 360	132 047
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									132 047

Tableau S.22.01.22 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
Provisions techniques	3 931 989	-	-	21 943	-
Fonds propres de base	1 405 361	-	-	- 16 408	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	1 405 361	-	-	- 16 408	-
Capital de solvabilité requis	478 143	-	-	3 133	-

Tableau S.25.01.22 : Capital de solvabilité requis – pour les groupes qui utilisent la formule standard

	Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
Risque de marché	1 073 371		
Risque de défaut de la contrepartie	17 499		
Risque de souscription en vie	157 834	aucun	
Risque de souscription en santé	23 281	aucun	
Risque de souscription en non-vie	-	aucun	
Diversification	- 137 128		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	-		
Capital de solvabilité requis de base	1 134 857		

Calcul du capital de solvabilité requis

Risque opérationnel	18 931
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	- 513 496
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	- 162 994
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	477 299
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	-
Capital de solvabilité requis pour les entreprises selon la méthode de consolidation	478 143

Autres informations sur le SCR

Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	-
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	-
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	118 182
Informations sur les autres entités	-
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	-

Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	844
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite professionnelle	-
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	-
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	-
Capital requis pour entreprises résiduelles	-
SCR global	-
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	-
Capital de solvabilité requis	478 143

Tableau S.32.01.22 : Entreprises dans le périmètre du groupe

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
FR	9695009XYDG50AG5NB05	1 - LEI	PREVOIR-VIE	4 – Assureur Mixte	Société anonyme		Autorité de contrôle Prudential et de Résolution
FR	969500TMIM5S9ETLBX52	1 - LEI	SOCIETE CENTRALE PREVOIR	5 – Société holding d'assurance au sens de l'article 212, paragraphe 1, point f), de la directive 2009/138/C	Société anonyme		Autorité de contrôle Prudential et de Résolution
VN	969500TMIM5S9ETLBX52FR00001	2 - SPECIFIQUE	MAP LIFE	1 – Entreprise d'assurance vie	Société anonyme		Ministère des Finances
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00003	2 - SPECIFIQUE	SOCIETE DE GESTION PREVOIR	14 – Société de gestion d'OPCVM au sens de l'article 1er, point 54, du règlement (UE) 2015/35	Société anonyme		Autorité des Marchés Financiers
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00004	2 - SPECIFIQUE	SARGEP	11 – Entreprise non réglementée exerçant des activités financières au sens de l'article 1er, point 52, du règlement (UE) 2015/35	Société anonyme		
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00005	2 - SPECIFIQUE	SCI VILLA LAFERRIERE	99 – Autre	Société civile immobilière		
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00006	2 - SPECIFIQUE	SCI PREVIMMO	99 – Autre	Société civile immobilière		
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00008	2 - SPECIFIQUE	SAS DAUMALIS	99 – Autre	Société par actions simplifiée		
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00009	2 - SPECIFIQUE	GFA PREVOIR - GROUPE PREVOIR	99 – Autre	Groupement foncier agricole		
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00010	2 - SPECIFIQUE	ASSURONE	10 – Entreprise de services auxiliaires telle que définie à l'article 1er, point 53, du règlement (UE) 2015/35	Société par actions simplifiée		Autorité de contrôle Prudential et de Résolution
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00011	2 - SPECIFIQUE	TWINSEO	10 – Entreprise de services auxiliaires telle que définie à l'article 1er, point 53, du règlement (UE) 2015/35	Société par actions simplifiée		Autorité de contrôle Prudential et de Résolution
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00012	2 - SPECIFIQUE	UTWIN	10 – Entreprise de services auxiliaires telle que définie à l'article 1er, point 53, du règlement (UE) 2015/35	Société par actions simplifiée		Autorité de contrôle Prudential et de Résolution

Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
93,93%	93,93%	93,93%		1 - Dominant	93,93%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
						Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
45,77%	45,77%	45,77%		2 - Significative	45,77%	Oui		3 – Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
96,79%	96,79%	96,79%		1 - Dominant	100,00%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
99,41%	99,41%	99,41%		1 - Dominant	100,00%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%		1 - Dominant	100,00%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%		1 - Dominant	100,00%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%		1 - Dominant	100,00%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%		1 - Dominant	100,00%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%		1 - Dominant	100,00%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%		1 - Dominant	100,00%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%		1 - Dominant	100,00%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale

Impact de la crise du COVID pour le Groupe PREVOIR

La crise que nous vivons est exceptionnelle par sa nature et son ampleur. Cette annexe au Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière du Groupe a pour objectif de faire un point sur les impacts de la crise du COVID 19 au Groupe Prévoir, et d'analyser les effets de :

- La baisse d'activité commerciale de Prévoir-Vie, avec ses impacts sur le chiffre d'affaires,
- La hausse de la sinistralité et conséquemment les impacts attendus sur le solde de souscription de Prévoir-Vie
- La crise financière et ses impacts sur les portefeuilles de placements (stocks de plus-values latentes et revenus courants) ainsi que sur le ratio de solvabilité du Groupe
- Les mesures de place en réponse à la crise économique et impacts pour Prévoir
- Les mesures commerciales prises par Prévoir en faveur de ses clients

L'activité des filiales de courtage est également impactée mais cela n'entraîne pas d'impact significatif sur la solvabilité du Groupe : le goodwill associé à l'activité de courtage est valorisé à zéro selon les règles d'établissement du bilan prudentiel et il n'y a donc pas d'enjeu de dépréciation. La filiale de gestion d'actifs possède, en propre, un portefeuille d'actions dont le stock de plus-values latentes a reculé. L'impact est pris en compte dans les ratios de solvabilité présentés ci-après mais cela demeure limité en regard du poids des portefeuilles de Prévoir-Vie et de la Société Centrale Prévoir.

Impacts de l'arrêt partiel d'activité du réseau commercial sur le chiffre d'affaires

Pendant la période de confinement, du 16 mars au 25 mai, les visites terrain en clientèle ont été totalement stoppées. L'impact immédiat est une chute brutale des affaires nouvelles, devenues quasi nulles, et une baisse de chiffre d'affaires 2020 vraisemblablement proche de 18M€, soit l'équivalent de 3,4% du chiffre d'affaires total de 2019. L'impact en résultat du défaut d'activité en prime unique (12,6M€) sera limité car ce sont des primes qui auraient de toute façon donné lieu à des dotations de provisions mathématiques. L'impact sur l'activité en primes périodiques est estimé, quant à lui, à 5,1M€ (soit 32% du chiffres d'affaires en AFN Primes Périodiques de 2019 qui était de 16,1M€).

Comme le réseau a pu bénéficier du dispositif gouvernemental de chômage partiel à hauteur de 70%, il conviendra, dans une approche compte de résultat, de mettre en face de ce manque à gagner la quote-part de masse salariale qui sera *in fine* prise en charge par l'état ainsi que les dépenses non effectuées en cours de confinement, et qui sont évaluées à 1,9M€ par mois chômé.

Impacts pour Prévoir-Vie sur la sinistralité et le solde de souscription

Pour Prévoir Vie (comme pour les autres assureurs), cette crise représente une situation totalement inédite, avec de nombreuses incertitudes sur le taux de contamination de la population et le taux de létalité qui impactent le niveau de sinistralité.

L'institut Pasteur a calculé que 5,7% de la population française aurait été contaminée au 11/05/2020, date de début du déconfinement. L'impact sur la sinistralité a donc été évalué avec un taux de 6% (hypothèse basse) de nos assurés en portefeuille contaminés. En raison du déconfinement, cette part pourrait augmenter. Nous avons donc pris comme hypothèse centrale un taux de 10% de la population contaminée, et une hypothèse haute de 20%.

Le développement du COVID 19 chez nos assurés va avoir un impact sur les arrêts de travail, sur les hospitalisations ainsi que sur les décès.

L'augmentation des arrêts de travail et des hospitalisations va détériorer le solde technique de nos contrats de prévoyance salariés et TNS, de nos contrats couvrant l'hospitalisation et de nos contrats santé.

La dégradation de la mortalité de notre portefeuille aura un impact négatif sur le solde de souscription des produits d'assurance de prêt et des contrats vie entières, impact à peine atténué par un gain sur le solde de souscription des contrats dépendance (reprise de provision en cas de décès de l'assuré). La hausse de la mortalité pourrait aussi impacter négativement notre trésorerie sur les produits d'épargne, en grande part détenus par une clientèle senior (61 ans d'âge moyen), plus fragile.

Face à cette situation, Prévoir Vie a décidé de mettre en place 4 types de mesure.

- **Un suivi au jour le jour de l'impact de l'épidémie sur notre sinistralité** est effectué grâce à un monitoring quotidien de l'évolution des sinistres décès déclarés. Ainsi, sur le mois d'Avril 2020, pour le portefeuille « réseau Prévoir » on constate une augmentation de 48% du nombre de dossiers sinistres décès ouverts (toutes causes confondues) par rapport à 2019, et une augmentation de 23% par rapport à 2018.
- **Une quantification des scénarios de type Stress Test a été faite afin de mesurer l'impact** d'une hausse de la mortalité et de la morbidité (liée au COVID 19) sur le solde de souscription de Prévoir Vie. La difficulté principale de cet exercice tient au choix des hypothèses. La maladie est encore peu connue. Les taux de contamination et de mortalité dépendent des systèmes de soin des pays, du respect des gestes barrières par la population, de l'état de santé initial du malade, de la région...etc...

Les hypothèses ont donc été choisies de manière prudente en cohérence avec les données disponibles sur le sujet. Il ne s'agit donc pas d'une vision Best Estimate (sur un risque encore trop peu connu). Nous avons avant tout voulu vérifier si les dispositifs d'atténuation du risque de Prévoir Vie permettent d'absorber suffisamment le choc COVID 19 s'il s'avérait être de grande ampleur.

A l'épreuve des simulations, l'impact de la hausse de la mortalité et de la morbidité sur le solde de souscription de Prévoir Vie irait de 4,5M€ à 15,1M€ en fonction de l'hypothèse testée. Il s'agit donc d'un choc largement absorbable par Prévoir Vie. En particulier, le taux de réassurance du portefeuille d'assurance de prêt permet de réduire de manière importante l'impact sur le solde de souscription de Prévoir-Vie.

- **Une mesure de l'impact d'une éventuelle augmentation des sorties de portefeuilles liée à la fragilité économique** de certains de nos assurés a été effectuée. En effet, au-delà de l'impact épidémiologique de l'épisode dans lequel nous sommes entrés, le deuxième impact majeur de cette pandémie est économique. Les mesures de confinement prises dans tous les pays ont déclenché une crise économique majeure. Nos assurés ne sont pas épargnés. Ils peuvent être schématiquement classés en trois groupes : les retraités (peu touchés car leur niveau de pension est garanti), les actifs salariés (relativement impactés par les mesures de chômage partiel quand ils sont au-dessus d'un SMIC), et les actifs TNS (très fortement impactés car non protégés par l'assurance chômage). Des mesures ont été mises en place par Prévoir afin d'accompagner nos clients fragilisés passagèrement par la crise. Nous avons chiffré à 1,2 M€, le risque de baisse du solde de souscription annuel que pourrait représenter une augmentation du taux de chute de 1 à 5 points (selon le type de contrat et de clientèle).
- **Une mesure de l'impact d'une hausse de la mortalité sur la trésorerie** des produits de type épargne était nécessaire. Elle vise à fournir des éléments pour améliorer la gestion prévisionnelle des flux de trésorerie au cours de cette période particulièrement agitée sur les marchés financiers. En fonction des hypothèses choisies, les sorties additionnelles de trésorerie liées à la surmortalité COVID 19 pourraient se situer entre 5,3M€ et 17,8M€.

Impacts pour le Groupe de la crise financière consécutive à la crise sanitaire

La diffusion de la crise sanitaire à l'ensemble du monde a fini par se transformer en crise financière à mesure où, forcées au confinement, les économies se mettaient en arrêt quasi-total. Touchant un point haut le 20 février 2020, à plus de 6000 points pour le CAC40, le marché actions français a ensuite lourdement chuté, de plus de 37% (par rapport au 31 décembre 2019) à l'apogée de la crise financière le 18 mars. Depuis, le marché s'est redressé. Au 31 mars 2020, le marché était donc en retrait de 26,5% par rapport à fin 2019 (-17,4% au 30 juin 2020).



Mécaniquement, cette chute des actions affecte le niveau des plus-values latentes, le risque de provisionnement des titres, et, par voie de conséquence, le niveau de solvabilité. Mais le Groupe conserve au 31 mars 2020 des niveaux encore significatifs de plus-values latentes, un risque de provisionnement limité et une solvabilité d'un niveau tout à fait acceptable.

Sur les plus-values latentes, au 31 mars 2020, le stock de plus-values latentes sur actions est de 576,6M€ pour le Groupe (vs 897,5M€ au 31/12/2019). Suite à l'écartement des spreads de crédit, les plus-values obligataires reculent également de 142M€ entre fin décembre 2019 et fin mars 2020.

S'agissant des provisions pour dépréciations des titres, si l'année 2020 s'achevait sur les niveaux de marché de fin mars, et compte tenu de la volatilité actuelle, alors les titres affichant des baisses supérieures à 30% devraient être provisionnés (et ceux déjà provisionnés devraient l'être davantage). Les dotations aux provisions seraient ainsi de 18,8M€ pour le Groupe au seuil de 30%.

On note, qu'à ce niveau de marché, Prévoir-Vie n'aurait aucune provision pour risque d'exigibilité à doter puisque, net de provisions pour dépréciation, Prévoir-Vie continue de porter des actifs en plus-value latente.

La solvabilité au sens S2 est principalement affectée par la contraction des plus-values latentes. Ainsi, alors que fin 2019 la couverture par les fonds propres du capital de solvabilité requis était de 294% pour le Groupe, son ratio s'est contracté de 72 points pour atteindre 222% fin mars 2020. D'une part, sous l'effet du recul des stocks de plus-values latentes, les Fonds Propres prudentiels admissibles en couverture du SCR reculent de 274M€ pour atteindre 1132M€ au 31/03/2020. Par ailleurs, la réduction du stock de plus-values latentes et l'augmentation de la volatilité observée sur les marchés au 31/03/2020 réduisent la capacité d'absorption des chocs par les provisions techniques pour Prévoir-Vie (effet symétrique au phénomène décrit au § E.2.2. du rapport). De ce fait, le SCR du Groupe évalué au 31/03/2020 s'élève à 510 M€ contre 478 M€ à fin 2019.

Contributions de Prévoir aux mesures de place en réponse à la crise économique et impacts pour Prévoir du coût de ces mesures

Les mesures globalement prises par les autorités publiques et relayées par la Fédération Française de l'Assurance concernent principalement les PME, ETI et TPE.

Pour le Groupe, c'est la filiale d'assurance Prévoir-Vie qui est concernée par ces mesures. Elles tournent autour de 3 axes : le fonds de solidarité des PME/ETI mis en place pendant le présent épisode, les fonds de place pour le financement des PME/ETI (fonds NOV) et les reports ou franchises de loyers pour les TPE.

- Le fonds de solidarité est un fonds doté de 7Mds€ mis en place par l'Etat et les Régions qui permettra le versement d'une aide défiscalisée aux plus petites entreprises, aux indépendants, aux micro-entrepreneurs et aux professions libérales touchées par la crise sanitaire. Les assureurs y contribuent à hauteur de 400M€. La quote-part de Prévoir-Vie est de 744K€. Cette somme est comptabilisée en charge exceptionnelle et est non déductible.
- Les assureurs vont mobiliser leur capacité d'investissements afin de soutenir la relance de l'économie française à travers un programme de 1,5Mds€ en investissant dans des fonds de place existant ou à créer, notamment à destination du secteur de la santé et de celui du tourisme. Prévoir-Vie y investira pour 7,5M€ au total selon l'allocation d'actifs recommandée par la FFA, mais en privilégiant les investissements en produits de dette privée (en cohérence avec les besoins d'ALM).
- Afin de soutenir les TPE commerçantes, la FFA recommande de suivre les engagements des bailleurs et d'abandonner 3 mois de loyers (hors charges) pour les TPE commerçantes (- de 10 salariés) ayant vu leurs activités interdites par le confinement. Pour les autres commerçants, la négociation au cas par cas est prônée. Très rapidement, le Groupe Prévoir a reçu de nombreuses demandes de ses locataires professionnels de report de loyers, voire dans des cas plus restreints, des demandes de franchises. A ce stade, toutes les demandes de report ont donné lieu à un échéancier acté entre les parties. Potentiellement, si tous nos locataires TPE demandaient à bénéficier de la mesure sur les franchises de loyer, cela représenterait un abandon de revenu de 157K€ sur un trimestre. S'agissant des demandes de report de loyer, une quarantaine de demandes a été reçue représentant un loyer trimestriel de 2,4M€, soit 34% du quittancement du deuxième trimestre. A plus long terme, ce qui importera sera d'identifier ceux des locataires qui pourraient être affectés par les conséquences économiques de la crise et éprouver de réelles difficultés à honorer leurs reports de loyers.

Outre ces mesures, il y a également eu l'incitation par le gouvernement à ce que les entreprises sursoient ou renoncent à leur distribution de dividendes cette année, ce qui n'est pas sans conséquence pour le Groupe Prévoir dont les portefeuilles d'actions constituent une source de revenu importante, via les dividendes reçus. A fin avril 2020, les annulations ou diminutions de dividendes annoncées par les entreprises en portefeuille représentaient une baisse de revenus de près de 6M€M€ par rapport au prévisionnel 2020 initial.

Mesures commerciales prises par Prévoir-Vie en faveur de ses clients

Les mesures globalement prises pour les clients sont en ligne avec les recommandations de la FFA et concernent principalement les clients Travailleurs Non Salariés (TNS).

Il s'agit pour l'essentiel de mesures de report et, éventuellement, de gratuité de cotisations pour les TNS. A la demande, pour tous les contrats détenus par les TNS (gamme Pro Particulier), une suspension des prélèvements des cotisations est proposée dans la limite de trois mois. Les garanties sont maintenues.